

FFP

SOCIÉTÉ FONCIÈRE,
FINANCIÈRE ET DE PARTICIPATIONS - FFP

Document de référence

Exercice 2009

1	Présentation du groupe	3
	1.1 Message du Président	4
	1.2 Chiffres clés	5
	1.3 Historique de FFP	6
	1.4 Positionnement stratégique de FFP	7
	1.5 Organigramme des participations	8
	1.6 Actif Net Réévalué	9
	1.7 Cours de Bourse	11
	1.8 Présentation des participations	12
	1.9 Informations sociales et environnementales	26
2	Gouvernement d'entreprise	27
	2.1 Composition du Conseil d'administration	28
	2.2 Pouvoirs et fonctionnement du Conseil d'administration	28
	2.3 Comités spécialisés	29
	2.4 Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise	29
	2.5 Règlement intérieur du Conseil d'administration	30
	2.6 Mandats et fonctions des mandataires sociaux - expertise en matière de gestion	34
	2.7 Rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux	40
	2.8 État récapitulatif des opérations sur les actions FFP réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches au cours de l'année 2009	43
	2.9 Déclarations liées au gouvernement d'entreprise	43
	2.10 Opérations avec les apparentés	44
	2.11 Rapport du Président du Conseil d'administration	44
	2.12 Rapport des Commissaires aux Comptes	53
3	Informations sur le capital et la société	55
	3.1 FFP et ses actionnaires	56
	3.2 Renseignements sur la société	62
4	Activité et résultats de l'exercice	63
	4.1 Investissements réalisés au cours de l'exercice et autres faits marquants	64
	4.2 Analyse des résultats et de la situation financière	64
	4.3 Facteurs de risques - gestion des risques et assurances	66
	4.4 Événements postérieurs à la clôture	69
	4.5 Tendances et perspectives	69
	4.6 Autres informations sur l'activité	70
5	États financiers	73
	5.1 Comptes sociaux	75
	5.2 Comptes consolidés	99
6	Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2010	145
	6.1 Rapports spéciaux	146
	6.2 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital	151
	6.3 Propositions de résolutions à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2010	152
7	Informations complémentaires	161
	7.1 Informations des actionnaires	162
	7.2 Responsable du Document de référence	163
	7.3 Responsable du contrôle des comptes	164
	7.4 Table de concordance du Document de référence	165
	7.5 Table de concordance du rapport financier annuel	168

FFP

SOCIÉTÉ FONCIÈRE,
FINANCIÈRE ET DE PARTICIPATIONS - FFP

Document de référence 2009



En application de l'article 28 du Règlement n° 809/2004 du 29 avril 2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux Comptes, pour l'exercice 2008, tels que présentés aux pages 80 à 120 et 122 à 124 du Document de référence enregistré auprès de l'AMF le 28 avril 2009 sous le numéro R. 09-033 ;
- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux Comptes, pour l'exercice 2007, tels que présentés aux pages 205 à 236 et 237 du Document de référence enregistré auprès de l'AMF le 28 avril 2009 sous le numéro R. 09-033.

En application de son Règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent Document de référence le 28 avril 2010 sous le numéro R.10-028. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été émis par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'Autorité des marchés financiers des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du Document de référence sont disponibles auprès de la société Foncière, Financière et de Participations - FFP, 75 avenue de la Grande Armée – 75116 Paris, sur le site internet de la société FFP : www.societe-ffp.fr et sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org.

Présentation du groupe

1.1	Message du Président	4
1.2	Chiffres clés	5
1.3	Historique de FFP	6
1.4	Positionnement stratégique de FFP	7
1.5	Organigramme des participations	8
1.6	Actif Net Réévalué	9
1.7	Cours de Bourse	11
1.8	Présentation des participations	12
1.9	Informations sociales et environnementales	26

1.1 Message du Président



L'année 2009 du Groupe PSA Peugeot Citroën, premier actif de FFP, s'est composée de deux semestres bien différents : un premier semestre où la crise économique, accentuée depuis septembre 2008, a pénalisé fortement l'activité, et un second semestre en reprise progressive. Au total, PSA Peugeot Citroën enregistre une perte opérationnelle de 689 M€. Grâce à une bonne gestion de ses stocks, le Groupe a généré un flux de trésorerie libre positif de 809 M€ pour les sociétés industrielles et commerciales. Sa structure financière a été renforcée avant l'été par plusieurs opérations dont l'émission d'une OCEANE de 575 M€. FFP a joué à cette occasion son rôle de premier actionnaire en souscrivant à 10 % de cette émission.

L'année 2009 a également vu s'accroître le contraste entre les économies d'Europe et celles des pays émergents, dont la croissance est maintenant confirmée. Au sein des actifs de diversification de FFP, SEB, DKSH et les fonds de capital-investissement des pays émergents en bénéficient pleinement. Par ailleurs, la récurrence des activités de SANEF et d'ONET permet à ces sociétés d'afficher une progression de leurs revenus.

La majorité des participations de la diversification sont bénéficiaires en 2009 et ont versé un dividende ordinaire du même ordre qu'en 2008. Le niveau moyen des cours de bourse en 2009 a conduit FFP à réaliser de nouvelles dépréciations qui ne remettent pas en cause la confiance à long terme dans le potentiel des participations concernées, Zodiac en particulier.

Au total, le résultat net social de FFP est une perte de 28,7 M€.

A la suite du rebond des actifs cotés au second semestre, l'actif net réévalué s'établit à 1 839 M€, soit 73,1 € par action au 31 décembre 2009 ce qui représente une hausse de 69 % sur un an. Le cours de bourse a progressé de 93 % ramenant la décote* en dessous de 40 %.

Réaffirmant son positionnement d'investisseur de long terme et sa confiance dans le potentiel de valorisation de ses actifs, le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale le maintien d'un dividende de 0,70 € par action.

Robert Peugeot
Président-Directeur Général

* Cours de Bourse/Actif Net Réévalué par action

1.2 Chiffres clés *(en millions d'euros)*

Comptes sociaux

	2005	2006	2007	2008	2009
Revenus	204,2	84,8	97,5	119,8	24,6
<i>dont plus-values</i>	124,9	5,9	15,6	14,1	1,5
Résultat net	179,3	81,2	84,9	20,9	(28,7)
Investissements en titres de participation & fonds de capital-investissement *	32,0	239,3	169,7	154,8	69,0

* Y compris l'investissement dans les OCEANE émises par Peugeot SA en 2009.

Comptes consolidés

	2005	2006	2007	2008	2009
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	234,7	48,4	209,9	(60,9)	(246,7)
Résultat net (part du groupe)	347,8	63,7	230,5	(161,6)	(263,2)
Résultat net par action *	13,7 €	2,5 €	9,1 €	(6,4 €)	(10,5 €)
Total du bilan	3 713,0	3 964,7	4 132,7	3 824,7	3 780,9
Situation nette par action après affectation *	139,7 €	145,5 €	149,5 €	133,2 €	131,3 €

* Chiffres retraités de la division par 2 du nominal effectuée en juillet 2007.

Dividendes

	2005	2006	2007	2008	2009 *
Dividende distribué	57,2	38,1	41,9	17,8	17,6
Dividende net par action **	2,25 €	1,50 €	1,65 €	0,70 €	0,70 €
<i>dont dividende exceptionnel</i>	0,75 €	-	-	-	-

* Proposition à l'Assemblée Générale du 10 juin 2010.

** Chiffres retraités de la division par 2 du nominal effectuée en juillet 2007.

Valeurs des actifs

	2005	2006	2007	2008	2009
Actif Brut Réévalué de la Diversification ⁽¹⁾	nc	908	931	733	868
Actif Net Réévalué ⁽¹⁾	nc	3 425	3 459	1 101	1 839
Actif Net Réévalué par action * ⁽¹⁾	nc	134,8 €	136,1 €	43,3 €	73,1 €

* Chiffres retraités de la division par 2 du nominal effectuée en juillet 2007.

⁽¹⁾ Définition et méthode de calcul détaillées page 9.

1.3 Historique de FFP

La société Foncière, Financière et de Participations - FFP a été créée en 1929. Aux côtés des autres sociétés du groupe familial Peugeot et à la suite de la réorganisation du groupe Peugeot en 1966, FFP en devient le premier actionnaire. En 1989, elle est introduite à la Bourse de Nancy puis de Paris.

Forte de son expérience acquise comme principal actionnaire d'un groupe industriel de premier plan, FFP a, depuis quelques années, engagé une politique d'investissements dans d'autres secteurs d'activité où elle peut apporter son savoir-faire et une stabilité actionnariale favorisant le développement des sociétés dans lesquelles elle investit.

Quelques
étapes clés :

- 2009** FFP, en tant que 1er actionnaire de **Peugeot SA**, soutient son refinancement en souscrivant à 10 % de l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes (OCEANE).
- 2008** FFP entre au capital de **DKSH**, société suisse leader des services aux entreprises en Asie du Sud-Est. Avec d'autres partenaires, FFP crée **IDI Emerging Markets** pour renforcer sa présence dans les fonds de capital-investissement opérant dans les économies émergentes.
- 2007** FFP entre au capital de la société holding de **Groupe ONET** à hauteur de 23 % du capital en soutien de la famille fondatrice.
- 2006** FFP participe au consortium de reprise du réseau autoroutier **Sanef**, apporte son immeuble de Charenton à **Immobilière Dassault**, acquiert **Château Guiraud** et devient actionnaire de **IDI** et de **Zodiac Aerospace**.
- 2005** Aux côtés des actionnaires familiaux fondateurs et de **CNP**, cession des participations détenues dans **Société du Louvre - Groupe Taittinger**.
- 2004** Investissements dans **SEB SA**, **Linedata Services** et dans la société espagnole **Fomento de Construcciones y Contratas SA (FCC)**.
- 2003** Cession des participations dans **Berger-Levrault** et **Actaris** et investissement aux côtés de **IDI** dans la société **Marco Polo Investissements**.
- 2002** FFP est membre fondateur du fonds **Sagard** et entre au capital de **Groupe Taittinger**.
- 2001** Fusion avec la filiale **Cogevam** et investissement dans **Actaris**.
- 1997** Investissement dans la **Société du Louvre - Groupe du Louvre**.
- 1996** FFP devient actionnaire de la **Compagnie Industrielle de Delle (CID)**, 1^{er} actionnaire de **LISI**.
- 1995** Investissement dans la société **Berger-Levrault**.
- 1989** Cotation à la Bourse de Nancy.
- 1966** Premier actionnaire du **groupe industriel Peugeot**.
- 1929** Création de la société **Foncière, Financière et de Participations - FFP**.
- 1810** Naissance dans le Doubs d'une activité industrielle de mécanique.

1.4 Positionnement stratégique de FFP

FFP investisseur de long terme

La participation de 22,1 % dans le capital de Peugeot SA constitue l'actif historique et essentiel de FFP. Elle s'intègre dans la participation du groupe familial Peugeot, premier actionnaire de Peugeot SA avec 30,3 % du capital. Le niveau de cette participation est demeuré inchangé en 2009.

Les autres participations répondent à une volonté de diversification. La politique d'investissements de FFP est une politique d'actionnaire minoritaire de long terme, investissant dans des sociétés dont les caractéristiques sont voisines. Il s'agit, en général, de sociétés dotées d'un actionnariat familial fort, situées sur des marchés où les possibilités de croissance sont réelles et sur lesquels elles occupent déjà une place importante. Les prises de participation de FFP sont amicales et font l'objet d'investigations préalables destinées à vérifier la convergence de vues en matière d'actionnariat, de stratégie et de valeurs de l'entreprise. De plus, FFP détient un portefeuille de fonds de capital-investissement, qui opèrent principalement en Europe et dans les pays émergents, et qui sont conformes à l'horizon d'investissement de long terme de FFP.

FFP actionnaire actif

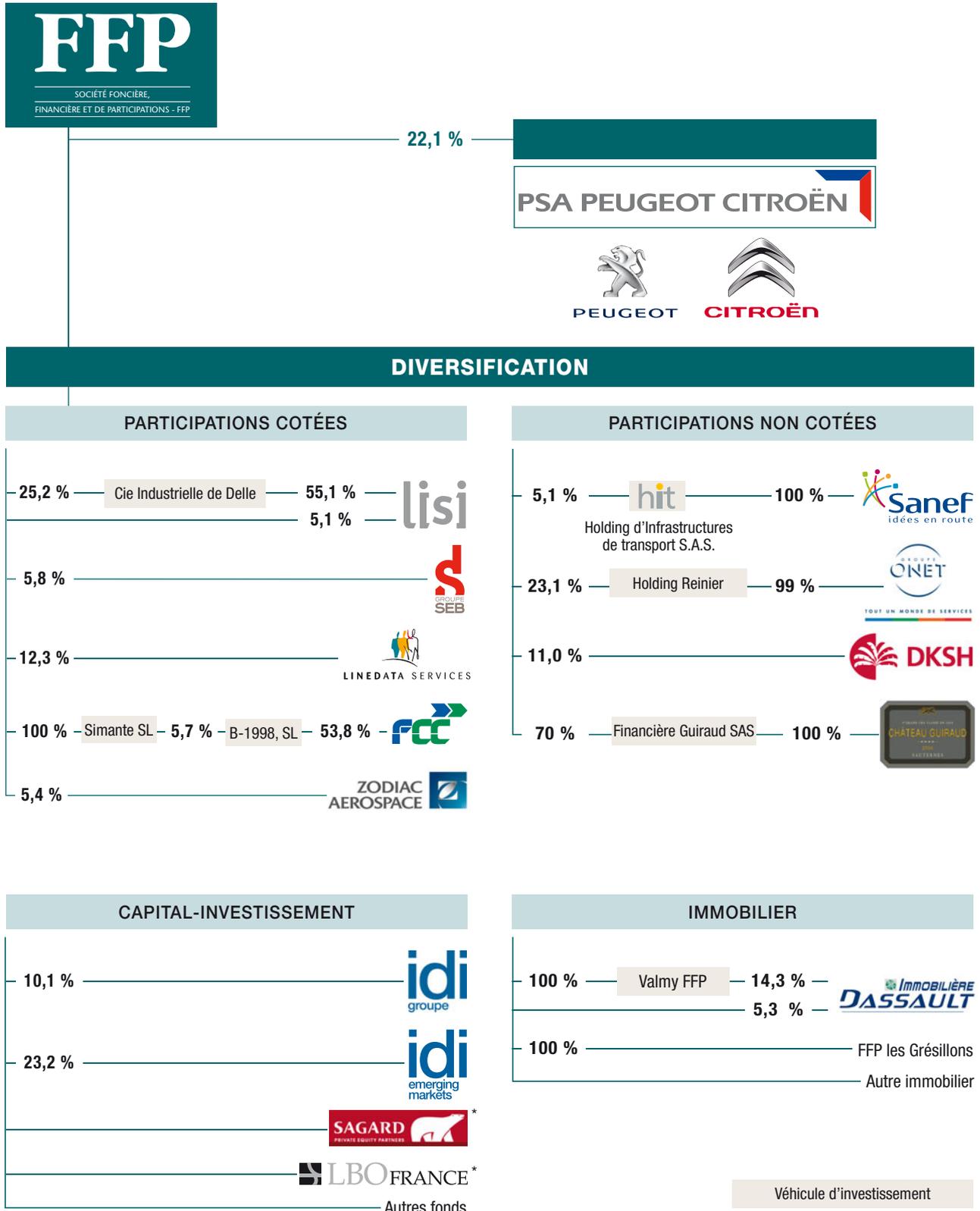
Les missions de FFP sont de favoriser la pérennité des entreprises dans lesquelles elle investit et d'en accroître la valeur.

FFP est toujours présente aux Conseils d'administration ou de surveillance de ses participations. Elle a un rôle actif dans les travaux des conseils et est généralement présente dans plusieurs comités. Elle a pour mission de développer une collaboration efficace avec les autres actionnaires et les organes de direction de ses participations, en portant une attention toute particulière au respect des règles de gouvernance d'entreprise, au choix des dirigeants et aux questions stratégiques.

Concernant Peugeot SA, quatre administrateurs de FFP siègent au Conseil de surveillance. De plus, trois administrateurs de FFP sont salariés du groupe PSA Peugeot Citroën, occupant des postes de direction dans plusieurs entités du groupe automobile.

1.5 Organigramme des participations

Au 31 décembre 2009



* FFP a investi dans des fonds gérés par cette société de gestion

1.6 Actif Net Réévalué

Au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)	*	% de détention	Valorisation	% Actif Brut Réévalué *
PSA - actions	(a)	22,13 %	1 226	56,6 %
PSA - OCEANE janvier 2016	(a)	10,00 %	73	3,4 %
PEUGEOT SA (a)			1 299	60,0 %
Lisi	(a)	5,1 %	18,9	0,9 %
CID	(b)	25,2 %	53,7	2,5 %
Simante SL	(b)	100,0 %	103,3	4,8 %
SEB SA	(a)	5,8 %	115,2	5,3 %
Zodiac	(a)	5,4 %	87,5	4,0 %
Linedata Services	(a)	12,3 %	12,6	0,6 %
HIT	(c)	5,1 %	115,0	5,3 %
Financière Guiraud SAS	(c)	70,0 %	10,4	0,5 %
Holding Reinier	(c)	23,1 %	82,7	3,8 %
DKSH	(c)	11,0 %	106,9	4,9 %
Total Participations (i)			706	32,6 %
Fonds de capital-investissement	(d)		96,9	4,5 %
IDI	(a)	10,1 %	14,7	0,7 %
Total capital-investissement (ii)			112	5,2 %
Immobilière Dassault	(a)	5,3 %	4,6	0,2 %
Valmy-FFP	(b)	100,0 %	12,4	0,6 %
FFP-Les Grésillons	(e)	100,0 %	16,9	0,8 %
Autre immobilier	(c)		5,0	0,2 %
Total immobilier (iii)			39	1,8 %
Autres actifs financiers	(a) (f)		1,9	0,1 %
Trésorerie			8,9	0,4 %
Total autres actifs (iv)			11	0,5 %
ACTIF BRUT RÉÉVALUÉ DIVERSIFICATION (i) + (ii) + (iii) + (iv) = (b)			868	40,0 %
Simante SL			17	
FFP			310	
ENDETTEMENT (c)			327	
ACTIF NET RÉÉVALUÉ = (a) + (b) - (c)			1 839	
soit par action			73,1 €	

* L'Actif Net Réévalué (ANR) est la somme de la valeur de marché des titres Peugeot SA et de l'Actif Brut Réévalué de la Diversification, déduction faite des dettes financières. Les titres Peugeot SA sont valorisés au cours de Bourse de fin de période. L'Actif Brut Réévalué de la Diversification correspond, à une date donnée, à une valorisation de marché des autres actifs détenus par FFP. Il ne comprend pas de passif fiscal découlant d'une imposition sur les plus-values. Il est calculé à partir :

(a) des cours de Bourse de fin de période des sociétés cotées ;

(b) de l'Actif Net Réévalué des holdings intermédiaires non cotées, calculé par transparence en retenant les cours de Bourse de fin de période pour leurs participations cotées, et sans tenir compte de prime de contrôle ou de décote ;

(c) pour les actifs non cotés, d'une valeur de marché obtenue soit d'une actualisation des flux de trésorerie futurs, soit en appliquant différentes méthodes de multiples, notamment des multiples de marché, de transactions ou ceux existant le cas échéant dans les accords d'actionnaires signés par FFP ; à défaut et dans le cas où la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, au coût historique sauf dans le cas où les variables économiques de la société (exploitation, structure bilanciale, liquidité...) se seraient significativement dégradées ;

(d) des dernières valeurs liquidatives arrêtées ou estimées par les sociétés de gestion des fonds de capital-investissement, corrigées, le cas échéant, des appels de fonds ou remboursements effectués entre l'arrêt de cette valeur et la date de publication de l'Actif Brut Réévalué de la Diversification. La plupart de ces fonds de capital-investissement suivent les règles de l'International Private Equity & Venture Capital Valuation Board ;

(e) de valeur d'expertise réalisée une fois par an pour les actifs immobiliers non cotés ;

(f) des valeurs liquidatives de fin de période des OPCVM figurant en TIAP ou en trésorerie.

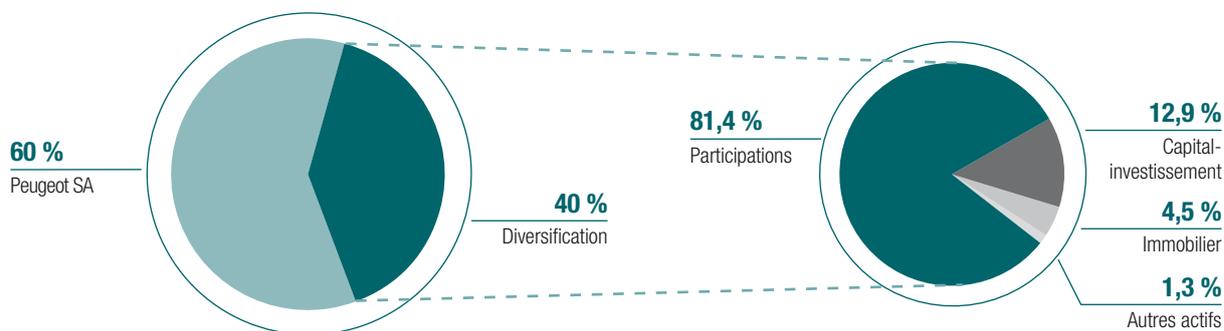
Dans les comptes consolidés, les participations sont valorisées aux valeurs indiquées ci-dessus, sauf pour les sociétés consolidées qui suivent les règles de consolidation.

Les dettes financières de FFP et de Simante SL sont évaluées à leur valeur nominale majorée des intérêts courus. L'auto-contrôle n'est pas significatif.

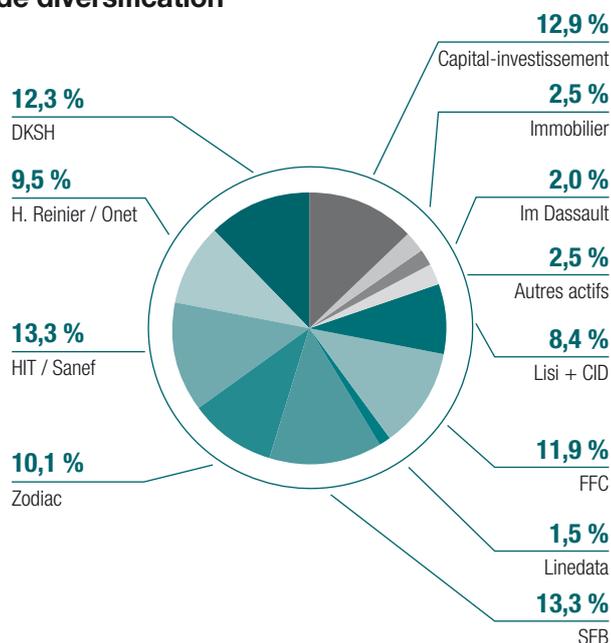
■ Évolution de l'ANR



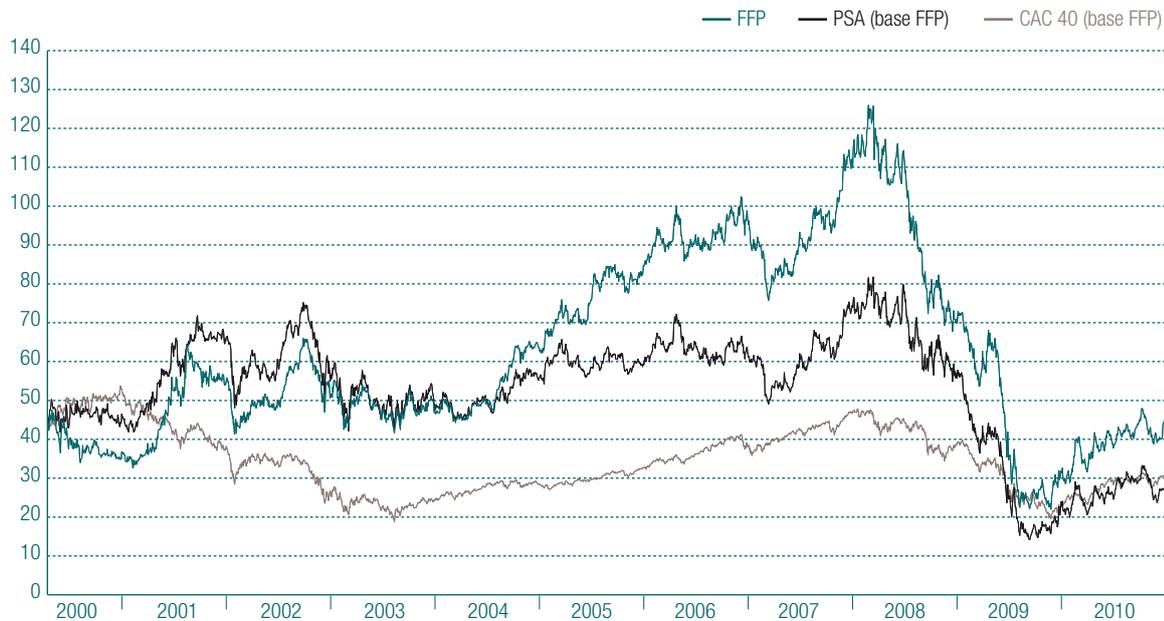
■ Répartition des actifs



■ Répartition des actifs de diversification



1.7 Cours de Bourse



(en euros)	2005 *	2006 *	2007	2008	2009
Plus bas	76,6	75,8	88,0	22,1	21,6
Plus haut	100,0	102,5	126,0	88,5	45,1
Au 31 décembre	89,0	94,1	88,0	23,2	44,7
Volume journalier moyen	7 144	8 388	17 722	23 136	12 608
Nombre d'actions	25 408 000	25 408 000	25 408 000	25 408 000	25 159 073
Capitalisation boursière	2 261 312 000	2 390 892 800	2 235 904 000	589 465 600	1 124 610 563

* Le nombre d'actions FFP a été multiplié par 2 compte tenu de la division du nominal en juillet 2007. Pour une meilleure comparaison, l'ensemble des données de ce tableau a été ajusté afin qu'il soit comparable avec la situation actuelle.

1.8 Présentation des participations



www.psa-peugeot-citroen.com

■ Activité

PSA Peugeot Citroën est le 2ème constructeur automobile européen (13,8 % de part de marché). Il construit son développement sur deux marques généralistes fortes, au rayonnement mondial et aux personnalités distinctes dans le cadre de stratégies internationales coordonnées et d'un plan produit cohérent. Outre son activité majeure de constructeur automobile, le groupe PSA Peugeot Citroën exerce trois autres métiers principaux : le financement des réseaux commerciaux et des clients de marques automobiles (Banque PSA Finance), le transport et la logistique (Gefco) et enfin la conception et la production de composants et de modules destinés à la production automobile (Faurecia dont PSA est l'actionnaire majoritaire).

L'année 2009 s'est caractérisée par une évolution contrastée. Après un 1er semestre en repli, l'activité s'est reprise au 2nd semestre, soutenue par les primes à la casse dans plusieurs pays et une dynamique produite favorable (C3, 3008, 5008). Au global, le groupe PSA Peugeot Citroën a affiché des ventes mondiales en baisse de 2,2 % à 3 188 000 unités (sur un marché en recul de 3,1 % par rapport à 2008), tout en gagnant des parts de marché (5,1 % du marché mondial).



Le début de l'année 2009 a été marqué par la décision du Conseil de surveillance de remplacer le Président du Directoire Christian Streiff par Philippe Varin. Ce dernier a pris ses fonctions le 1er juin 2009.

Le groupe PSA Peugeot Citroën s'attend à des conditions de marché difficiles en 2010, avec une dégradation du marché européen de l'ordre de 9 % sur l'année. La part de marché du groupe en Europe devrait rester orientée à la hausse, sous l'effet bénéfique de la dynamique produits. Hors Europe, le marché chinois devrait maintenir une performance à deux chiffres, tandis que l'Amérique latine devrait renouer avec la croissance.

Le groupe a vendu près d'un million de véhicules émettant moins de 130 g de CO₂, confirmant son leadership dans ce domaine. Le redressement de l'activité s'est traduit pour le groupe par un résultat opérationnel courant positif de 137 M€ au 2nd semestre, après la perte enregistrée au 1er semestre (- 826 M€). La Division Automobile a notamment sensiblement réduit sa perte opérationnelle dans la deuxième moitié de l'année. Sur cette même période, Faurecia, qui commence à ressentir tous les bénéfices de son plan de redressement, a enregistré un résultat opérationnel courant positif ; Gefco a affiché une forte croissance de sa marge opérationnelle, tandis que Banque PSA Finance a confirmé ses bonnes performances.

Une gestion rigoureuse de la trésorerie et les réductions de stocks ont permis de réduire le niveau d'endettement du groupe et de renforcer sa situation financière. Le taux d'endettement est égal à 16 % des capitaux propres. Au cours de la première moitié de l'année, le groupe a mené une stratégie de refinancement afin d'assurer ses besoins de liquidité. Il a notamment contracté un emprunt de 3 milliards d'euros auprès de l'État et de 400 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement, émis un emprunt obligataire de 750 M€ à 8,38 % sur cinq ans et une OCEANE de 575 M€ à 4,45 %, échéance le 1er janvier 2016.



Le groupe s'appuiera également sur le Plan de Performance 2010-2012 qui ambitionne de lancer de nombreux nouveaux véhicules et services, de faire du groupe un acteur mondial et une référence en termes d'efficacité opérationnelle. L'objectif de ce plan est d'économiser 3,3 milliards d'euros en trois ans.

En s'appuyant sur les retombées positives du Plan de Performance de la division Automobile, la poursuite du redressement de Faurecia et les bons résultats confirmés de Gefco et Banque PSA Finance, le groupe prévoit un résultat opérationnel courant positif au 1er semestre 2010.

■ Principaux chiffres

En M€		2008	2009
Automobile	Chiffre d'affaires	41 643	38 265
	Rt opérationnel courant	(225)	(1 257)
	Marge	- 0,5 %	- 3,3 %
Banque PSA	Chiffre d'affaires	2 088	1 823
Finance	Rt opérationnel courant	557	498
	Marge	26,7 %	27,3 %
Gefco	Chiffre d'affaires	3 536	2 888
	Rt opérationnel courant	127	102
	Marge	3,6 %	3,5 %
Faurecia	Chiffre d'affaires	12 011	9 292
	Rt opérationnel courant	91	(92)
	Marge	0,8 %	- 1,0 %
Autres & éliminations	Chiffre d'affaires	(4 922)	(3 851)
	Rt opérationnel courant	0	60
PSA	Chiffre d'affaires	54 356	48 417
	Variation	- 7,4 %	- 10,9 %
	Rt opérationnel courant	550	(689)
	Marge	1,0 %	- 1,4 %
	Résultat net part du groupe	(363)	(1 161)
	Marge nette	- 0,7 %	- 2,4 %
	Dividende net (en €)	0,00	0,00*
	Fonds propres	13 277	12 447
	Endettement net	2 906	1 993

* Proposé à l'Assemblée Générale.

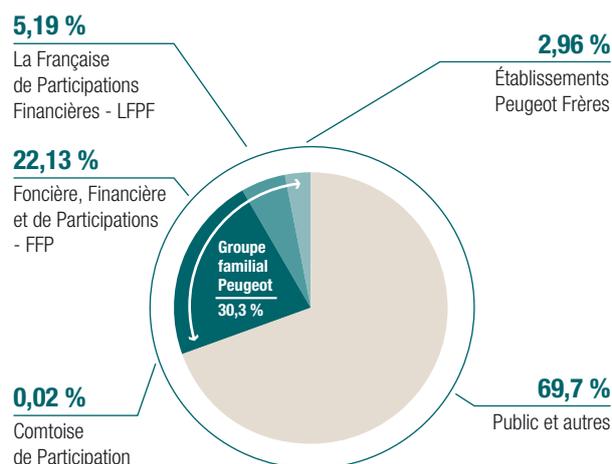
■ L'investissement FFP

La famille Peugeot est à l'origine du groupe et en demeure le premier actionnaire.

Actif historique et essentiel de FFP, sa participation à hauteur de 22,1 % dans le capital (et 32,4 % des droits de vote) s'intègre dans la participation du groupe familial Peugeot, premier actionnaire de Peugeot SA avec 30,3 % du capital et 44,7 % des droits de vote.

FFP est signataire d'engagements de conservation dits « pacte Dutreil » et « pacte Jacob » portant sur les actions Peugeot SA qu'elle détient, en application des dispositions des articles 885 I bis et 787 B du Code général des impôts.

■ Actionnariat (31/12/2009)



La valorisation des titres, dans l'Actif Net Réévalué, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2009. Le groupe PSA Peugeot Citroën est consolidé par mise en équivalence dans les comptes de FFP.

Les administrateurs de FFP présents au Conseil de surveillance de Peugeot SA sont M. Thierry Peugeot, Président du Conseil de surveillance, M. Jean-Philippe Peugeot, Vice-Président du Conseil de surveillance, Mme Marie-Hélène Roncoroni et M. Robert Peugeot.

lisi

■ Activité

LISI est l'acronyme de LInk Solutions for Industry.

Le groupe LISI est un des leaders mondiaux des fixations et des composants d'assemblage pour l'aéronautique et pour l'automobile, et depuis 2007 un acteur dans le médical. LISI réalise aussi des composants d'assemblage et d'emballage pour la parfumerie et les cosmétiques.

LISI AEROSPACE est n° 3 mondial avec un chiffre d'affaires de 350 M€, représentant plus de la moitié des ventes du groupe. Les produits phares sont les fixations de structure, principalement en titane, les fixations moteurs, les fixations spéciales non structurelles. La division est notamment présente sur les programmes A380 et B787.

LISI MEDICAL, récemment constitué par l'acquisition de trois sociétés spécialisées dans les implants orthopédiques et dentaires, a contribué à hauteur de 19 M€ au chiffre d'affaires de LISI AEROSPACE, division à laquelle elle appartient encore.

■ Principaux chiffres

En M€	2008	2009
Chiffre d'affaires	844	695
Variation	3,5 %	- 17,7 %
Résultat d'exploitation	98,9	34,2
Marge	11,7 %	4,9 %
Résultat net	56,2	9,4
Marge nette	6,7 %	1,4 %
Dividende net (en €)	1,20	0,70*
Fonds propres	459	451
Endettement net	69	29

* Proposé à l'Assemblée Générale.

■ L'investissement FFP

Le groupe familial Peugeot est actionnaire de la Compagnie Industrielle de Delle (CID), premier actionnaire de LISI, depuis 1977. En 1996, FFP a reçu, par voie d'apport d'une autre société du groupe familial Peugeot, la participation de 25 % dans CID, premier actionnaire de LISI. En 2002, FFP a pris une participation de 5 % du capital de LISI. FFP a exercé par la suite 50 000 bons de souscriptions d'actions et détient désormais 5,1 % du capital. Au total, FFP détient directement et indirectement 19 % de LISI.

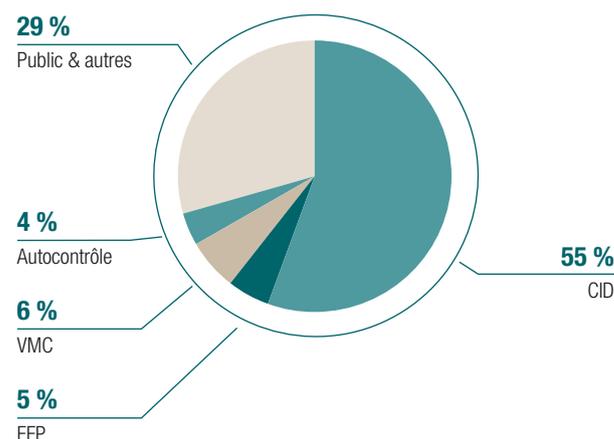
www.lisi-group.com

LISI AUTOMOTIVE est n° 4 mondial avec un chiffre d'affaires de 310 M€, représentant 45 % des ventes du groupe. Les produits phares sont les fixations vissées, les fixations clippées, les composants mécaniques. Les constructeurs européens sont les principaux clients de la division.

LISI COSMETICS est dans le top 10 mondial avec un chiffre d'affaires de 36 M€, représentant 5 % des ventes du groupe.

Sur 2009, LISI a connu un fort ralentissement de ses activités aéronautiques et automobiles, affichant une baisse globale du chiffre d'affaires de 18 %. L'activité a été contrastée sur l'année avec, au 1er semestre, une chute brutale de l'automobile combinée à une résistance de l'aéronautique, et sur le 2nd semestre un inversement des tendances pour les deux divisions. Dans cette conjoncture difficile, LISI s'est attaché à renforcer sa structure financière : la génération de cash-flow libre a atteint 51,3 M€ permettant une division par 2,5 de l'endettement net ramené à 28,5 M€.

■ Actionnariat (31/12/2009)



La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2009. LISI et CID sont consolidés par mise en équivalence.

M. Christian Peugeot est administrateur de CID et LISI. MM. Thierry Peugeot et Xavier Peugeot sont administrateurs de CID. CID, représentée par M. Thierry Peugeot, est administrateur de LISI.



www.zodiacaerospace.com

■ Activité

Créé à la fin du XIXe siècle, Zodiac Aerospace est à l'origine un spécialiste des produits gonflables, en particulier de ballons puis de bateaux pneumatiques. L'équipement aéronautique a pris de plus en plus d'importance à compter des années 1970 pour devenir l'unique activité de Zodiac en 2007 suite à la cession de son activité Marine rebaptisée « Zodiac Marine & Pool » à Carlyle. Début 2009, l'Assemblée Générale des actionnaires a acté ce recentrage sur le métier aéronautique en renommant la société « Zodiac Aerospace » et en changeant le logo.

Le groupe est leader mondial pour un grand nombre de produits tels que les activités d'évacuation et d'arrêt d'urgence, les sièges d'avions ou les équipements de cabine.

Zodiac Aerospace a affiché au cours de l'exercice 2008-2009 une croissance organique négative de 5 %. Cependant, l'intégration des acquisitions réalisées et la parité euro/dollar favorable font ressortir une croissance de 9,5 %. La marge opérationnelle s'est dégradée de 0,4 point à 11,3 %. Le groupe a généré près de 100 M€ de free cash-flow.

■ Principaux chiffres

En M€	2007/2008	2008/2009
Chiffre d'affaires	2 014	2 206
Variation	0,6 %	9,5 %
Résultat d'exploitation courant	235,6	249,4
Marge	11,7 %	11,3 %
Résultat net part du groupe	511,4 *	172,9
Marge nette	25,4 %	23,2 %
Dividende net (en €)	1,0	1,0
Fonds propres	1 174	1 308
Endettement net	752	655

* Dont plus-value Marine de 373,6 M€.

■ L'investissement FFP

FFP a acquis 5,4 % du capital de Zodiac par des achats en Bourse qui ont débuté au 2nd semestre 2006 et qui se sont poursuivis au cours de l'année 2007 en fonction des opportunités de marché. Au 31 décembre 2009, l'investissement total est de 142 M€.

FFP est partie à un pacte d'actionnaires dont les principales caractéristiques figurent en page 59. Il a été amendé le

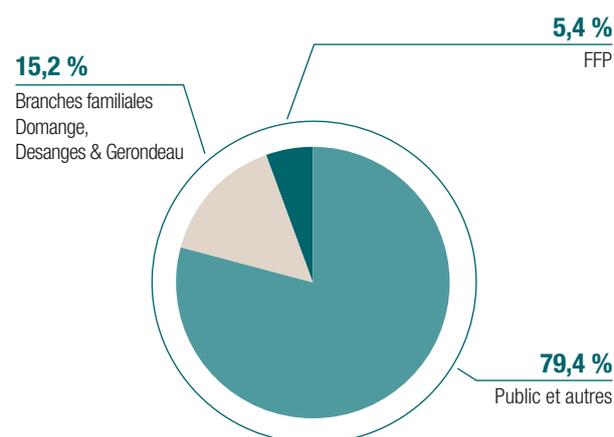
Au cours du 1er semestre 2009/2010 clos le 28 février 2010, Zodiac Aerospace a affiché un recul de ses ventes de 7,7% en organique et de 12,8% en publié (parité euro / dollar). La baisse d'activité de 1ère monte semble avoir touché un point bas et l'activité d'après vente affiche une reprise.

Zodiac Aerospace anticipe un scénario de sortie de crise qui serait porté par le redémarrage du trafic aérien, une pénétration plus élevée sur les nouveaux appareils commerciaux, notamment les gros-porteurs et une offre en après-vente renforcée. Même si le groupe diminue progressivement sa sensibilité à la parité €/€, son niveau reste un paramètre important pour Zodiac Aerospace.

Sur l'exercice entier, le groupe s'attend à une légère baisse organique de son activité et à une rentabilité opérationnelle de 8% sur la base d'une parité euro/dollar de 1,50.

Zodiac Aerospace a versé un dividende à 1 € par action en janvier 2010.

■ Actionnariat (24/09/2009)



24 septembre 2009 et prévoit en particulier la possibilité pour FFP de monter jusqu'à 7 % du capital, contre 5,5 % auparavant.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2009.

FFP, représentée par M. Robert Peugeot, est membre du Conseil de surveillance de Zodiac.



■ Activité

Entreprise régionale à l'origine, s'appuyant sur le succès de la « super-cocotte » en France dans les années 1950, le groupe SEB s'est développé par croissance interne et externe pour devenir le leader mondial du petit équipement domestique. Il est présent sur deux marchés complémentaires : le petit électroménager (environ 11 % de part de marché) et les articles culinaires (environ 15 % de part de marché). Ce positionnement lui donne un profil d'équilibre en matière de produits, de marques, d'implantation géographique et de circuits de distribution.

Groupe multimarque (Krupps, Lagostina, Moulinex, Rowenta, Tefal, Calor, SEB...), SEB s'appuie sur une offre étendue dans les articles culinaires, le soin du linge, le soin de la personne, la préparation des aliments et des boissons, la cuisson électrique, l'entretien et le confort de la maison. Le groupe commercialise

■ Principaux chiffres

En M€	2008	2009
Chiffre d'affaires	3 230	3 176
Variation	12,5 %	- 1,7 %
Résultat d'exploitation	279	248
Marge	8,6 %	7,8 %
Résultat net part du groupe	152	146
Marge nette	4,7 %	4,6 %
Dividende net (en €)	0,94	1,04 *
Fonds propres	906	1 081
Endettement net	649	243

* Proposé à l'Assemblée Générale.

■ L'investissement FFP

FFP est entrée au capital de SEB SA au 1er semestre 2004 et a investi 80 M€ pour acquérir 5 % du capital de la société. En 2008, FFP est montée à 5,7 % du capital en investissant 12 M€. FFP détient 5,8 % du capital depuis l'annulation de titres SEB en 2009.

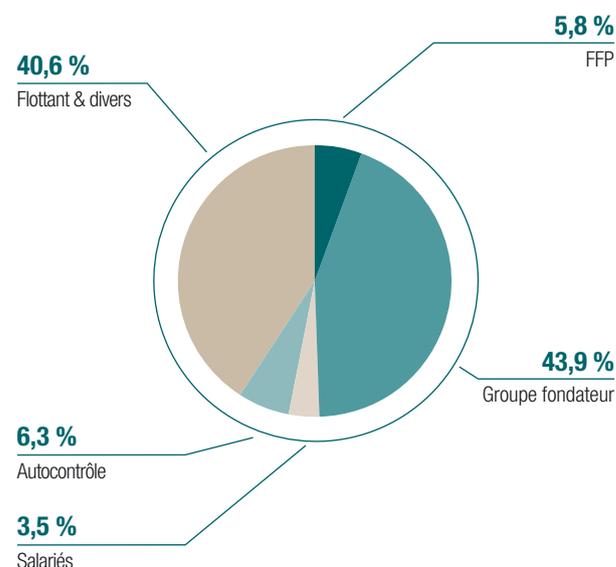
FFP est signataire d'engagements de conservation dits « pacte Dutreil » et « pacte Jacob » pour une partie de ses actions. Le 18 novembre 2009, suite à l'acquisition de droits de vote double,

www.groupeseb.com

aujourd'hui ses produits dans plus de 120 pays (3/4 de ses ventes sont réalisées hors de France), avec une exposition importante (38 %) aux pays émergents.

Sur l'exercice 2009, SEB a affiché une activité stable par rapport à 2008, et ceci malgré une conjoncture économique morose. Cette solide résistance des ventes confirme la bonne tenue du mix-produit et la pertinence du développement à l'international (rachat du n° 2 chinois en 2007). Le fort rebond de l'activité au 4ème trimestre couplé aux mesures de réduction de coûts et à un pilotage des investissements publicitaires et marketing a permis au groupe d'afficher une marge opérationnelle en croissance. Un effort particulier a été fait sur la gestion des stocks, ce qui a permis un désendettement significatif de 406 M€ par rapport à fin 2008.

■ Actionnariat (31/12/2009)



FFP a franchi en hausse le seuil de 5 % en droits de vote, et détient 7,18 % des droits de vote de la société.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2009.

FFP, représentée par M. Christian Peugeot, est administrateur de SEB SA.



www.fcc.es

■ Activité

Fomento de Construcciones y Contratas SA, (FCC), créée en mars 1992, est issue de la fusion entre Construcciones y Contratas SA, créée à Madrid en 1944, et Fomento de Obras y Construcciones, SA, créée à Barcelone en 1900.

FCC est un des leaders du secteur des services et de la construction en Espagne. Le groupe est présent dans les métiers suivants :

- **Construction** : 7 201 M€ de chiffre d'affaires en 2009 (- 7 %), dont plus de 50 % réalisés hors d'Espagne (en Europe centrale et de l'est principalement) et 69 % dans les infrastructures (en baisse de 2,6 %). Le carnet de commandes s'élève à 10,8 Md€ (+ 7 %) ;
- **Services** : 4 422 M€ de chiffre d'affaires (- 2,3 %), dans les services à l'environnement (collecte et traitement des déchets, eau, gestion d'infrastructures) et les services urbains

(logistique, mobilier urbain...). Plus d'un tiers de l'activité est réalisé hors d'Espagne ;

- **Ciment** : 1 035 M€ de chiffre d'affaires (- 27 %), dont 30 % hors d'Espagne ;
- **Énergie** : 82 M€ de chiffre d'affaires réalisés exclusivement en Espagne (activité récente).

FCC opère depuis quelques années un rééquilibrage géographique de son portefeuille d'activité (45 % du chiffre d'affaires réalisé à l'international en 2009 contre seulement 10 % en 2004).

FCC a affiché une baisse d'activité de 6,7 % en 2009 en raison notamment d'un repli des activités espagnoles dans la construction (- 13 %) et le ciment (- 32 %), et d'une stabilité des activités hors d'Espagne. Le carnet de commandes du groupe est toutefois en forte croissance (+ 5,6 %).

■ Principaux chiffres

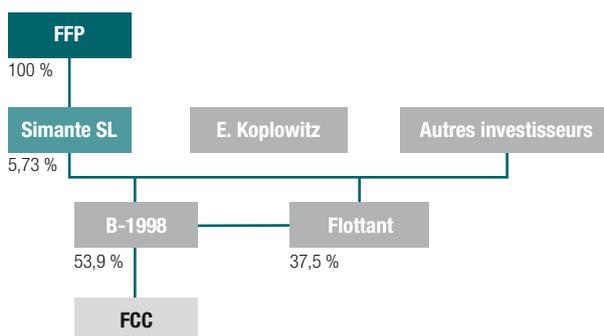
En M€	2008	2009
Chiffre d'affaires	13 617	12 700
Variation	1,4 %	- 6,7 %
Résultat d'exploitation	896	731
Marge	6,6 %	5,8 %
Résultat net	334	307
Marge nette	2,5 %	2,4 %
Dividende brut (en €)	1,57	non arrêté
Fonds propres	3 198	3 136
Endettement net	6 900	7 655

■ L'investissement FFP

FFP a investi 100 M€ pour acquérir 5,7 % du capital de B-1998, contrôlé par Mme Esther Koplowitz et actionnaire majoritaire de FCC. L'investissement a été réalisé sur une base de 28,60 € par action FCC en septembre 2004. L'investissement de FFP a été fait via la société espagnole Simante SL, détenue à 100 % par FFP et endettée initialement à hauteur de 40 M€. Compte tenu des dividendes encaissés, la dette nette de Simante SL s'élève à 17,3 M€ à la fin de l'exercice 2009.

FFP est partie à un pacte d'actionnaires dont les principales caractéristiques figurent en page 59.

■ Actionnariat (31/12/2009)



La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué, est calculée en retenant la valeur boursière des titres FCC détenus par B-1998 au 31 décembre 2009. Simante SL est consolidée par intégration globale dans les comptes.

M. Robert Peugeot est administrateur de FCC, ainsi que de trois de ses filiales (FCC Construcción SA, WRG – Waste Recycling Group Limited, et Alpine Holding).



LINEDATA SERVICES

■ Activité

Linedata Services est née en 1998 du rapprochement de trois sociétés : GSI Division des Banques, Line Data et BDB Participation. Depuis, plusieurs autres sociétés de services informatiques européennes et américaines ont été acquises et intégrées dans Linedata Services.

Linedata Services offre à la communauté financière des solutions informatiques globales reposant sur l'association de trois métiers complémentaires : l'édition de progiciels, l'intégration de solutions et la prestation de services d'exploitation.

Linedata Services développe son offre en ASP (Application Service Provider) qui consiste à assurer la mise à jour, la

www.linedata.fr

maintenance et l'hébergement des applications accessibles à distance, ainsi que le stockage des données, la sécurité et l'infrastructure informatique.

Linedata Services est présente dans trois activités : l'Asset Management, l'Épargne et l'Assurance, les Crédits et le Financement.

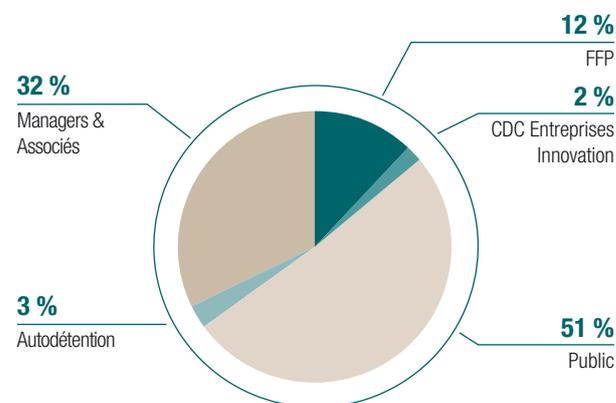
Dans un contexte de marché difficile, Linedata Services a affiché sur l'exercice 2009 une activité en recul de 10 %. Toutefois, en raison notamment du plan de réorganisation opérationnelle, la rentabilité de l'entreprise s'est améliorée sensiblement.

■ Principaux chiffres

En M€	2008	2009
Chiffre d'affaires	160,7	144,5
Variation	- 2,5 %	- 10,1 %
Résultat d'exploitation	7,8	15,4
Marge	4,9 %	10,7 %
Résultat net	5,3	9,1
Marge nette	3,3 %	6,3 %
Dividende net (en €)	0,12	0,20 *
Fonds propres	90,6	96,0
Endettement net	20,0	12,7

* Proposé à l'Assemblée Générale.

■ Actionnariat (31/12/2009)



■ L'investissement FFP

FFP a investi 15 M€ dans Linedata Services lors de l'augmentation de capital réservée en juin 2004, puis a racheté un bloc en mars 2005 pour 7 M€. Après plusieurs annulations de titres, FFP détient 12,1 % du capital de Linedata Services.

FFP n'est plus partie à aucun pacte, la société n'ayant pas souhaité renouveler celui qui avait été signé avec les principaux actionnaires. Le 1er juillet 2009, FFP a ainsi cessé d'agir de concert et a franchi en baisse les seuils de 50 % des droits

de vote, 1/3, 25 %, et 20 % du capital et des droits de vote, et 15 % du capital de la société. FFP détient 12,31 % du capital et 16,75 % des droits de vote.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2009.

M. Jean-Philippe Peugeot est membre du Conseil de surveillance de Linedata Services.



www.sanef.com

■ Activité

Les autoroutes françaises ont une activité qui est corrélée à celle du PIB. Elles sont concédées pour une durée limitée et encadrées par un contrat de concession qui prévoit notamment une évolution des tarifs en fonction de l'inflation.

Sanef et sa filiale SAPN gèrent 1 743 kilomètres d'autoroutes en France, principalement A1, A3, A13, A14, A16, A29. Il s'agit d'un réseau mature, qui dispose d'un emplacement stratégique, avec quatre des six autoroutes d'accès à Paris. Son trafic se caractérise par une faible saisonnalité, une part du trafic

commercial plus importante que la moyenne et un bon équilibre entre les différents types de trafic : péri-urbain, urbain, loisir, affaires, international. La principale concession arrive à échéance en 2028.

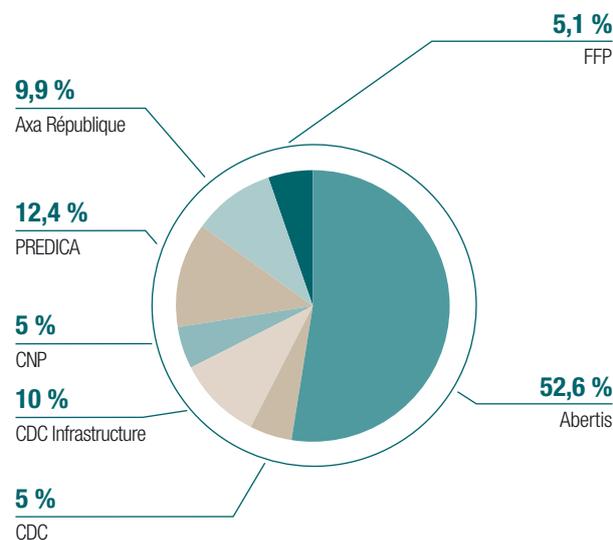
En 2009, le chiffre d'affaires du groupe Sanef s'élève à 1 414 M€, soit + 1,6 % par rapport à 2008 malgré une stabilité du trafic. Les investissements se sont élevés à 275 M€, en hausse de 10 % par rapport à 2008.

■ Principaux chiffres

Chiffres clés

Chiffre d'affaires 2009	1 414 M€
Trafic à l'équilibre	

■ Actionnariat (31/12/2009)



■ L'investissement FFP

FFP a investi 102,2 M€ et détient 5,1 % du capital de HIT qui est la société constituée pour répondre à l'appel d'offres de la privatisation de la société autoroutière Sanef. Le processus de privatisation des autoroutes engagé par l'État français en juillet 2005 s'est traduit par le succès de l'offre du consortium HIT dont l'actionnaire majoritaire est la société espagnole Abertis, un des premiers intervenants en matière de gestion de concessions publiques en Europe. HIT détient, depuis avril 2006, 100 % du capital de Sanef.

FFP est partie à un pacte d'actionnaires dont les principales caractéristiques figurent en page 59.

L'objectif recherché par FFP, en investissant dans cette participation, est d'obtenir un revenu régulier sur une longue période. En 2009, FFP a perçu un dividende de 7,14 M€.

La valorisation de la participation HIT dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés a été réalisée conformément aux principes de valorisation de FFP des actifs non cotés.

M. Robert Peugeot est administrateur de Sanef.



www.groupeonet.com

■ Activité

Créé dans les années 1860, ONET débute par des activités de manutention dans le port de Marseille. Le groupe devient un spécialiste du nettoyage dès 1930.

ONET est aujourd'hui le leader français des services aux entreprises dans les domaines de la propreté-multiservice et un acteur majeur dans les secteurs des technologies en milieux extrêmes, de la prévention et sécurité, de l'intérim et du recrutement.

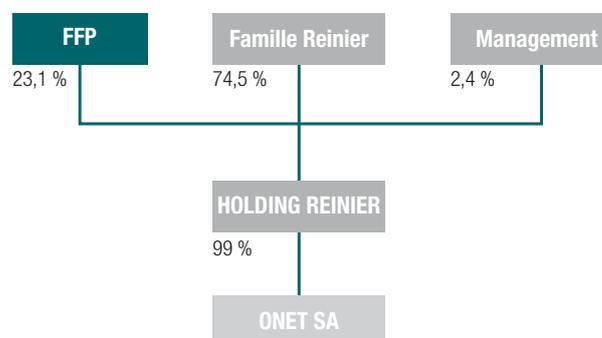
Son chiffre d'affaires dépasse 1,3 milliard d'euros. Son effectif inscrit est supérieur à 48 000 collaborateurs répartis dans son réseau de 300 agences de proximité.

Les revenus du groupe Holding Reinier sont en croissance de 3,3 % en 2009 malgré la crise économique. La marge d'exploitation est maintenue. La société a accéléré le remboursement de sa dette en 2009.

■ Principaux chiffres

En M€	2008	2009
Chiffre d'affaires	1 305	1 348
Variation	4,4 %	3,3 %
Résultat d'exploitation	50	53
Marge	3,9 %	4,0 %
Résultat net	19	31
Marge nette	1,5 %	2,3 %

■ Actionnariat (31/12/2009)



■ L'investissement FFP

ONET, coté en Bourse depuis 1987, était détenu majoritairement par les deux branches issues de la famille du fondateur : la famille Reinier et la famille Fabre. En juin 2007, la famille Fabre a indiqué vouloir céder sa participation. La famille Reinier a choisi FFP comme partenaire de long terme pour racheter les titres de la famille Fabre et retirer la société de la cote. FFP et la famille Reinier ont souhaité associer une centaine de cadres de la société à cette nouvelle étape de ce groupe familial marseillais.

FFP a investi 72 M€ pour détenir 23,05 % du capital de Holding Reinier.

FFP est partie à un pacte d'actionnaires dont les principales caractéristiques figurent en page 59.

La valorisation de la participation Holding Reinier dans l'Actif Net Réévalué a été réalisée conformément aux principes de valorisation de FFP des actifs non cotés. Holding Reinier est consolidé par mise en équivalence dans les comptes consolidés.

MM. Robert Peugeot et Alain Chagnon sont administrateurs de Holding Reinier. M. Alain Chagnon et FFP, représentée par M. Thierry Mabile de Poncheville, sont membres du Conseil de surveillance de ONET S.A.



www.dksh.com

■ Activité

DKSH est issu de la fusion en 2002 de deux sociétés familiales suisses. C'est aujourd'hui une des 20 premières sociétés suisses avec 365 représentations réparties dans 35 pays et un effectif se composant de plus de 20 000 employés.

Leader des services d'expansion de marché, DKSH est essentiellement orienté sur l'Asie avec comme principaux marchés la Thaïlande, la Malaisie et la Chine (Chine continentale et Hong-Kong) et Taïwan.

DKSH propose une diversité de services, tels que le sourcing, le marketing, la commercialisation et le service après-vente, et fournit à ses partenaires commerciaux des expertises ainsi que des services logistiques sur place. DKSH s'appuie sur un réseau

très ramifié et spécialisé. Les activités s'articulent autour de quatre divisions spécifiques qui reflètent les champs d'expertise de DKSH : biens de consommation, santé, matières premières spécialisées et technologies.

Si le siège de cette société suisse se trouve à Zürich, elle est profondément ancrée dans le tissu économique de toute la région Asie-Pacifique, où elle opère depuis plus de 140 ans.

En 2009 et notamment au 1er trimestre, la crise économique a pesé sur l'activité et la rentabilité de certaines divisions. Le résultat d'exploitation 2009 revient proche des niveaux de celui de 2007.

■ Principaux chiffres

En M€	2008	2009
Chiffre d'affaires	6 621	6 789
Variation	2,4%	2,5%
Résultat d'exploitation	150	128
Marge	2,3%	1,9%
Effectifs	21 708	20 744

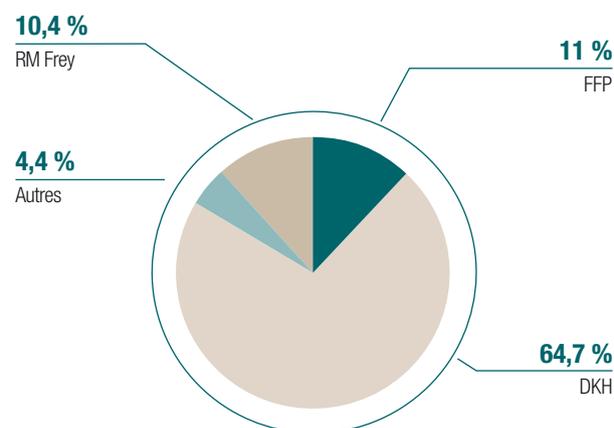
■ L'investissement FFP

FFP a investi dans la société DKSH aux côtés des actionnaires fondateurs, d'une part en rachetant les titres d'actionnaires sortants et d'autre part en souscrivant à une augmentation de capital.

FFP a investi 85,4 M€ pour détenir 11 % du capital de DKSH.

FFP est partie à un pacte d'actionnaires dont les principales caractéristiques figurent en page 59.

■ Actionnariat (31/12/2009)



La valorisation de la participation DKSH, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, a été réalisée conformément aux principes de valorisation de FFP des actifs non cotés. Elle bénéficie aussi de l'appréciation du franc suisse depuis d'acquisition.

M. Robert Peugeot est administrateur de DKSH.



■ Activité

Château Guiraud est un Sauternes, Premier Cru classé 1855. La propriété compte 128 hectares dont 100 de vignes. La production variable suivant les millésimes est en moyenne de 140 000 bouteilles dont 110 000 en Premier Cru. Elle est entièrement tournée vers la qualité, le respect de l'écosystème originel et privilégie les méthodes biologiques.

FFP et ses partenaires visent un haut niveau de qualité pour le Premier Cru et développent une dynamique commerciale en particulier à l'international, afin d'asseoir la réputation d'excellence du vin de Château Guiraud auprès des grands amateurs internationaux. Cette politique se traduit d'ores et déjà



par une excellente couverture journalistique et par des notes de dégustation qui le placent parmi les meilleurs. Château Guiraud a été classé numéro 1 ex aequo pour son Sauternes 2008 par la revue américaine de référence « Wine Spectator ».

Après des ventes de vin de 4,3 M€ en 2008 qui étaient liées aux livraisons des primeurs du millésime 2005, les ventes de vin se sont élevées à 1,8 M€ en 2009. Les moyens commerciaux à l'international seront renforcés en 2010.

En 2009, la SCA Château Guiraud a dégagé une perte de 0,5 M€ contre un bénéfice de 0,6 M€ l'année précédente.

■ Principaux chiffres

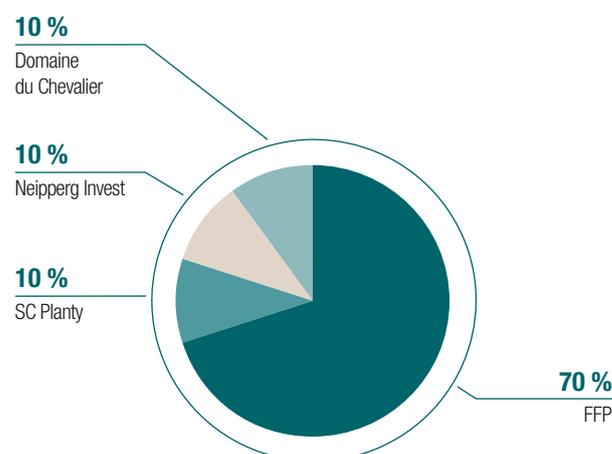
Chiffres clés

128 hectares dont 100 de vignes

En moyenne : 140 000 bouteilles par an

dont 110 000 de Premier Cru

■ Actionnariat (31/12/2009)



■ L'investissement FFP

L'acquisition de Château Guiraud s'est faite avec des partenaires spécialistes du secteur. Ils ont ensemble créé la société Financière Guiraud SAS qui a acquis, en juillet 2006, 100 % des parts de la SCA Château Guiraud. FFP détient 70 % du capital de Financière Guiraud SAS, chacun des trois autres associés en possédant 10 %.

FFP est partie à un pacte d'actionnaires dont les principales caractéristiques figurent en page 59.

La valorisation de Financière Guiraud SAS dans l'Actif Net Réévalué est conservée à son prix de revient. Financière Guiraud SAS est consolidée par intégration globale dans les comptes de FFP.

FFP, représentée par M. Robert Peugeot, est Présidente de la société Financière Guiraud SAS.



www.immobieliere-dassault.com

■ Activité

Immobilier Dassault est une société à statut SIIC qui dispose d'un patrimoine de qualité, composé de dix actifs localisés à Paris et dans le croissant ouest parisien.

En 2009, Immobilière Dassault a vendu des lots de copropriété à usage de bureaux à Levallois pour un montant de 5,6 M€, permettant de dégager une plus-value de 2,7 M€. À périmètre comparable, les loyers enregistrent une croissance de 3 %.

■ Principaux chiffres

En M€	2008	2009
Valeur d'expertise du patrimoine	176	186
Actif net réévalué par action (€)	32,8	36,1
Résultat net	(4,8)	1,5
Dividende (€/action)	0,20	0,25*

* Proposé à l'Assemblée Générale.

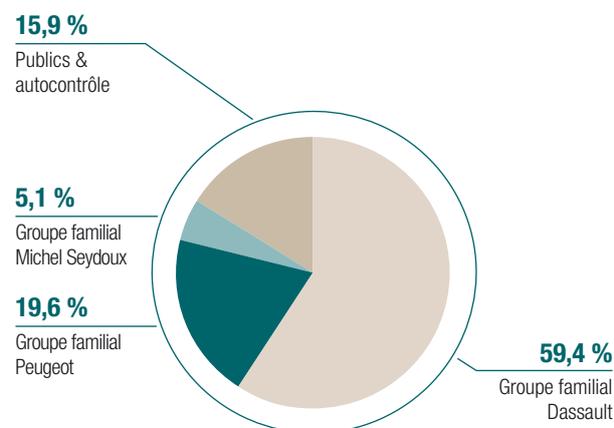
■ L'investissement FFP

Au cours du premier semestre 2006, FFP et la famille Dassault ont décidé d'apporter à la société Immobilière Dassault une partie de leurs immeubles. À l'issue des opérations d'apports et d'achats d'actions effectuées en 2006, FFP détient, directement et indirectement via sa filiale Valmy-FFP, 19,6 % du capital d'Immobilier Dassault.

Les travaux en cours au 23 Champs-Élysées se poursuivent normalement afin d'accueillir Abercrombie & Fitch. En excluant cet immeuble, le taux d'occupation demeure élevé à 97,7 %.

La progression de la valeur d'expertise du patrimoine de 6 % s'explique par la revalorisation significative de 47 % de l'immeuble du 23 Champs-Élysées et par une baisse limitée des autres actifs.

■ Actionnariat (16/12/2009)



FFP est partie à un pacte d'actionnaires dont les principales caractéristiques figurent en page 57, sans agir de concert.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2009.

FFP, représentée par M. Frédéric Banzet, est membre du Conseil de surveillance d'Immobilier Dassault.

Capital-investissement

Au 31 décembre 2009, les montants investis dans les fonds de capital-investissement sont valorisés à 97 M€* et représentent 11,2 % de l'Actif Brut Réévalué de la Diversification et 4,5 % de l'Actif Brut Réévalué de FFP.

Depuis 2002, FFP a augmenté ses engagements dans les fonds de capital-investissement. Cette classe d'actifs permet à FFP d'accéder à un grand nombre d'entreprises et de secteurs d'activité en ayant une approche long terme. Elle lui permet aussi d'accéder à des secteurs ou des zones géographiques auxquelles elle n'aurait accès directement que difficilement. En 2007 et en 2008, FFP a renforcé son exposition dans les pays émergents où la croissance est plus forte et où l'essentiel des fonds n'a pas (ou peu) recours à l'effet de levier.

Le portefeuille de FFP est essentiellement composé de fonds de LBO français, les principaux gérants étant LBO France et Sagard. Avec certains fonds, FFP a effectué des co-investissements. Les autres fonds sont des fonds européens (italien et espagnol) et thématiques (environnement). Enfin, les fonds des pays émergents sont principalement des fonds en Inde, Chine et Vietnam ainsi que ceux d'IDI Emerging Markets.

En 2009, FFP a pris un engagement de 4 M\$ dans le fonds IVF IV. Tout comme les fonds IVF II et IVF III dans lesquels FFP est déjà

Chiffres clés :

251 M€ d'engagements totaux dont :

172 M€ appelés

79 M€ non appelés

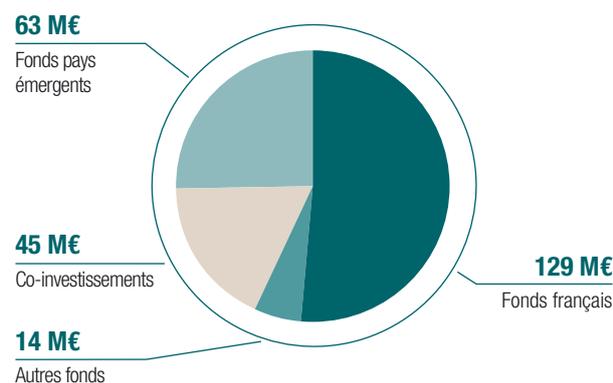
109 M€ remboursés

investie, le fonds IVF IV prendra des participations majoritaires dans des sociétés indiennes en croissance et tournées vers la consommation intérieure. FFP a aussi pris un engagement de 2 M€ dans le fonds Tocqueville Investissements Privés qui se focalisera sur les petites et moyennes entreprises non cotées en France.

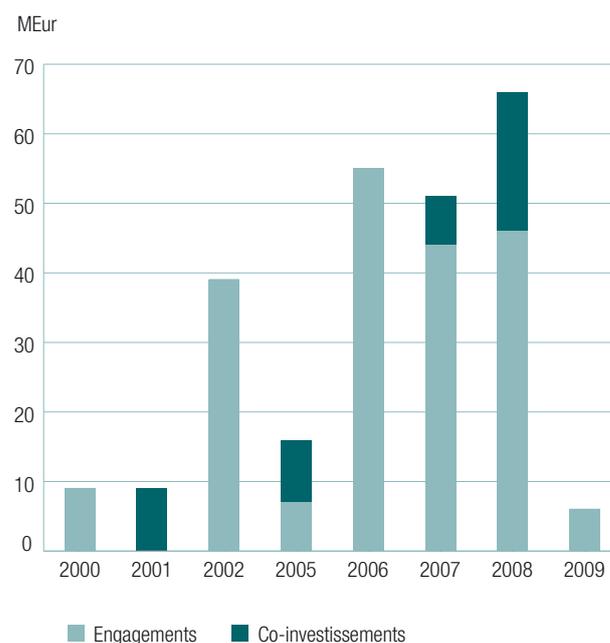
Les engagements de FFP ont diminué en 2009 de 24 M€, à 251 M€ (contre 275 M€ fin 2008), malgré ces deux nouveaux engagements. En effet, certains fonds ont diminué leur taille. IDI Emerging Market a réduit son capital de 216 M€ à 115 M€. L'engagement de FFP a ainsi été diminué de 50 M€ à 26,7 M€. Le fonds de LBO français Sagard II a réduit sa taille de 20 %, ramenant l'engagement de FFP de 40 M€ à 32 M€.

L'activité des fonds de capital-investissement a été très ralentie en 2009. Ainsi, les appels de fonds ne se sont élevés qu'à 11 M€ (contre 57 M€ en 2008) et les remboursements encaissés à 2 M€ (contre 24 M€ en 2008).

■ Engagements par type de fonds (M€)



■ Nouveaux engagements par millésime (M€)



* Dans son Actif Net Réévalué, FFP valorise les fonds à la valeur liquidative qu'ils lui communiquent. Celle-ci est calculée en suivant, pour la grande majorité des fonds, les règles EVCA. Dans les comptes consolidés est enregistrée au bilan la totalité des engagements (engagements investis et engagements non appelés).



www.idi.fr

■ Activité

IDI est une société cotée depuis 1991. Elle a pour vocation de prendre des participations, généralement majoritaires dans des sociétés non cotées, et de les accompagner en les développant pendant une longue période. Les investissements sont compris entre 1,5 et 20 M€. À partir de son cœur de métier d'investissement en France, IDI a diversifié sa stratégie, en particulier via le financement mezzanine et le

private equity dans les pays émergents via sa participation dans IDI Emerging Markets.

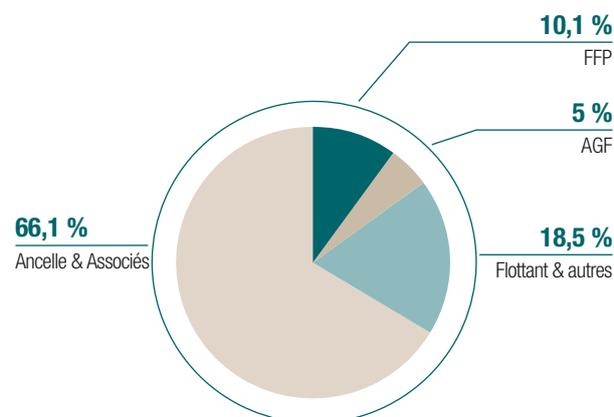
Au 1er trimestre 2010 IDI a engagé des discussions exclusives pour racheter 100 % d'AGF Private Equity à Allianz France. Cette société de gestion gère environ 2,5 Md€ d'actifs au sein de deux activités : les fonds de fonds de capital-investissement et le capital-risque.

■ Principaux chiffres

Chiffres clés (30/06/2009)

Actif Net Réévalué par action	27,15 €
Résultat net semestriel	4,3 M€
Dividende encaissé en 2009	0,65 M€

■ Actionnariat (31/12/2009)



■ L'investissement FFP

En 2006 et après la fusion entre IDI, Euridi et Marco Polo Investissements, FFP détenait 5,0 % de IDI. En 2007, IDI a décidé de procéder à une augmentation de capital afin d'accroître ses investissements tant en France que dans les pays émergents. Lors de cette augmentation de capital, FFP a augmenté sa participation en investissant 15,5 M€. FFP détient désormais 10,1 % du capital de la société.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2009.

FFP, représentée par M. Alain Chagnon, est membre du Conseil de surveillance de IDI.

1.9 Informations sociales et environnementales

Informations sociales

Dans le domaine social, les éléments significatifs pour FFP sont les suivants :

- l'effectif total actuel de la société est de treize personnes. À l'exception du Président-Directeur Général et du Directeur Général délégué, elles sont toutes titulaires d'un contrat de travail, à durée indéterminée. Il n'y a pas de main-d'œuvre intérimaire ; au niveau de la durée du travail, la société est soumise à la réglementation des 35 heures par semaine étant néanmoins observé que la majorité de son effectif est constituée de cadres ;
- il y a deux salariés à temps partiel ;
- la masse salariale au 31 décembre 2009 s'établit à 1 419 541 € et les charges sociales à 626 452 € ;
- les salariés et mandataires sociaux bénéficient d'un accord d'intéressement. Au titre de cet accord, 11 568 € ont été versés en 2009 ;
- chaque salarié peut verser, à son gré, tout ou partie de son intéressement sur un plan d'épargne entreprise géré par un organisme financier extérieur ;

- compte tenu de son effectif, la société n'a pas d'instance représentative du personnel et ne peut signer d'accords collectifs, ce qui l'amène à signer directement des accords avec chacun des salariés. L'année 2009 n'a pas donné lieu à la conclusion d'accord particulier ;
- les autres rubriques visées par le décret n° 2002-221 du 20 février 2002, pris en application de l'article L. 225-201-1 du Code de commerce, à savoir les conditions d'hygiène et de sécurité, la formation, l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés, les œuvres sociales et la sous-traitance ne donnent pas lieu à commentaire en raison de l'activité spécifique de la société et de son effectif limité.

Informations environnementales

FFP exerce une activité de holding industriel et financier. Cette activité ne rentre pas dans les prescriptions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce et de son décret d'application du 20 février 2002 relativement aux différentes informations environnementales à communiquer (consommation de ressources : eau, matières premières, énergie, mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement, provisions et garanties pour risques en matière d'environnement).

Gouvernement d'entreprise

2.1	Composition du Conseil d'administration	28
2.2	Pouvoirs et fonctionnement du Conseil d'administration	28
2.3	Comités spécialisés	29
2.4	Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise	29
2.5	Règlement intérieur du Conseil d'administration	30
2.6	Mandats et fonctions des mandataires sociaux - expertise en matière de gestion	34
2.7	Rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux	40
2.8	État récapitulatif des opérations sur les actions FFP réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches au cours de l'année 2009	43
2.9	Déclarations liées au gouvernement d'entreprise	43
2.10	Opérations avec les apparentés	44
2.11	Rapport du Président du Conseil d'administration	44
2.12	Rapport des Commissaires aux Comptes	53

2.1 Composition du Conseil d'administration

Nom	Prénom	Fonction chez FFP	Indépendant
Peugeot	Robert	Président-Directeur Général	
Peugeot	Jean-Philippe	Vice-Président	
Roncoroni	Marie-Hélène	Vice-Présidente	
Banzet	Frédéric	Administrateur	
Chodron de Courcel	Georges	Administrateur	■
Peugeot	Christian	Administrateur	
Peugeot	Thierry	Administrateur	
Peugeot	Xavier	Administrateur	
Poinso	Philippe	Administrateur	
Soulard	Patrick	Administrateur	■
Thierry	Jean-Philippe	Administrateur	■

Les règles relatives à la composition du Conseil d'administration sont décrites dans le *rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que*

sur les procédures de contrôle interne qui figure en page 44. Les critères retenus pour déterminer la qualification d'administrateur indépendant sont ceux du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008.

2.2 Pouvoirs et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre et, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société. Les règles relatives au fonctionnement du Conseil d'administration sont fixées par la loi, les statuts ainsi que par une « Charte des membres du Conseil d'administration » qui constitue le règlement intérieur du Conseil d'administration. Ce règlement, mis à jour en novembre 2008 pour tenir compte de la création du Comité Financier et d'Audit,

précise l'organisation du Conseil d'administration afin d'en optimiser les travaux. Il a pour objet notamment de rappeler les obligations qui pèsent sur chaque administrateur et les missions du Conseil d'administration. Il décrit le fonctionnement interne du Conseil d'administration, précise les missions du Président du Conseil d'administration et rappelle que le Président du Conseil d'administration exerce également les fonctions de Directeur Général. En outre, cette charte formalise la constitution de comités spécifiques qui exercent leur action sous la responsabilité du Conseil d'administration.

2.3 Comités spécialisés

Quatre comités ont été créés :

- Comité des Nominations et des Rémunérations ;
- Comité des Participations ;
- Comité d'Investissements ;
- Comité Financier et d'Audit.

La composition et les règles de fonctionnement de ces comités sont décrites dans le *rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne*, page 44.

2.4 Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise

Composition du Conseil d'administration (article 9 des statuts)

1. La société est administrée par un Conseil d'administration de trois à douze membres, sous réserve de l'exception prévue par la loi en cas de fusion.

Le nombre des administrateurs personnes physiques et représentants permanents des personnes morales ayant dépassé l'âge de 75 ans ne pourra être supérieur au tiers des administrateurs en fonction, ce dépassement s'appréciant et prenant effet lors de chaque Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

En cas de dépassement de cette limitation et à défaut de démission volontaire suffisante d'administrateurs de plus de 75 ans, le ou les administrateurs les plus âgés seront réputés démissionnaires à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle susvisée, dans la mesure nécessaire pour respecter la limitation du tiers.

Toutefois, si l'administrateur le plus âgé a exercé les fonctions de Président ou de Directeur Général, il sera maintenu en fonction et le ou les administrateurs les plus âgés après lui seront réputés démissionnaires.

Aucun renouvellement de mandat ne peut avoir lieu pour un administrateur âgé de plus de 75 ans à la date de l'assemblée ; de même, les personnes morales, dont le mandat d'administrateur est renouvelé, ne pourront se faire représenter par une personne âgée de plus de 75 ans au jour du renouvellement.

2. Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire de 10 actions au moins.
3. Les administrateurs sont nommés pour six ans.

Présidence du Conseil d'administration et Direction Générale (articles 11 et 12 des statuts)

1. Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président, personne physique dont il détermine la rémunération.

Le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Quand il exerce, en outre, des fonctions de Direction Générale, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général, mais cette limitation est inopposable aux tiers. Il a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de mandataires qu'il avisera.

2. La Direction Générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général. Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale.

3. Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs directeurs généraux délégués dont le nombre ne peut être supérieur à cinq. Les directeurs généraux délégués sont des personnes physiques ; ils peuvent être choisis parmi les administrateurs ou en dehors d'eux. En cas de décès, de démission ou révocation du Directeur Général, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général. En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. La limitation de ces pouvoirs n'est cependant pas

opposable aux tiers, à l'égard desquels chaque Directeur Général délégué dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Lorsqu'un Directeur Général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat. La limite d'âge est fixée à 70 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur Général et de Directeur Général délégué, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

4. Un administrateur peut être nommé Vice-Président du Conseil d'administration avec mission de convoquer et de présider les séances de ce conseil en cas d'empêchement du Président, de sa démission ou de son décès.

2.5 Règlement intérieur du Conseil d'administration

Lors de sa séance du 26 juin 2003, le Conseil d'administration a arrêté les termes d'une « Charte des membres du Conseil d'administration » qui expose les règles de conduite applicables à tous les membres et participants du Conseil d'administration. Cette charte, régulièrement mise à jour, et qui constitue le règlement intérieur du Conseil d'administration, est un document exclusivement interne qui ne peut avoir pour effet de se substituer aux statuts ni aux dispositions relevant du droit des sociétés commerciales.

1. Obligations des administrateurs

- 1.1. Avant d'accepter ses fonctions de membre du Conseil d'administration (ci-après désigné « administrateur »), tout candidat s'assure qu'il a connaissance des obligations générales et particulières attachées au mandat d'administrateur.
- 1.2. Les statuts de FFP et la présente charte lui sont remis préalablement à son entrée en fonction. L'acceptation du mandat d'administrateur entraîne l'adhésion à cette charte.
- 1.3. Chaque administrateur détient en son nom propre et pendant la durée de son mandat, le nombre minimal de 10 actions FFP.
- 1.4. Lorsqu'il participe aux délibérations du Conseil d'administration et exprime son vote, l'administrateur représente l'ensemble des actionnaires de la société et agit dans l'intérêt social de la société.
- 1.5. Chaque administrateur consacre à la préparation des séances du conseil, ainsi que des comités auxquels il siège, le cas échéant, le temps nécessaire à l'examen des dossiers qui lui ont été adressés. Il peut demander au Président tout complément d'informations qui lui est nécessaire.
- 1.6. Les dossiers des séances du Conseil d'administration, ainsi que les informations recueillies avant ou pendant la séance

sont confidentiels. Conformément à la réglementation en vigueur, tout administrateur, ainsi que toute personne assistant aux séances du conseil, ne peut en disposer en dehors du cadre normal de ses fonctions, ou à des fins autres que celles pour lesquelles il a obtenu lesdites informations. Il prend toutes mesures utiles pour que cette confidentialité soit préservée. Le caractère confidentiel et personnel de ces informations est levé à compter du moment où elles font l'objet d'une publicité quelconque par la société.

- 1.7. L'administrateur fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, avec FFP. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.
- 1.8. La participation directe ou indirecte d'un administrateur à une opération à laquelle FFP est directement intéressée ou dont il a connaissance en tant que membre du conseil, est portée à la connaissance du conseil préalablement à son dénouement.
- 1.9. Chaque administrateur, ainsi que toute autre personne assistant aux séances du conseil, doit s'abstenir d'effectuer à titre personnel, ou par personne interposée, des opérations sur les titres de la société aussi longtemps qu'il dispose, de par ses fonctions ou sa présence à une séance du conseil, d'informations non encore rendues publiques et qui pourraient influencer la valorisation du titre en Bourse.

Pour ce faire, les procédures suivantes doivent notamment être respectées :

- 1.10. Les actions de la société détenues par un administrateur à titre personnel ainsi que par son conjoint non séparé, son enfant mineur non émancipé ou encore par toute autre personne interposée, doivent être inscrites sous forme nominative : soit au nominatif pur auprès de la société elle-même ou de son mandataire (Caceis), soit au nominatif administré auprès d'un intermédiaire dont les coordonnées seront communiquées au Secrétaire du conseil.

- 1.11. Toute opération sur d'éventuels instruments financiers relatifs à des titres émis par la société à découvert ou en report est interdite aux administrateurs.
- 1.12. Toute transaction sur l'action FFP elle-même, pendant les 20 jours calendaires qui précèdent l'annonce des résultats périodiques (annuels, semestriels) ainsi que le jour de l'annonce, est strictement interdite pour tout administrateur ou pour toute autre personne ayant assisté à la séance du conseil au cours de laquelle ces résultats ont été présentés. La même règle s'appliquera s'il y a lieu à la communication des résultats annuels et semestriels prévisionnels.
- 1.13. Le calendrier de ces annonces sera communiqué aux administrateurs en début de chaque année.
- 1.14. Toutes les transactions, y compris à terme, sur l'action FFP, sur des titres donnant accès à ces actions, ou sur des instruments financiers relatifs à de tels titres, réalisées par :
 - un membre du conseil, son conjoint non séparé, son enfant mineur non émancipé ou encore par toute autre personne interposée ;
 - pour leur compte propre ou pour un tiers en vertu d'un mandat (sauf mandat exercé dans le cadre d'un service de gestion pour compte de tiers), doivent être déclarées au Secrétaire du conseil conformément à la réglementation en vigueur.
- 1.15. Les administrateurs sont informés périodiquement de leurs obligations en matière déclarative.

2. Missions du Conseil d'administration

- 2.1. Le Conseil d'administration est un organe collégial qui représente l'ensemble des actionnaires.
- 2.2. Aux termes de l'article 10 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.
- 2.3. Sur proposition du Président, le Conseil d'administration arrête les orientations stratégiques de la société.
- 2.4. S'agissant plus particulièrement des opérations d'investissements ou de désinvestissements concernant des participations, le Conseil d'administration prend une décision sur le projet présenté par le Président et étudié par le Comité d'Investissements.
- 2.5. Le Conseil d'administration pourra accompagner sa décision, au cas par cas, de limites de prix à ne pas franchir ou de toute autre modalité particulière à respecter.
- 2.6. Lorsque les circonstances l'exigent et en raison du rythme des opérations qui ne suit pas celui des conseils, notamment dans les cas d'investissement ou de désinvestissement, le Président pourra solliciter la position du conseil en le convoquant exceptionnellement dans les 24 heures.
- 2.7. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.
- 2.8. Le conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes

les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

- 2.9. Le conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Les avis des comités ne sauraient se substituer aux décisions du conseil sauf en cas de délégation spécifique donnée par le conseil.

3. Fonctionnement du Conseil d'administration

- 3.1. Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un Président et s'il le juge utile, un ou plusieurs Vice-Présidents. Le conseil choisit également la personne devant remplir les fonctions de secrétaire, qui peut être choisie en dehors de ses membres.

Le Secrétaire est responsable des procédures relatives aux règles de fonctionnement du conseil. Il établit les procès-verbaux des réunions du conseil et en assure la diffusion. Il est habilité à certifier conformes les copies ou extraits desdits procès-verbaux.
- 3.2. Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son Président ou à défaut par l'un des Vice-Présidents qu'il a désignés.
- 3.3. Les membres du Conseil d'administration sont convoqués aux réunions avec un délai suffisant pour leur permettre d'y assister. La convocation peut avoir lieu par tout moyen, par écrit ou verbalement.
- 3.4. Les administrateurs peuvent se faire représenter par un autre administrateur au moyen d'un pouvoir écrit. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul administrateur au cours d'une même réunion.
- 3.5. Toute personne extérieure au Conseil d'administration peut être invitée à participer à tout ou partie des réunions de celui-ci, à l'initiative du Président du conseil. Elle ne prend pas part aux délibérations.
- 3.6. Pour la validité des délibérations du Conseil d'administration, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié du total des membres.
- 3.7. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.
- 3.8. Lorsque les circonstances l'exigent et dans les limites fixées par la loi, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, permettant leur identification et participation effective, seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.
- 3.9. Le Conseil d'administration répartit les jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale, selon un barème de répartition qui tient compte des fonctions exercées au sein du conseil et le cas échéant de ses comités.
- 3.10. Le Conseil d'administration déterminera les principes et modalités d'évaluation de son mode de fonctionnement et de son activité.

4. Missions du Président-Directeur Général

- 4.1. Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique. Le Président est nommé pour une période qui ne peut excéder son mandat d'administrateur.
- 4.2. Le Conseil d'administration choisit le mode d'exercice de la Direction Générale de la société. Il a opté dans sa séance du 11 mars 2002 pour la formule non dissociée : le Président du conseil est en même temps Directeur Général de la société.
- 4.3. Le Président anime le Conseil d'administration, organise et dirige les travaux de celui-ci.
- 4.4. Il met en œuvre les orientations prises par le Conseil d'administration et assure la gestion courante de la société. S'agissant des opérations d'investissements et de désinvestissements relatives à des participations, il revient au Président-Directeur Général de mettre en œuvre, au mieux des intérêts de la société, les décisions prises par le Conseil d'administration auquel il sera rendu compte a posteriori.
- 4.5. Le Président-Directeur Général représente la société vis-à-vis des tiers.

5. Comités

Le Conseil d'administration a décidé la constitution de comités spécifiques qui exerceront leurs activités sous sa responsabilité. Les missions et la composition de ces comités sont fixées par le Conseil d'administration. La durée du mandat des membres des comités coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil d'administration. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier. Chacun des comités élit son Président et détermine les règles internes applicables à la conduite de ses travaux. Un secrétaire du comité peut être désigné, administrateur ou non. Chaque comité délibère valablement lorsque la moitié de ses membres est présente ou représentée. En cas d'urgence, chacun des quatre comités peut valablement délibérer par consultation individuelle de ses membres.

Les missions et règles internes de fonctionnement de ces comités sont déterminées ci-après :

5.1 Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Nominations et des Rémunérations présente ses recommandations en matière de :

- nomination du Directeur Général délégué et, le cas échéant, de son adjoint ;
- nomination des membres du Conseil d'administration et des comités constitués par le conseil, renouvellement des mandats ;
- désignation des représentants permanents de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces ;
- rémunération individuelle du Président-Directeur Général, du Directeur Général délégué et le cas échéant de son adjoint ;

- montant et barème de répartition des jetons de présence, simples ou spéciaux, alloués aux administrateurs, rémunération des membres des comités ;
- politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et politique générale d'intéressement.

Le Président porte à la connaissance du conseil ses recommandations.

Un membre du comité ne prend pas part au vote lorsque, le cas échéant, le comité délibère sur sa propre rémunération.

Le comité se réunit au moins une fois par an dans le courant du mois de décembre à l'initiative de son Président.

5.2 Comité des Participations

Le Comité des Participations assure pour le compte du Conseil d'administration le suivi de l'activité et le contrôle des sociétés dans lesquelles FFP détient une participation.

Le comité se tient informé de l'activité et des résultats des participations, analyse leur stratégie et décide des positions à prendre, notamment au Conseil d'administration lorsque FFP est directement ou indirectement présente au Conseil d'administration ou de surveillance desdites participations et en Assemblée Générale.

Le Comité des Participations donne son avis au Conseil d'administration sur le renforcement, l'allègement, ou la cession totale d'une participation.

Il se réunit à l'initiative de son Président autant de fois que la nécessité l'impose et au minimum une fois par semestre.

5.3 Comité d'Investissements

Le Comité d'Investissements étudie les dossiers d'investissement qui lui sont présentés par la Direction Générale de FFP et donne son avis au Conseil d'administration.

Ne relèvent pas de cette procédure les placements de trésorerie et de TIAP.

Ce comité se réunit à l'initiative de son Président autant de fois que la nécessité l'impose.

5.4 Comité Financier et d'Audit

Le Comité Financier et d'Audit est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration dans le domaine financier et comptable. La mission de ce comité, qui doit systématiquement prendre en compte l'analyse générale du risque FFP, en particulier au plan de l'équilibre financier, consiste notamment à :

- examiner les comptes sociaux et consolidés de FFP, préalablement aux séances du Conseil d'administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels ;
- s'assurer de la permanence des méthodes comptables adoptées, émettre un avis sur le processus de contrôle des comptes et prend connaissance des observations des auditeurs sur les états financiers ;
- s'assurer que le processus de production de l'information comptable et financière répond aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes de l'entreprise ;

- procéder à l'analyse des risques de toutes natures et veiller à ce que les procédures internes assurent une maîtrise adéquate des risques ;
- examiner les principaux éléments de la communication financière ;
- conduire la procédure de sélection, de renouvellement ou de nomination des Commissaires aux Comptes ;
- examiner les conclusions des diligences des Commissaires aux Comptes et s'assurer de la mise en œuvre de leurs recommandations ;

- examiner la politique adoptée en matière d'assurances.

Le comité se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des résultats semestriels et annuels, au besoin avec l'aide de tout moyen moderne de communication. Il a la possibilité de rencontrer les Commissaires aux Comptes de FFP, hors la présence de la Direction Générale.

2.6 Mandats et fonctions des mandataires sociaux - expertise en matière de gestion

Robert PEUGEOT

Première nomination au Conseil d'administration :
28 juin 1979
Échéance du mandat en cours : 2011
Né le 25 avril 1950

Président-Directeur Général
Président du Comité d'Investissements
Membre du Comité des Participations
Membre du Comité des Nominations
et des Rémunérations

75, avenue de la Grande Armée - 75116 Paris

Mandats Conseils de surveillance

- Membre du Conseil de surveillance de Peugeot SA
- Membre du Conseil de surveillance de Hermès International
- Membre du Conseil de surveillance de IDI Emerging Markets
- Représentant permanent de FFP au Conseil de surveillance de Zodiac Aerospace

Mandats Conseils d'administration

- Président-Directeur Général de Simante SL
- Administrateur de Fomento de Construcciones y Contratas SA (FCC)
- Administrateur de FCC Construcción SA
- Administrateur de B-1998
- Administrateur de Faurecia
- Administrateur de Sanef
- Administrateur de Imerys
- Administrateur de Holding Reinier
- Administrateur de Établissements Peugeot Frères
- Administrateur de LFPPF – La Française de Participations Financières
- Administrateur de Immeubles et Participations de l'Est
- Administrateur de WRG – Waste Recycling Group Limited
- Administrateur de Alpine Holding
- Administrateur de Sofina
- Administrateur de DKSH

Autres

- Représentant permanent de FFP, Président de Financière Guiraud SAS
- Gérant de SCI Rodom
- Gérant de SCI CHP Gestion

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Aviva Participations, Aviva France, GIE de recherche et d'études PSA Renault, Citroën Deutschland AG, Citroën Danmark A/S, Citroën UK Ltd, Groupe Taittinger, IFP (Institut Français du Pétrole), Société du Louvre - Groupe du Louvre, Peugeot UK Ltd

Expertise de gestion :

Après ses études à l'École Centrale de Paris et à l'INSEAD, Robert Peugeot a occupé différents postes de responsabilité au sein du groupe PSA Peugeot Citroën et a été membre du Comité Exécutif du groupe entre 1998 et 2007, en charge des fonctions de l'Innovation et de la Qualité. Il est membre du Conseil de surveillance de Peugeot SA depuis février 2007, membre du Comité Financier et en préside le Comité Stratégique depuis décembre 2009.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2009 : 10 actions.

Jean-Philippe PEUGEOT

Première nomination au Conseil d'administration :
28 juin 1979
Échéance du mandat en cours : 2015
Né le 7 mai 1953

Administrateur et Vice-Président
Président du Comité des Nominations
et des Rémunérations
Membre du Comité des Participations
Membre du Comité d'Investissements
Membre du Comité Financier et d'Audit

75, avenue de la Grande Armée - 75116 Paris

Mandats Conseils de surveillance

- Vice-Président du Conseil de surveillance de Peugeot SA
- Membre du Conseil de surveillance de Linedata Services

Mandats Conseils d'administration

- Président-Directeur Général de Établissements Peugeot Frères
- Administrateur de LFPF – La Française de Participations Financières
- Administrateur de Immeubles et Participations de l'Est
- Administrateur de Simante SL

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Nutrition et Communication SAS

Expertise de gestion :

M. Jean-Philippe Peugeot, de nationalité française, est diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion. Il a effectué toute sa carrière chez Automobiles Peugeot et a notamment été Directeur d'une filiale commerciale d'Automobiles Peugeot pendant huit ans et Directeur de Peugeot Parc Alliance pendant quatre ans. Il est Vice-Président du Conseil de surveillance et Président du Comité des Nominations et de la Gouvernance de Peugeot SA.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2009 : 1 000 actions

Marie-Hélène RONCORONI

Première nomination au Conseil d'administration :
19 décembre 2002
Échéance du mandat en cours : 2012
Née le 17 novembre 1960

Administrateur et Vice-Présidente
Présidente du Comité des Participations
Membre du Comité d'Investissements
Membre du Comité des Nominations
et des Rémunérations

75, avenue de la Grande Armée - 75116 Paris

Mandats Conseils de surveillance

- Membre du Conseil de surveillance de Peugeot SA

Mandats Conseils d'administration

- Administrateur de Établissements Peugeot Frères
- Administrateur de LFPF – La Française de Participations Financières
- Administrateur de Immeubles et Participations de l'Est
- Administrateur de Simante SL
- Administrateur de SAPAR
- Administrateur de la société Assurances Mutuelles de France

Autres

- Représentant permanent d'Immeubles de Franche-Comté au Conseil d'administration de SA Comtoise de Participation
- Représentant permanent de SAPAR au Conseil d'administration d'Immeubles de Franche-Comté
- Représentant permanent de la société Assurances Mutuelles de France au Conseil d'administration d'Azur – GMF Mutuelles d'Assurances Associées

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Représentant permanent de Covéa Ré dans les Conseils d'administration de MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA Vie Assurances Mutuelles, MMA IARD (SA), MMA Vie (SA) et MMA Coopérations

Expertise de gestion :

Mme Marie-Hélène Roncoroni, de nationalité française, est diplômée l'IEP Paris. Elle a débuté sa carrière dans un cabinet d'audit anglo-saxon, avant d'occuper des fonctions à la Direction Financière du groupe PSA Peugeot Citroën durant sept ans. Elle est membre du Conseil de surveillance et membre du Comité Financier de Peugeot SA.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2009 : 10 actions.

Frédéric BANZET

Première nomination au Conseil d'administration :
23 juin 1999
Échéance du mandat en cours : 2011
Né le 16 septembre 1958

Administrateur

Membre du Comité d'Investissements

75, avenue de la Grande Armée - 75116 Paris

Mandats Conseils de surveillance

- Membre du Conseil de surveillance de Citroën Deutschland
- Membre du Conseil de surveillance de Citroën Polska
- Membre du Conseil de surveillance de Citroën Nederland

Mandats Conseils d'administration

- Président de Citroën Sverige AB
- Directeur Général d'Automobiles Citroën SA
- Administrateur d'Automoveis Citroën
- Administrateur de Citroën Belux
- Administrateur de Citroën Danmark A/S
- Administrateur de Citroën UK Ltd

Autres

- Représentant permanent de la société FFP au Conseil de surveillance de la société Immobilière Dassault
- Représentant permanent de Automobiles Citroën au conseil de Banque PSA Finance

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Harvard Business School Club de France, DPCA, Peugeot Citroën Argentine, Citroën Champ de Mars

Expertise de gestion :

M. Frédéric Banzet, de nationalité française, est licencié en droit et diplômé de l'ISTEC et de Harvard Business School. Il a occupé différents postes au sein du groupe PSA Peugeot Citroën, notamment à la Direction Financière pendant huit ans, tant en France qu'à l'étranger (en tant que Directeur Général adjoint chez PSA Finance à Londres pendant quatre ans). Il a également occupé le poste de Directeur de la zone Asie-Pacifique de la marque Peugeot puis Directeur de la Direction des Affaires Internationales chez Citroën, puis Directeur du Commerce Europe de la marque Citroën. Il est actuellement Directeur de la Marque Automobiles Citroën.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2009 : 10 actions

Georges CHODRON de COURCEL

Première nomination au Conseil d'administration :
2 juin 2005
Échéance du mandat en cours : 2014
Né le 20 mai 1950

Administrateur

**Membre du Comité des Nominations
et des Rémunérations**

Membre du Comité d'Investissements

c/o BNP Paribas
3, rue d'Antin - 75078 Paris Cedex 2

Mandats Conseils de surveillance

- Membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA

Mandats Conseils d'administration

- Président de la Compagnie d'Investissement de Paris SAS
- Président de Financière BNP Paribas SAS
- Président de BNP Paribas (Suisse) SA
- Vice-Président de Fortis Bank SA/AV
- Administrateur d'Alstom
- Administrateur de Bouygues
- Administrateur de Nexans
- Administrateur de Erbé SA, Belgique
- Administrateur de GBL (Groupe Bruxelles Lambert)
- Administrateur de Verner Investissements SAS
- Administrateur de SCOR Holding (Switzerland) AG
- Administrateur de SCOR Global Life Rückversicherung Schweiz AG
- Administrateur de SCOR Switzerland AG

Autres

- Censeur de Exane
- Censeur de Safran
- Censeur de Scor

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Sagem, Scor Vie, BNL (Italie) SpA, BNPP ZAO (Russie), BNP Paribas UK Holding Ltd, Capstar Partners SAS, BNP Paribas Emergis SAS

Expertise de gestion :

M. Georges Chodron de Courcel, de nationalité française, est diplômé de l'École Centrale de Paris, licencié ès sciences économiques. Il est entré en 1972 à la BNP où il a occupé différentes fonctions au sein de la Direction Financière. Depuis la fusion avec Paribas, il a été responsable de la Banque de Financement et d'Investissement de BNP Paribas et devient Directeur Général délégué de BNP Paribas en 2003.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2009 : 20 actions

Christian PEUGEOT

Première nomination au Conseil d'administration :
28 juin 1979
Échéance du mandat en cours : 2013
Né le 9 juillet 1953

Administrateur**Membre du Comité des Participations**

75, avenue de la Grande Armée - 75116 Paris

Mandats Conseils d'administration

- Président-Directeur Général de LFPF – La Française de Participations Financières
- Administrateur de Établissements Peugeot Frères
- Administrateur de Immeubles et Participations de l'Est
- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle (CID)
- Administrateur de LISI
- Administrateur de Simante SL

Autres

- Vice-Président du FCSM SA
- Représentant permanent de FFP au Conseil d'administration de SEB SA
- Mandataire de la gérance de Peugeot Média Production
- Gérant de SARL BP Gestion
- Gérant de SARL RP Investissements
- Gérant de SC Laroche

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Aucun

Expertise de gestion :

M. Christian Peugeot, de nationalité française, est diplômé d'HEC. Il a effectué toute sa carrière dans le groupe PSA Peugeot Citroën à différentes fonctions commerciales et marketing. Il est actuellement Directeur Central du Marketing du groupe PSA Peugeot Citroën.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2009 : 1 010 actions

Thierry PEUGEOT

Première nomination au Conseil d'administration :
4 juin 1991
Échéance du mandat en cours : 2015
Né le 19 août 1957

Administrateur**Membre du Comité des Participations**

75, avenue de la Grande Armée - 75116 Paris

Mandats Conseils de surveillance

- Président du Conseil de surveillance de Peugeot SA

Mandats Conseils d'administration

- Vice-Président et Directeur Général délégué de Établissements Peugeot Frères
- Administrateur de Air Liquide
- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle (CID)
- Administrateur de Faurecia
- Administrateur de Immeubles et Participations de l'Est
- Administrateur de LFPF – La Française de Participations Financières
- Administrateur de SAPAR

Autres

- Représentant permanent de Compagnie Industrielle de Delle (CID) au Conseil d'administration de LISI

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

AMC Promotion, SCI du Doubs

Expertise de gestion :

M. Thierry Peugeot, de nationalité française, est diplômé de l'ESSEC. Il est Président du Conseil de surveillance de Peugeot SA ainsi que Président du Comité des Rémunérations et membre du Comité Stratégique. Il a exercé des fonctions de Directeur Général d'entreprises, notamment du secteur automobile, et possède une expérience de gestion de sociétés à l'étranger.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2009 : 1 010 actions

Xavier PEUGEOT

Première nomination au Conseil d'administration :
27 juin 2001
Échéance du mandat en cours : 2013
Né le 8 mai 1964

Administrateur

Membre du Comité des Participations

75, avenue de la Grande Armée - 75116 Paris

Mandats Conseils d'administration

- Président-Directeur Général de SA Comtoise de Participation
- Président de l'Aventure Peugeot (association loi 1901)
- Administrateur de Établissements Peugeot Frères
- Administrateur de LFPF – La Française de Participations Financières
- Administrateur de Immeubles et Participations de l'Est
- Administrateur de SAPAR
- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle (CID)
- Administrateur de Groupe PSP
- Administrateur du FC Sochaux Montbéliard

Autres

- Représentant permanent de SA Comtoise de Participation au Conseil d'administration de SEDIM

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Aucun

Expertise de gestion :

M. Xavier Peugeot, de nationalité française, est titulaire d'une maîtrise de Gestion et d'un DESS d'Affaires Internationales (Paris Dauphine). Après quatre ans passés en tant que Directeur au sein d'une agence de publicité (BDDP), il rejoint le groupe PSA Peugeot Citroën où il a occupé différents postes, notamment Directeur de filiales en France et à l'étranger (Angleterre, Pays-Bas). Il est actuellement Directeur du Marketing et de la Communication de la Marque Peugeot.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2009 : 10 actions.

Philippe POINSO

Première nomination au Conseil d'administration :
1er juin 2006
Échéance du mandat en cours : 2012
Né le 13 décembre 1940

Administrateur

**Membre du Comité des Nominations
et des Rémunérations**

Membre du Comité Financier et d'Audit

75, avenue de la Grande Armée - 75116 Paris

Mandats Conseils d'administration

- Président-Directeur Général de Immeubles de Franche-Comté
- Président-Directeur Général de SAPAR
- Administrateur de PSP SA
- Administrateur de Simante SL

Autres

- Gérant de Société Civile du Bannot

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Sicav MO Select, Altamo, représentant permanent d'Immeubles et Participations de l'Est au conseil de Siparex Small Cap Value (Luxembourg), Moria

Expertise de gestion ;

M. Philippe Poinso, de nationalité française, est docteur en droit et diplômé de l'IAE d'Aix-en-Provence. Il a effectué toute sa carrière dans le groupe PSA Peugeot Citroën, avant de devenir Directeur Général délégué de FFP durant treize ans. Il termina sa carrière professionnelle en tant que Directeur Général délégué de Établissements Peugeot Frères et de LFPF – La Française de Participations Financières.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2009 : 5 892 actions.

Patrick SOULARD

Première nomination au Conseil d'administration :
23 avril 1991
Échéance du mandat en cours : 2014
Né le 11 septembre 1951

Administrateur

Membre du Comité d'Investissements

40, rue de Liège - 75008 Paris

Mandats Conseils d'administration

- Administrateur de Havas

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Coface, Geneval, Boursorama, SG Securities Asia Int Hld (HK)

Expertise de gestion :

M. Patrick Soulard, de nationalité française, est diplômé de l'IEP de Paris et de l'ENA et a commencé sa carrière dans l'administration française où il a occupé différentes fonctions auprès du ministre des Finances de 1977 à 1986. Puis, il a rejoint la BNP où il a occupé différents postes. En 1996, il intègre la Société Générale où il a occupé jusqu'en mai 2009 les fonctions de Directeur Général délégué de la Banque de Financement et d'Investissement de la Société Générale. Administrateur de sociétés.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2009 : 10 actions.

Jean-Philippe THIERRY

Première nomination au Conseil d'administration :
2 juin 2005
Échéance du mandat en cours : 2011
Né le 16 octobre 1948

Administrateur

Président du Comité Financier et d'Audit
Membre du Comité d'Investissements

Allianz France
87, rue Richelieu - 75113 Paris Cedex 2

Mandats Conseils de surveillance

- Président du Conseil de surveillance de Euler Hermès
- Président du Conseil de surveillance de Mondial Assistance AG (Suisse)

Mandats Conseils d'administration

- Administrateur de Tocqueville Finance SA
- Président de Allianz Holding France SAS
- Président de Allianz France SA
- Administrateur de PPR
- Administrateur de Atos Origin
- Administrateur de Concordia

Autres

- Membre du Directoire de Allianz SE (Allemagne)
- Censeur de Baron Philippe de Rothschild SA
- Censeur de Eurazeo
- Censeur de Paris Orléans
- Censeur de Compagnie Financière Saint Honoré

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Atos Origin (Président), AGF SA, AGF Vie, AGF IART, AGF Holding, GIE AGF Informatique, AGF RAS Holding, Groupe Taittinger, SC Holding SAS, Rue Impériale, Allianz Nederland Groep, Allianz Global Corporate & Specialty AG (Allemagne), Allianz Seguros y Reaseguros (Espagne), Château Larose Trintaudon, Tocqueville Finance Holding SAS

Expertise de gestion ;

M. Jean-Philippe Thierry, de nationalité française, est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et diplômé d'Études Supérieures en Sciences Économiques. Il a exercé différentes fonctions au sein de GPA Assurances puis de Worms & Cie. Il a assuré la Présidence de Groupe Generali France jusqu'en 2000, puis a été Président-Directeur Général d'AGF.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2009 : 20 actions.

Alain CHAGNON

Né le 6 juillet 1955

Directeur Général délégué
depuis le 1er octobre 2003

75, avenue de la Grande Armée - 75116 Paris

Mandats Conseils de surveillance

- Membre du Conseil de surveillance de ONET
- Représentant permanent de FFP au Conseil de surveillance de IDI

Mandats Conseils d'administration

- Président-Directeur Général de SEDIM
- Administrateur de Simante SL
- Administrateur de Holding Reinier

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Euridi, IDI Emerging Markets

Expertise de gestion :

M. Alain Chagnon, de nationalité française, est diplômé de l'ESSEC. Il a occupé des postes en gestion et en finances dans le groupe PSA Peugeot Citroën de 1977 à 1990, puis dans la sidérurgie. Il travaille chez FFP depuis 2002.

Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2009 : 1 844 actions.

2.7 Rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux

Rémunération totale (en €) versée au cours de l'exercice 2009 aux mandataires sociaux par la société et le cas échéant par les sociétés contrôlées et contrôlante

	FFP	Sociétés contrôlées	Société contrôlante
M. Robert Peugeot	577 277	Néant	22 868
Jean-Philippe Peugeot	67 000	Néant	245 468
Mme Marie-Hélène Roncoroni	61 000	Néant	22 868
M. Frédéric Banzet	30 000	Néant	Néant
Georges Chodron de Courcel	36 000	Néant	Néant
Christian Peugeot	26 000	Néant	22 868
Thierry Peugeot	26 000	Néant	122 868
Xavier Peugeot	26 000	Néant	22 868
Philippe Poinso	32 000	Néant	Néant
Patrick Soulard	30 000	Néant	Néant
Jean-Philippe Thierry	40 000	Néant	Néant
Alain Chagnon	279 927	Néant	Néant

TABLEAU 1 - TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Exercice 2008 (en €)	Exercice 2009 (en €)
M. Robert Peugeot		
<i>Président-Directeur Général</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	577 795	577 277
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
TOTAL	577 795	577 277
M. Alain Chagnon		
<i>Directeur Général délégué</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	280 445	294 927
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
TOTAL	280 445	294 927

TABLEAU 2 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Rémunérations	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus (en €)	Montants versés (en €)	Montants dus (en €)	Montants versés (en €)
M. Robert Peugeot <i>Président-Directeur Général</i>				
Rémunération fixe	527 575	527 575	527 577	527 577
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	47 000	47 000	47 000	47 000
Avantages en nature (véhicule)	3 220	3 220	2 700	2 700
TOTAL	577 795	577 795	577 277	577 277
M. Alain Chagnon <i>Directeur Général délégué</i>				
Rémunération fixe	242 225	242 225	242 227	242 227
Rémunération variable	35 000	40 000	50 000	35 000
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature (véhicule)	3 220	3 220	2 700	2 700
TOTAL	280 445	285 445	294 927	279 927

TABLEAU 3 - TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS À CHAQUE ADMINISTRATEUR

Membres du conseil	Jetons de présence versés en 2008 (en €)		Jetons de présence versés en 2009 (en €)	
	FFP	Société contrôlante	FFP	Société contrôlante
Robert Peugeot	47 000	22 868	47 000	22 868
Jean-Philippe Peugeot	67 000	22 868	67 000	22 868
Marie-Hélène Roncoroni	61 000	22 868	61 000	22 868
Frédéric Banzet	30 000	Néant	30 000	Néant
Georges Chodron de Courcel	36 000	Néant	36 000	Néant
Christian Peugeot	26 000	22 868	26 000	22 868
Thierry Peugeot	26 000	22 868	26 000	22 868
Xavier Peugeot	26 000	22 868	26 000	22 868
Philippe Poinso	32 000	Néant	32 000	Néant
Patrick Soulard	30 000	Néant	30 000	Néant
Jean-Philippe Thierry	40 000	Néant	40 000	Néant
TOTAL	421 000	137 208	421 000	137 208

TABLEAU 4 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Non applicable.

TABLEAU 5 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Non applicable.

TABLEAU 6 - ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Non applicable.

TABLEAU 7 - ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Non applicable.

TABLEAU 8 - HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Non applicable, puisque les bénéficiaires des options d'achat d'actions en cours pouvant être exercées ne sont pas des mandataires sociaux, et ne sont plus salariés de la société. Pour plus de détails sur les plans d'attributions d'options, nous vous renvoyons au *rapport spécial du Conseil d'administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions* qui figure en page 146.

TABLEAU 9 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Non applicable.

TABLEAU 10

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Robert Peugeot Président-Directeur Général Début de mandat : 28 juin 1979 Échéance du mandat en cours : 2011		■	■			■		■
M. Alain Chagnon Directeur Général délégué depuis le 1er octobre 2003	Non applicable		■			■		■

Les mandataires sociaux bénéficient du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de 8 fois le plafond de la Sécurité sociale (274 464 euros en 2009). Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 15 102 euros, en 2009, pour chacun des mandataires sociaux.

Détermination de la rémunération des dirigeants

La rémunération du Président-Directeur Général est fixe. Il perçoit en outre 47 000 € au titre des jetons de présence et bénéficie d'un véhicule de fonction.

La rémunération du Directeur Général délégué comporte une part fixe et une part variable attribuée en fonction de l'atteinte d'objectifs définis en début d'année ; cette dernière est versée l'année n + 1. Il dispose d'un véhicule de fonction et détient 1 844 actions de la société.

Engagements divers

En ce qui concerne les engagements de toute nature pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux visés par l'article L. 225-90 du Code de commerce, certains engagements ont

été pris concernant les conditions dans lesquelles le contrat de travail du Directeur Général délégué, qui s'est trouvé suspendu lors de sa nomination comme mandataire social, reprendrait effet lors de la cessation de ce mandat social.

Ces engagements ont été soumis à la procédure des conventions réglementées et approuvés par l'Assemblée Générale du 15 juin 2007. Ce sont les suivants :

- la rémunération attachée au contrat de travail lors de sa reprise d'effet sera égale à la dernière rémunération fixe décidée par le Conseil d'administration augmentée de la moyenne des trois dernières rémunérations variables ;
- la durée passée à l'exercice du mandat social sera considérée comme durée de présence dans l'entreprise à retenir pour calculer l'ancienneté dans l'exercice du contrat de travail, à laquelle s'ajoutera la totalité des années que l'intéressé a passées dans le groupe PSA Peugeot Citroën comme salarié ;
- enfin, il a été décidé de souscrire une assurance chômage aux conditions normales permettant une protection sociale de 18 mois, équivalent à un régime de protection dont il bénéficierait s'il était salarié.

Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat autres que ceux indiqués dans ce paragraphe.

2.8 État récapitulatif des opérations sur les actions FFP réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches au cours de l'année 2009

Néant.

2.9 Déclarations liées au gouvernement d'entreprise

Parmi les membres du Conseil d'administration, Madame Marie-Hélène Roncoroni et Monsieur Frédéric Banzet, appartiennent au groupe familial Peugeot, de même que Messieurs Robert Peugeot, Jean-Philippe Peugeot, Thierry Peugeot, Christian Peugeot et Xavier Peugeot. Les membres du groupe familial Peugeot sont des descendants de M. Robert Peugeot (1873-1945), leur arrière-grand-père.

Déclarations relatives aux organes d'administration et de Direction Générale

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années :

- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;

- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Déclarations relatives à d'éventuels conflits d'intérêts

À la connaissance de la société, et sur la base d'attestations signées par les mandataires sociaux, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs des mandataires à l'égard de la société et leurs intérêts privés. À la connaissance de la société, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Conseil d'administration a été nommé. À la connaissance de la société, il n'existe aucune restriction acceptée par un membre du Conseil d'administration concernant la cession dans un certain laps de temps, de tout ou partie des actions qu'il détient.

La Charte des membres du Conseil d'administration prévoit expressément, le cas échéant, la situation de conflit d'intérêt : « *L'administrateur fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, avec FFP. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.* »

2.10 Opérations avec les apparentés

Les opérations avec des apparentés sont identifiées dans la note 29 annexée aux *comptes consolidés 2009*.

2.11 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Conformément à la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de Sécurité Financière – modifiée par la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, le présent rapport a pour objet de présenter les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration (1re partie), et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société (2ème partie).

Ce rapport, approuvé par le Conseil d'administration en date du 9 mars 2010, tient compte notamment des recommandations de l'AMF dans son rapport de décembre 2009 sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne, ainsi que dans son rapport de juillet 2009 sur les rémunérations des dirigeants des sociétés cotées.

Les diligences retenues pour l'élaboration de ce rapport reposent sur des entretiens et des réunions avec les différents services de la société (Direction Générale, service comptabilité et service juridique).

Les règles de contrôle interne de la société s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de la consolidation des comptes et intégrées globalement ⁽¹⁾.

I – Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 est celui auquel la société s'est référée pour l'élaboration de ce rapport, et qu'elle applique de façon effective.

Le groupe familial Peugeot, qui contrôle la société à hauteur de 79,23 % de son capital et 86,88 % de ses droits de vote, a souhaité, dans un souci de bonne gouvernance, s'entourer de trois administrateurs indépendants qui présentent les qualités requises par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Leur part au Conseil d'administration et comités spécialisés est proche mais en deçà des seuils préconisés par ledit code, compte tenu du contrôle de la société par le groupe familial Peugeot.

(1) À l'exception de la société SCA Château Guiraud, détenue à 100 % par la société Financière Guiraud SAS, ayant pour unique objet l'exploitation d'un domaine vinicole.

La composition du Conseil d'administration

L'effectif du Conseil d'administration est de 11 membres. Parmi les quatre administrateurs extérieurs au groupe familial, trois sont indépendants (M. Georges Chodron de Courcel, M. Patrick Soulard et M. Jean-Philippe Thierry).

Les critères retenus pour déterminer la qualification d'administrateur indépendant sont ceux du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008. Pour l'exercice 2009, la situation de chaque membre a été examinée par le Conseil d'administration, dans le cadre de l'approbation du présent rapport, au vu des critères suivants :

	M. Georges Chodron de Courcel	M. Patrick Soulard	M. Jean-Philippe Thierry
Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes	■	■	■
Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur	■	■	■
Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement : ■ significatif de la société ou de son groupe ; ■ ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité	Bien que FFP bénéficie d'une ligne de crédit auprès de la société BNP Paribas SA dont M. Georges Chodron de Courcel est Directeur Général délégué, le Conseil d'administration de FFP, estime que ce dernier est indépendant compte tenu notamment : ■ de l'ancienneté des relations bancaires avec BNP Paribas SA ; ■ des conditions normales de marché obtenues pour cette ligne de crédit ; ■ de l'existence d'autres lignes de crédit auprès d'autres établissements et à conditions comparables ; ■ du caractère normal pour une holding de disposer de lignes de crédit en proportion avec son activité.	■	■
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social	■	■	■
Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours de cinq années précédentes	■	■	■
Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans	■	*	■

Les administrateurs sont nommés pour une durée statutaire de six ans. Bien que le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 recommande de limiter la durée de leur fonction à quatre ans, la société fixe la durée à six ans pour les raisons suivantes :

- cette faculté est offerte par la loi (article L. 225-18, alinéa 1, du Code de commerce) ;
- la plupart des administrateurs font partie du groupe familial Peugeot qui contrôle la société ;

- la société agissant comme investisseur à long terme, les fonctions d'administrateur doivent s'inscrire dans la durée.

La composition du conseil permet la réunion de compétences reconnues, notamment industrielles, financières et bancaires, qui s'expriment de façon permanente et apportent une contribution de qualité lors des débats et des prises de décisions, comme l'attestent les résultats de l'évaluation du Conseil d'administration réalisée en 2009.

* M. Soulard a été renouvelé dans ses fonctions en juin 2008, avant l'entrée en vigueur en décembre 2008 du Code AFEP-MEDEF ayant défini les critères d'indépendance. Tous les autres critères d'indépendance AFEP-MEDEF étaient remplis et, compte tenu du rôle et de la contribution de M. Soulard au Conseil, FFP considère que cet administrateur est indépendant.

Le fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre et, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Les règles relatives au fonctionnement du Conseil d'administration sont fixées par la loi, les statuts ainsi que par une «Charte des membres du Conseil d'administration» qui constitue le règlement intérieur du Conseil d'administration. Ce règlement, mis à jour en novembre 2008, précise l'organisation du Conseil d'administration afin d'en optimiser les travaux. Il a pour objet notamment de rappeler les obligations qui pèsent sur chaque administrateur et les missions du Conseil d'administration. Il décrit le fonctionnement interne du Conseil d'administration, précise les missions du Président du Conseil d'administration et rappelle que le Président du Conseil d'administration exerce également les fonctions de Directeur Général. Cette charte formalise en outre la constitution de comités spécifiques qui exercent leur action sous la responsabilité du Conseil d'administration. La charte est reproduite dans le Document.

À toute époque de l'année, le Conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son Président ou à défaut par l'un des Vice-Présidents qu'il a désignés.

Un calendrier des réunions de Conseil d'administration est établi un an à l'avance. 10 à 15 jours avant la réunion du Conseil d'administration, une convocation, à laquelle est joint le projet de procès-verbal de la séance précédente, est adressée à chaque administrateur afin de lui permettre de faire part de ses observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du Conseil d'administration, les membres reçoivent les documents préparatoires sur des points mis à l'ordre du jour.

Lors de la réunion du Conseil d'administration, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque administrateur.

Enfin, lors de chaque réunion du Conseil d'administration, les membres sont informés de la situation financière de la société au travers d'une présentation portant sur les points suivants sous le titre « Activité de la société depuis la dernière réunion » :

- investissements/désinvestissements ;
- gestion des TIAP (Titres immobilisés de l'activité de portefeuille) et de la trésorerie ;
- principales participations ;
- évolution de l'Actif Net Réévalué.

Cette présentation est généralement conduite par le Directeur Général délégué.

Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois :

Date de réunion	Taux de présence
6 mars 2009	91 %
22 avril 2009	100 %
5 juin 2009	100 %
27 août 2009	100 %
19 novembre 2009	73 %
TAUX MOYEN DE PRÉSENCE	93 %

Les comités

Quatre comités ont été créés par le Conseil d'administration. Ces quatre comités sont permanents. Les missions et règles de fonctionnement de chacun de ces comités sont définies par la « Charte des membres du Conseil d'administration » dont les principes sont repris ci-après.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations comprend cinq administrateurs et est composé de :

- M. Jean-Philippe Peugeot, Président du comité ;
- Mme Marie-Hélène Roncoroni ;
- MM. Robert Peugeot,
Georges Chodron de Courcel,
Philippe Poinso.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations présente ses recommandations en matière de :

- nomination du Directeur Général délégué et, le cas échéant, de son adjoint ;
- nomination des membres du Conseil d'administration et des comités constitués par le Conseil d'administration, renouvellement des mandats ;
- désignation des représentants permanents de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces ;
- rémunération individuelle du Président-Directeur Général, du Directeur Général délégué et le cas échéant de son adjoint ;
- montant et barème de répartition des jetons de présence, simples ou spéciaux, alloués aux administrateurs, rémunération des membres des comités ;
- politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et politique générale d'intéressement.

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'administration ses recommandations.

Un membre du comité ne prend pas part au vote lorsque, le cas échéant, le comité délibère sur sa propre rémunération.

Le comité se réunit au moins une fois par an à l'initiative de son Président.

Le comité s'est formellement réuni une fois au cours de l'exercice 2009 et a notamment examiné les rémunérations perçues par la Direction Générale ainsi que la répartition des jetons de

présence alloués lors de l'Assemblée Générale de 2008. Le taux de présence à ce comité a été de 100 %.

Le Comité des Participations comprend six administrateurs et est composé de :

- Mme Marie-Hélène Roncoroni, Présidente du comité ;
- MM. Christian Peugeot ;
Jean-Philippe Peugeot ;
Robert Peugeot ;
Thierry Peugeot ;
Xavier Peugeot.

Le Comité des Participations assure pour le compte du Conseil d'administration le suivi de l'activité et le contrôle des sociétés dans lesquelles FFP détient une participation.

Le comité se tient informé de l'activité et des résultats des participations, analyse leur stratégie et propose les positions à prendre, lorsque FFP est directement ou indirectement présente au Conseil d'administration ou de surveillance desdites participations et en Assemblée Générale.

Le Comité des Participations donne son avis au Conseil d'administration sur le renforcement, l'allégement, ou la cession totale d'une participation, la décision revenant au Conseil d'administration.

Il se réunit à l'initiative de son Président, soit formellement, soit par consultation électronique, autant de fois que la nécessité l'impose et au minimum une fois par semestre.

Le comité s'est formellement réuni deux fois au cours de l'exercice 2009. Le taux moyen de présence à ce comité a été de 92 %.

Le Comité d'Investissements comprend sept administrateurs et est composé de :

- MM. Robert Peugeot, Président du comité ;
Frédéric Banzet ;
Georges Chodron de Courcel ;
Jean-Philippe Peugeot ;
- Mme Marie-Hélène Roncoroni ;
- MM. Patrick Soulard ;
Jean-Philippe Thierry.

Le Comité d'Investissements étudie les dossiers d'investissement qui lui sont présentés par la Direction Générale de FFP et donne son avis au Conseil d'administration.

Ce comité se réunit à l'initiative de son Président autant de fois que la nécessité l'impose.

Le comité ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2009. L'opération de souscription des OCEANE Peugeot SA a été directement soumise au Conseil d'administration tenu de façon exceptionnelle le 5 juin 2009 pour en délibérer.

Le Comité Financier et d'Audit comprend trois administrateurs et est composé de :

- MM. Jean-Philippe Thierry, Président du comité ;
Philippe Poinso ;
Jean-Philippe Peugeot.

Le Comité Financier et d'Audit est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration dans le domaine financier et comptable. La mission de ce comité consiste notamment à :

- examiner les comptes sociaux et consolidés de FFP, préalablement aux séances du Conseil d'administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels ;
- s'assurer de la permanence des méthodes comptables adoptées, émettre un avis sur le processus de contrôle des comptes et prend connaissance des observations des auditeurs sur les états financiers ;
- s'assurer que le processus de production de l'information comptable et financière répond aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes de l'entreprise ;
- procéder à l'analyse des risques de toutes natures et veiller à ce que les procédures internes assurent une maîtrise adéquate des risques ;
- examiner les principaux éléments de la communication financière ;
- conduire la procédure de sélection, de renouvellement ou de nomination des Commissaires aux Comptes ;
- examiner les conclusions des diligences des Commissaires aux Comptes et s'assurer de la mise en œuvre de leurs recommandations ;
- examiner la politique adoptée en matière d'assurances.

Le comité se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des résultats semestriels et annuels, au besoin avec l'aide de tout moyen moderne de communication. Il a la possibilité de rencontrer les Commissaires aux Comptes de FFP, hors la présence de la Direction Générale.

Le comité s'est formellement réuni trois fois au cours de l'exercice 2009. Le taux de présence à ce comité a été de 100 %.

Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration procède tous les deux ans à une évaluation formelle de ses méthodes de travail, étant précisé que cette évaluation vise, d'une part, à faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration, à vérifier les conditions de préparation et d'analyse des points importants, et d'autre part, à mesurer la contribution de chaque administrateur aux travaux du Conseil d'administration.

Le principe d'une évaluation bisannuelle a été préféré aux recommandations AFEP-MEDEF de décembre 2008, qui prévoient une évaluation tous les trois ans et un débat annuel au sein du Conseil d'administration. En effet, elle est plus simple à mettre en œuvre et mieux adaptée à la structure du Conseil d'administration (principalement composé de membres du groupe familial Peugeot qui contrôle la société) et à la durée des fonctions des administrateurs.

Une évaluation a eu lieu en 2009, et les membres du Conseil d'administration ont répondu à un questionnaire leur permettant de porter un jugement sur le fonctionnement du Conseil d'administration et des comités spécialisés, et de faire des

suggestions. Concernant les résultats de l'évaluation, les administrateurs dans l'ensemble jugent satisfaisants les travaux du Conseil d'administration et de ses comités, et recommandent que les comités rendent compte davantage de leur activité, notamment au travers de comptes rendus. Un satisfecit particulier est donné au rôle des administrateurs indépendants et à leur contribution au Conseil d'administration.

Principes de rémunération des administrateurs et des dirigeants mandataires sociaux

La rémunération des administrateurs

Une rémunération de base identique est versée à chaque administrateur, complétée par une rémunération spécifique pour leur appartenance aux comités. En outre, une rémunération complémentaire est versée aux deux Vice-Présidents du Conseil d'administration. Les rémunérations versées à chaque administrateur ont un caractère fixe et indépendant de leur présence. Les règles de rémunération et les montants individuels des versements effectués à ce titre aux administrateurs au cours de l'exercice 2009 sont exposés en page 39.

Compte tenu du fort taux de présence des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des comités spécialisés, il n'a pas semblé pertinent de fixer une règle de rémunération tenant compte de leur assiduité, contrairement aux recommandations AFEP-MEDEF de décembre 2008.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux relève de la responsabilité du Conseil d'administration et se fonde sur les propositions du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Il est ici rappelé que la société a adhéré aux recommandations de l'AFEP-MEDEF par décision du Conseil d'administration en date du 19 novembre 2008. Cette adhésion a été formulée d'autant plus facilement que la structure actuelle de la rémunération des dirigeants se compose :

- d'une rémunération fixe pour le Président-Directeur Général ;
- d'une part fixe et d'une part variable pour le Directeur Général délégué. La part variable est établie selon l'atteinte d'objectifs personnels. Pour l'exercice 2009, ces objectifs sont fondés sur :
 - a) le suivi et l'évolution prévisionnelle des principales participations ;
 - b) la présentation de tous dossiers au Conseil d'administration et aux différents Comités compétents ; et
 - c) une étude sur l'équilibre financier à terme de la société.

Aucun des dirigeants ne bénéficie de rémunérations exceptionnelles, d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions de performance, de retraite supplémentaire à prestations définies, ou de tout autre avantage entrant dans le champ de ses recommandations.

Toutefois, les mandataires sociaux bénéficient du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un

assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité Sociale (274 464 € en 2009). Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 15 102 €, en 2009, pour chacun des mandataires sociaux.

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés aux dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice 2009 figurent en page 40.

II – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

Procédures d'identification et de gestion des risques

L'identification et l'analyse des risques font l'objet de développements en page 66.

Procédures de contrôle interne adaptées aux spécificités de FFP

Ce rapport a également été établi en s'appuyant sur le cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers et de son guide d'application publié en janvier 2007, adapté cependant pour tenir compte de la nature de l'activité de la société et de ses effectifs restreints.

Selon le cadre de référence :

- **le contrôle interne** est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :
 - la conformité aux lois et règlements,
 - l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
 - le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
 - la fiabilité des informations financières ;
 et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.
- **le dispositif de contrôle interne** doit prévoir ;
 - une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, des procédures ou des modes opératoires, des outils ou des pratiques appropriées,
 - la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités,
 - un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques,

- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société,
- une surveillance permanente du dispositif du contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Toutefois, le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

Contexte général du contrôle interne

Un manuel de procédures et d'organisation administrative et comptable établi par la société est mis à la disposition des collaborateurs. Ce manuel présente les travaux de gestion et de comptabilisation, ainsi que les risques et contrôles effectués.

Ce manuel comprend également une cartographie des risques destinée à exposer :

- la nature des risques, la probabilité d'occurrence et le niveau de gravité ;
- les contrôles mis en place pour y remédier ;
- une évaluation de la pertinence des contrôles.

Principaux acteurs du contrôle interne

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration veille à l'efficacité du dispositif de contrôle interne tel que défini et mis en œuvre par la Direction Générale. Si besoin est, le Conseil d'administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et les vérifications qu'il juge appropriées.

La Direction Générale

Elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi d'un dispositif de contrôle interne adapté et efficace. En cas de défaillance, elle s'engage à mener des actions correctives rendues nécessaires.

Le Président de la société cumule les fonctions de Directeur Général. Dans cette fonction, il est secondé par le Directeur Général délégué. Ce dernier applique au jour le jour la politique générale préalablement définie avec le Président. Les pouvoirs du Président-Directeur Général et du Directeur Général délégué ne sont limités ni par les statuts, ni par la décision du Conseil d'administration relative à leur nomination. Toutefois, le Conseil d'administration fixe un plafond d'autorisation pour la constitution, au nom et pour le compte de la société, de cautions, avals ou garanties, comme il est indiqué ci-après.

Le Conseil d'administration se réserve la possibilité de plafonner les montants d'investissement pouvant être réalisés dans certaines catégories d'actifs.

Le Comité de Direction hebdomadaire

Une réunion hebdomadaire se tient entre le Président-Directeur Général, le Directeur Général délégué, le Secrétaire Général et le responsable des investissements. Elle a pour objet de faire un point sur les affaires en cours.

La réunion mensuelle du personnel

Une réunion mensuelle réunit l'ensemble du personnel (13 personnes salariées en dehors du Président-Directeur Général et du Directeur Général délégué) et la Direction Générale. Au cours de cette réunion, la Direction informe, le cas échéant, les collaborateurs des nouvelles directives et transmet les informations utiles à la bonne marche des opérations.

Description des procédures de contrôle interne au sein de FFP

Conformité des pratiques aux lois et règlements

Le service juridique de la société assure une veille de l'actualité afin d'informer la Direction et les collaborateurs sur les nouvelles réglementations applicables, afin de permettre à la société :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables ;
- d'être informée en temps utile des modifications de celles-ci ;
- de transcrire ces règles dans les procédures internes ;
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

Le service comptabilité assure une veille relative à l'évolution des règles fiscales et comptables.

Application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale

La Direction Générale fixe les objectifs et les orientations de la société et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs

a. Décisions d'investissements

Les opérations d'investissements en Titres de participation sont proposées par la Direction Générale, et décidées par le Conseil d'administration, après avis du Comité d'Investissements. Les opérations sur titres cotés sont réalisées en tenant compte des contraintes de la réglementation boursière en vigueur. Les renforcements ou allègements dans les participations existantes sont examinés par le Comité des Participations et proposés au Conseil d'administration. Les opérations d'investissements et désinvestissements en TIAP sont décidées par la Direction Générale, étant ici précisé que pour les opérations d'investissements, les montants investis ne doivent pas dépasser l'enveloppe allouée par le Conseil d'administration.

b. Suivi des investissements en Titres de participation et TIAP

Le suivi des investissements en Titres de participation et TIAP est placé sous la responsabilité de la Direction Générale. Il est effectué en étroite collaboration avec le responsable des investissements.

Le suivi des participations recouvre la rencontre régulière avec la Direction des sociétés, des réunions régulières avec analystes financiers qui suivent les sociétés qui sont cotées en Bourse, et plus globalement, les différents intervenants qui peuvent aider FFP à avoir la meilleure compréhension possible d'une part de l'activité de la participation, de son environnement économique et concurrentiel ainsi que de ses perspectives, et d'autre part de la valorisation de cette société à moyen et long terme par les marchés.

Des notes de synthèse sont régulièrement rédigées afin de rendre compte de l'analyse de FFP des résultats des sociétés et de l'évolution stratégique de la participation au sein du portefeuille de FFP. FFP est systématiquement représentée aux conseils des sociétés dans lesquelles elle prend des participations. Les administrateurs échangent régulièrement avec la Direction Générale et rendent compte de la vie des conseils au Comité des Participations.

Les TIAP sont principalement composés de fonds de capital-investissement. FFP rencontre régulièrement les équipes de gestion de ces fonds. Celles-ci envoient trimestriellement un rapport pour rendre compte de l'environnement économique des sociétés dans lesquelles le fonds a investi et de la santé économique et financière des sociétés en portefeuille. Le pilotage des flux de trésorerie liés aux appels en capital et aux remboursements émis par les fonds de capital-investissement fait l'objet d'échanges très réguliers entre le Directeur Général délégué et le responsable des investissements.

La synthèse de ce suivi est présentée au Comité des Participations qui suit ainsi la vie et la performance du portefeuille de participations et de fonds de capital-investissement.

c. Suivi de la trésorerie

La gestion des placements de trésorerie est placée sous la responsabilité du service comptabilité, et suit l'application de la politique définie par la Direction Générale. Elle s'inscrit dans le cadre d'une gestion quotidienne des liquidités ; il s'agit de placer les fonds disponibles en attendant l'utilisation de ces fonds pour les investissements mentionnés ci-avant.

Pour ces placements, l'aspect sécurité des fonds est privilégié. Seuls sont sélectionnés des titres d'OPCVM de trésorerie régulière.

Un reporting mensuel de trésorerie est établi et transmis à la Direction Générale. Il détaille :

- les mouvements de trésorerie intervenus au cours du dernier mois et depuis le début de l'exercice ;
- une situation de trésorerie évaluée à la date de clôture ;
- une récapitulation par OPCVM des valeurs détenues.

d. Établissement mensuel du reporting TIAP

Un état des TIAP est établi et détaille :

- les mouvements intervenus au cours du dernier mois et depuis le début de l'exercice ;
- quelques indicateurs de performances ;
- une valorisation des portefeuilles au dernier jour des deux mois précédents, faisant apparaître les éventuels mouvements de provision pour dépréciation depuis le début de l'exercice.

e. Établissement mensuel du tableau de bord

Un tableau de bord est établi. Ce tableau est constitué d'états détaillant :

- l'actif net de la société ;
- les derniers cours connus des différents actifs ;
- les rendements des différents investissements.

La fiabilité des informations financières

Les procédures mises en place visent à séparer les fonctions d'établissement et de contrôle, d'enregistrement comptable et de règlement.

a. Les procédures d'élaboration des comptes sociaux et consolidés

Les comptes sociaux font l'objet d'un arrêté annuel. Ils sont établis conformément aux règles du PCG 99-03, modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable. Ces règles ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, dans le respect du principe de prudence. La méthode de base retenue pour les évaluations des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Pour plus de détails, il convient de se référer à la *note 1 – règles et méthodes comptables des comptes sociaux*. Les comptes sociaux sont audités par les Commissaires aux Comptes, qui sont tenus d'établir un rapport. Ils font également l'objet d'une présentation au Comité Financier et d'Audit.

Les comptes consolidés font l'objet d'un arrêté semestriel et annuel conformément à la réglementation en vigueur pour les sociétés faisant appel public à l'épargne. En application du règlement n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers de la société sont établis depuis le 1er janvier 2005 selon le référentiel IFRS. Les comptes consolidés annuels et semestriels sont audités par les Commissaires aux Comptes qui sont tenus d'établir un rapport. Ils font également l'objet d'une présentation au Comité Financier et d'Audit.

La société procède à la consolidation par intégration globale ou par mise en équivalence de ses filiales et de ses participations.

Les principales étapes mises en place concernant l'élaboration et le contrôle des comptes sociaux et consolidés consistent notamment dans :

- l'identification préalable des points nouveaux, sensibles, susceptibles d'entraîner un effet significatif sur les comptes ou présentant une difficulté d'ordre comptable ainsi que des nouvelles obligations, notamment en termes de normes IFRS ;
- une réunion avec les Commissaires aux Comptes préalablement à la date de clôture, pour examiner les points délicats de la clôture ;
- le recensement des points pouvant présenter un impact significatif sur les comptes. L'information est communiquée à la Direction Générale, et éventuellement au Conseil d'administration du mois de novembre pour l'arrêté annuel ou aux administrateurs pour l'arrêté semestriel.

Les principaux risques encourus sont ceux liés à la non-application d'une règle comptable ou ceux liés à une erreur matérielle. Les principales mesures prises pour pallier ces risques sont :

- la réunion avec les Commissaires aux Comptes préalablement à la clôture qui constitue un point fort de la qualité du processus d'établissement des comptes car il permet un consensus et le traitement des éventuelles difficultés avant la clôture ;
- le contrôle systématique de toutes les étapes par la responsable du service comptabilité qui constitue un niveau de contrôle supplémentaire ;
- la relecture des plaquettes des comptes par une tierce personne du service comptabilité qui permet un contrôle de cohérence et notamment de variation par rapport à l'exercice précédent ;
- le contrôle final des Commissaires aux Comptes suivi d'une revue par le Comité Financier et d'Audit.

b. La procédure d'inventaire et de suivi des engagements hors bilan

L'ensemble des contrats de la société est soumis au service juridique de la société. Le service juridique et le service comptabilité établissent une liste des engagements hors-bilan.

Conformément aux dispositions légales, la constitution de sûretés, ainsi que les cautions, avals et garanties doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration. Lors de sa réunion du 19 novembre 2009, le Conseil d'administration a renouvelé l'autorisation donnée au Président-Directeur Général, avec faculté de substitution, notamment au profit du Directeur Général délégué, de constituer au nom et pour le compte de la société, des cautions, avals ou garanties d'un montant global maximum de 1 000 000 €, et ce pour une nouvelle période de 12 mois courant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010. Cette autorisation sera donc renouvelable à la fin de l'année 2010.

c. La procédure de contrôle des dépenses – pouvoirs bancaires

Les frais généraux ne peuvent être engagés que par la Direction Générale ou le Secrétaire Général. Ainsi, les frais généraux ne sont pris en charge par le service comptabilité qu'après validation de la dépense par les personnes habilitées.

Le Président-Directeur Général et le Directeur Général délégué sont habilités à signer des règlements sans limite de montant. Le Secrétaire Général et deux membres désignés du service comptabilité sont habilités à signer seuls jusqu'à un montant de 10 000 €. Au-delà de ce montant, une signature conjointe du Secrétaire Général et d'un des deux membres désignés du service comptabilité est nécessaire.

Un renforcement régulier du système de contrôle interne

a. Code de déontologie

La société a élaboré un code de bonne conduite en matière boursière qui a été approuvé par Conseil d'administration le 19 novembre 2008. Ce document vise à sensibiliser chacun des collaborateurs et membres de la Direction Générale sur les règles applicables, notamment en présence d'une information privilégiée portant sur le titre d'une société cotée. Tous les collaborateurs ont adhéré au code.

b. Liste d'initiés

La société met à jour régulièrement la liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers. Ces personnes, qu'elles soient salariées, administrateurs ou tiers en relation professionnelle étroite avec l'entreprise, ont été informées de l'interdiction d'utiliser ou de communiquer cette information privilégiée dans le but de réaliser des opérations d'achat ou de vente sur ces instruments financiers.

c. Manuel de procédures et d'organisation comptable

Le manuel des procédures administratives et comptables est régulièrement mis à jour pour tenir compte de la mise en place des nouvelles procédures. Au cours de l'année 2009, le manuel a été complété par une procédure d'organisation interne à mettre en œuvre en cas d'opération d'investissement ou de désinvestissement en titres cotés.

III – Autres informations

Règles relatives à la participation des actionnaires aux assemblées

Tout actionnaire peut participer aux assemblées ; toutefois, pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter aux assemblées :

- les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits sur les registres de la société, trois jours au moins avant la date de l'assemblée ;
- les propriétaires d'actions au porteur doivent, trois jours au moins avant la date de l'assemblée, faire parvenir au siège social de la société un certificat d'immobilisation de leurs actions, délivré par l'intermédiaire teneur de leur compte titres, pour attester de l'indisponibilité de leurs actions, jusqu'à la date de l'assemblée.

À défaut d'assister personnellement aux assemblées, les actionnaires, peuvent dans les conditions légales en cours, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée, soit sous forme de papier, soit sur décision du Conseil d'administration précisée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments figurent en pages 56 et 61.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Aux actionnaires

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Foncière, Financière et de Participations - FFP, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 26 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Pierre Clavié

SEC3

Philippe Spandonis

Informations sur le capital et la société

3.1	FFP et ses actionnaires	56
3.2	Renseignements sur la société	62

3.1 FFP et ses actionnaires

Informations relatives au capital

Le 19 novembre 2009, il a été procédé à l'annulation de 248 927 actions ⁽¹⁾, représentant 0,98 % du capital de FFP, en vertu d'une autorisation consentie sous la huitième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 16 juin 2009.

À l'issue de cette opération, le capital social est désormais de 25 159 073 €, divisé en 25 159 073 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

Par ailleurs, il y a lieu de rappeler qu'au cours de l'exercice 2007, il a été procédé à la division par deux de la valeur nominale de l'action FFP, passant de 2 € à 1 €.

Actionnariat de la société FFP

Modifications intervenues au cours de l'exercice

La société est informée de l'identité de ses principaux actionnaires par la combinaison des dispositions légales et statutaires qui obligent tout actionnaire à se faire connaître dès lors qu'il franchit les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3, 50 %, 2/3, 90 % ou 95 % (dispositions légales) ou le seuil de 2 % (stipulation statutaire) du capital ou des droits de vote.

Aucun franchissement de seuil légal n'a été déclaré au cours de l'exercice 2009.

En revanche :

- la société SKAGEN AS a déclaré que ses fonds SKAGEN Global, SKAGEN Global II et SKAGEN Global III ont :
 - franchi à la baisse le 11 septembre 2009, le seuil de 3 % du nombre d'actions et détiennent 748 290 actions représentant 2,95 % du capital,

- franchi à la baisse le 29 décembre 2009, le seuil de 2 % du nombre d'actions ; et détiennent 479 436 actions et droits de vote représentant 1,91 % du capital ;
- la société ARNHOLD & S. BLEICHROEDER ADVISERS LLC a déclaré que ses fonds CITY OF HARTFORD, KAUFFMAN FOUNDATION, UNITED FOOD AND COMMERCIAL, GENESEE COUNTY EMPLOYEES RETIREMENT, ASB International Fund LP, PRODUCER-WRITERS GUILD et FIRST EAGLE FUNDS ont :
 - franchi à la baisse, le 27 février 2009, le seuil de 2 % du capital de la société et détiennent 503 413 actions et droits de vote représentant 1,98 % du capital et 1,103 % des droits de vote,
 - franchi à la hausse, le 28 août 2009, le seuil de 2 % du capital de la société et détiennent 503 399 actions et droits de vote représentant 2,001 % du capital et 1,107 % des droits de vote.

Répartition actuelle du capital social

Nombre d'actionnaires

Au 31 décembre 2009, l'actionnariat de la société FFP était composé de 111 actionnaires au nominatif pur ou administré, détenant 82,4 % du capital et 90,2 % des droits de vote. Les actionnaires au porteur représentaient 17,6 % du capital et 9,8 % des droits de vote.

Actions détenues par le personnel

Il n'existe pas de plan d'actionnariat des salariés.

(1) Pour mémoire, ces actions avaient été acquises sur le fondement de l'article L. 225-209 du Code de commerce, et correspondaient à 246 727 actions rachetées aux fins d'annulation, et 2 200 actions rachetées aux fins de couverture d'un plan d'options d'achat d'actions arrivé à son terme le 17 septembre 2009.

Évolution de la répartition du capital social (actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote)

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009 et à la connaissance de la société, aucun actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, un pourcentage du capital ou des droits de vote de la société égal ou supérieur à 5 %, à l'exception des sociétés du groupe familial Peugeot suivantes :

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	19 170 454	76,2 %	83,54 %	83,54 %
Immeubles et Participations de l'Est	234 800	0,93 %	1,03 %	1,03 %
SA Comtoise de Participation	527 200	2,1 %	2,31 %	2,31 %
Groupe familial Peugeot	19 932 454	79,23 %	86,88 %	86,88 %
Autodétention	3 900	0,02 %	N/A	0,01 %
TOTAL	25 159 073	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2008

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	19 170 454	75,45 %	84,08 %	83,61 %
Immeubles et Participations de l'Est	234 800	0,92 %	1,03 %	1,03 %
SA Comtoise de Participation	527 200	2,07 %	2,32 %	2,31 %
Groupe familial Peugeot	19 932 454	78,45 %	87,43 %	86,95 %
Autodétention	253 619	1,0 %	N/A	0,56 %
TOTAL	25 408 000	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2007

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	18 995 454	74,76 %	82,92 %	82,91 %
Immeubles et Participations de l'Est	234 800	0,92 %	1,02 %	1,02 %
SA Comtoise de Participation	527 200	2,07 %	2,30 %	2,30 %
Groupe familial Peugeot	19 757 454	77,76 %	86,24 %	86,23 %
Autodétention	253 619	1,0 %	N/A	0,56 %
TOTAL	25 408 000	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Répartition des droits de vote théoriques au 31 décembre 2009

Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, les droits de vote sont présentés selon leur calcul « théorique » sur la base de l'ensemble des actions auxquelles est attaché un droit de vote, y compris les actions privées de droit de vote (autocontrôle). Ces droits de vote théoriques sont retenus pour le calcul des franchissements de seuils de participation. Au 31 décembre 2009, le nombre total brut de droits de vote est de 45 685 971, et le nombre total net de droits de vote est de 45 683 571.

Contrôle de la société FFP

La société n'a pas mis en place d'autres mesures que le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 auquel elle se réfère. L'application de ces recommandations dans les conditions décrites dans le *rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société* permet de limiter un exercice abusif du contrôle de la société (page 44) par le groupe familial Peugeot sans pour autant constituer une garantie absolue en raison de la composition de l'actionnariat de la société.

Enfin, à la connaissance de la société :

- aucun des principaux actionnaires de la société ne dispose de droits de vote différents ; et
- il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner à une date ultérieure un changement de contrôle de la société.

Extraits des statuts relatifs au capital et à l'actionariat

Informations sur la détention du capital (article 7 des statuts)

Outre l'obligation légale d'information portant sur la détention d'actions de la société, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, avec d'autres personnes physiques ou morales vient à posséder ou cesser de posséder directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la société, devra notifier ce changement de seuil à celle-ci, dans les 15 jours par lettre recommandée avec accusé de réception. Le franchissement de seuil résulte de la conclusion de transaction en Bourse ou hors Bourse indépendamment de la livraison des titres.

Cette notification devra indiquer :

- le nombre total d'actions et de droits de vote, qui sont détenus, directement ou indirectement, par l'actionnaire déclarant, agissant seul ou de concert ;
- le cas échéant, les titres donnant accès au capital de la société qui sont détenus, directement ou indirectement, par l'actionnaire déclarant, agissant seul ou de concert ;
- la date à laquelle le seuil a été franchi ; et
- le cas échéant, les personnes avec qui l'actionnaire déclarant agit de concert.

Cette déclaration doit être renouvelée à chaque fois qu'un seuil de 1 % ou un multiple de ce pourcentage est franchi, à la hausse ou à la baisse.

À la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 1 % du capital ou des droits de vote de la société, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée à la société, dans le cadre de l'obligation de déclaration de franchissement de seuils statutaires ci-dessus, pourront être privées du droit de vote lors de toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la régularisation de la notification effectuée.

Droits attachés aux actions

Forme des actions (article 7 des statuts)

Les actions entièrement libérées pourront revêtir la forme nominative ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions donnent lieu à inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires. La société est en droit de demander l'identification des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, ainsi que les

quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Droits attachés à chaque action (article 8 des statuts)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit, dans les bénéfices et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Toutes les actions sont entièrement assimilées sur le plan fiscal et donnent droit en conséquence au règlement de la même somme nette, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance, lors de toutes répartitions ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

Assemblées d'actionnaires (article 13 des statuts)

1. Un droit de vote double est attribué aux actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis quatre ans au moins. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ou si lesdites actions anciennes n'en bénéficient lors de cette émission, à partir de la date à laquelle elles acquerront ce droit.
2. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent, dans les conditions légales en cours, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute Assemblée Générale, soit sous forme papier, soit sur décision du Conseil d'administration précisée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission. Les personnes morales participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute autre personne désignée à cet effet par ces derniers.
3. Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président du conseil s'il en a été désigné un, ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Pactes d'actionnaires

Pactes d'actionnaires concernant les titres FFP déclarés auprès de l'Autorité des marchés financiers

Néant.

Pacte Dutreil (article 885 I du CGI) concernant les titres FFP

Un engagement de conservation de titres a été souscrit le 30 mars 2004 pour une durée de six ans par les principaux actionnaires de FFP, en application de l'article 885 I bis du CGI, et portant sur 19 028 372 actions et 38 056 744 droits de vote. Il est expiré depuis le 30 mars 2010.

Pactes d'actionnaires conclus par FFP avec ses participations

Participation concernée	Date de signature du pacte	Publicité AMF (le cas échéant)	Durée	Principales caractéristiques des pactes conclus
Immobilière Dassault	15/07/2009 (modifié par avenant le 15/12/2009)	D&I 209C1035 du 24/07/2009 et D&I 209C1539 du 23/12/2009	3 ans	FFP dispose d'un poste de membre au Conseil de surveillance et au Comité Stratégique. Droit de préemption réciproque. Absence d'action de concert.
Financière Guiraud SAS	10/07/2006	N/A	10 ans	Liquidité selon les conditions de marché avec existence de droits de préemption.
Holding d'Infrastructure de Transport (HIT)	07/11/2005	N/A	2028	Fin de la période d'inaccessibilité depuis février 2008. Droits de préemption. Droits et obligations de sortie. Droit de veto sur les décisions importantes de financement et d'investissement.
Zodiac Aerospace	14/12/2006 modifié par avenant le 24/09/2009	D&I 206C2341 du 22/12/2006 et D&I 209C1252 du 07/10/2009	5 ans	Fin de la période d'inaliénabilité des actions depuis le 14/12/2008. Droits de préemption et droits et obligations de sortie. L'avenant a notamment pour objet de formaliser l'adhésion d'un actionnaire au pacte initial et de porter à 7 % (au lieu de 5,5 %) le plafond de la participation que FFP pourrait détenir.
Linedata Services	Expiration du pacte du 20/06/2007 depuis le 01/07/009	D&I 209C0964 du 07/07/2009	Expiré depuis le 01/07/2009	Fin de l'action de concert.
B-1998/FCC	28/07/2004	N/A	12 ans	Fin de la période d'inaccessibilité depuis le 28/07/2009. Liquidité à compter de cette date par l'exercice facultatif d'une option de vente par FFP. Versement de dividende à hauteur de 50 % des bénéfices de FCC garanti.
Holding Reinier – ONET	23/10/2007	N/A	10 ans	Droits de préemption. Droits et obligations de sortie. Inaccessibilité pendant trois ans. Pacte de préférence entre les actionnaires. Droit de veto sur les décisions importantes de financement et d'investissement.
DKSH	29/01/2008	N/A	31/12/2018	Organise la gouvernance et contient des dispositions sur le transfert des actions.
SIAT	03/09/2008	N/A	Durée d'investissement	Pacte conclu entre les associés de Eos Africa (SIAT) Limited afin de régir leurs relations et notamment la politique de distribution de dividendes.
IDI Emerging Markets	03/07/2008 modifié par avenant le 02/12/2009	N/A	15 ans	Pacte régissant les relations entre les actionnaires d'IDI Emerging Markets, notamment quant à leur engagement en capital et aux conditions de co-investissements. L'avenant a pour unique objet de tenir compte des modifications corrélatives à une réduction de capital et à la nomination d'un nouveau membre au Conseil de surveillance.

Autres

Peugeot SA	30/03/2004	N/A	6 ans	Pacte Dutreil (article 885 I du CGI) sur la totalité de la participation.
Peugeot SA	21/12/2006	N/A	2 ans	Pacte Jacob (article 787 B du CGI) sur la totalité de la participation.
SEB SA	28/12/2005	D&I 206C0032 du 05/01/2006	6 ans	Pacte Dutreil (article 885 I bis du CGI) portant sur 300 000 actions détenues par FFP.
SEB SA	27/06/2008	D&I 208C1641 du 09/09/2008	2 ans	Pacte Jacob (article 787 B du CGI) portant sur 900 000 actions détenues par FFP.

Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Politique de distribution de dividendes

La politique de distribution de dividendes suivie par la société FFP a été, depuis de nombreuses années et dans toute la mesure du possible, de veiller à la progression et à la régularité des dividendes. Le niveau de résultat dégagé en 2009 a conduit le Conseil d'administration à proposer, lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle, de fixer le dividende à 0,70 € par action.

TABLEAU DES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	2008	2007	2006
Nombre d'actions	25 408 000	25 408 000	25 408 000
Nominal des actions	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Par action :			
dividende distribué	0,70 €	1,65 €	1,50 €

Chiffres retraités pour prendre en compte la division par 2 de la valeur nominale des actions intervenue au cours de l'exercice 2007.

Opérations afférentes aux titres de la société

Description du programme de rachat 2009

Cadre juridique

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 16 juin 2009 (septième résolution) a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « Programme de Rachat ») conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce. Ce Programme de Rachat a été mis en place par le Conseil d'administration le 27 août 2009.

Les caractéristiques de ce Programme de Rachat figurent dans le Document de référence 2008. Ce programme s'est substitué à celui autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 24 juin 2008.

Ce Programme de Rachat a été adopté pour une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 16 décembre 2010. En vertu de cette autorisation, le prix maximum d'achat était de 160 € par action.

Le Conseil d'administration était autorisé à acheter un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du nombre de titres composant le capital social de FFP.

Caractéristiques du Programme de Rachat

Les différents objectifs de ce programme de rachat d'actions, conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers étaient pour permettre si besoin était :

Affectation du résultat

Le Conseil d'administration vous propose d'affecter de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	28 715 602,82 €
Report à nouveau :	336 545 582,05 €
Somme distribuable :	307 829 979,23 €
Affectation	
• Aux actions	17 611 351,10 €
• Au poste report à nouveau	290 218 628,13 €

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital, en tant que pratique admise par l'AMF ;
- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
- l'annulation éventuelle des actions acquises.

Rachats d'actions réalisés par FFP au cours de l'exercice 2009

- Rachats d'actions effectués en vue de leur annulation : aucun.
- Rachats d'actions effectués en vue de l'animation du marché. Au cours de l'exercice 2009, Oddo Corporate Finance a, pour le compte de FFP, et dans le cadre d'un contrat de liquidité en vue de l'animation du marché :
 - acheté 72 943 actions au prix moyen de 33,05 € par action,
 - vendu 73 735 actions au prix moyen de 33,19 € par action,
 au titre de la septième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 24 juin 2008, puis de la septième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 16 juin 2009 (laquelle autorisation vient se substituer à la précédente).

Annulation d'actions par la société au cours de l'exercice 2009

Au cours de l'exercice 2009, la société FFP a procédé à l'annulation de 248 927 actions.

Réallocations éventuelles

Les actions achetées par la société dans le cadre de l'autorisation conférée par la septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 16 juin 2009 ou dans le cadre de toute autorisation antérieure n'ont pas été allouées à d'autres objectifs que les objectifs initiaux qui leur avaient été assignés lors de leurs rachats.

Montant total des frais de négociation

Le montant total des frais de négociation s'est élevé à 29 900 € au titre des achats en vue de l'animation du marché.

Nombre d'actions autodétenues à la clôture de l'exercice 2009

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte :	0,02 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	248 927
Nombre de titres détenus en portefeuille :	
dont contrat de liquidité :	1 500 actions
dont couverture de plans d'options d'achat d'actions :	2 400 actions
dont actions destinées à être annulées :	0 action
SOIT :	3 900 ACTIONS
Valeur des actions, évaluée au prix d'acquisition (en €)	183 961,50 €

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

Il n'existe pas en tant que tel de pacte d'actionnaires en dehors d'un engagement de conservation de titres souscrit le 30 mars 2004 pour une durée de six ans par les principaux actionnaires de FFP en application de l'article 885-I bis du CGI et portant sur 19 028 372 actions et 38 056 744 droits de vote.

L'article 13 des statuts prévoit l'attribution d'un droit de vote double aux actions nominatives, entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis quatre ans au moins.

3.2 Renseignements sur la société

Dénomination sociale

Société Foncière, Financière et de Participations - FFP

Siège social

75, avenue de la Grande Armée – 75116 Paris

Forme et constitution

Société anonyme à Conseil d'administration de droit français. FFP est régie par la loi française et notamment le Code de commerce et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 562 075 390. Date de constitution : 30 juillet 1929. Date d'expiration : 18 juillet 2028.

Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet de participer, directement ou indirectement et notamment par voie de souscription ou d'acquisition d'actions ou de tous autres droits sociaux, de prise d'intérêts, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion, d'association en participation ou de toute autre manière à toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, en France ou à l'Étranger, pouvant se rattacher :

- à la fabrication, la vente et la réparation de tous véhicules, des moteurs destinés à les actionner et de leurs pièces détachées et accessoires ;
- à la fabrication et la vente de tous produits sidérurgiques, de tous outils et outillages à main, mécaniques ou électriques ;
- à la fabrication et la vente de tous matériels, appareils, machines et pièces en tous genres, de toute nature et pour tous usages, se rapportant à l'industrie et à la construction mécanique et électrique ;

- à toutes activités de prestations de services de toutes natures ;
- à l'acquisition par tous moyens, la construction, l'installation et l'aménagement, l'exploitation, la location et la cession de tous immeubles, terrains, établissements industriels, usines, bureaux et autres biens et droits immobiliers ; et
- plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus précités, en totalité ou en partie, à tous objets similaires ou connexes et même à tous autres objets qui seraient de nature à favoriser ou à développer les affaires de la société.

Exercice social (article 14 des statuts)

Du 1er janvier au 31 décembre.

Affectation et répartition des bénéfices (article 14 des statuts)

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée Générale. Sauf exception résultant des dispositions légales, l'Assemblée Générale décide souverainement de son affectation.

La faculté d'accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou en actions, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende, pourra être exercée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Activité et résultats de l'exercice

4.1	Investissements réalisés au cours de l'exercice et autres faits marquants	64
4.2	Analyse des résultats et de la situation financière	64
4.3	Facteurs de risques - gestion des risques et assurances	66
4.4	Événements postérieurs à la clôture	69
4.5	Tendances et perspectives	69
4.6	Autres informations sur l'activité	70

4.1 Investissements réalisés au cours de l'exercice et autres faits marquants

Les investissements ont consisté à souscrire à l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes lancée par Peugeot SA le 23 juin 2009 (OCEANE Peugeot SA) et à prendre deux nouveaux engagements dans des fonds de capital-investissement.

Souscription aux OCEANE Peugeot SA

FFP a joué son rôle de premier actionnaire de Peugeot SA en souscrivant à l'émission d'OCEANE Peugeot SA pour un montant de 57,5 M€, financé par de nouvelles lignes de crédit. Les OCEANE Peugeot SA portent intérêt au taux nominal annuel de 4,45 %, et leur cours de conversion en action Peugeot SA est de 25,10 €. Les maturités des OCEANE Peugeot SA et des lignes de crédit sont alignées au 1er janvier 2016.

Engagements dans des fonds de capital-investissement

FFP a pris un engagement de 2 M€ dans le FCPR Tocqueville Investissements Privés qui se focalisera sur les petites et moyennes sociétés non cotées en France.

FFP poursuit par ailleurs son exposition aux pays émergents en souscrivant à un engagement de 4 M\$ dans le fonds indien India Value Fund IV (IVF IV) dont la taille est de 725 M\$. Comme pour les fonds IVF II et IVF III dans lesquels FFP a déjà investi, le fonds

IVF IV prendra des participations majoritaires dans des sociétés indiennes en forte croissance tournées vers la consommation intérieure.

Autres faits marquants

Certains fonds de capital-investissement ont réduit leur taille, en particulier lorsqu'une part importante de leur programme d'investissements n'était pas encore réalisée. Ainsi :

- la société IDI Emerging Markets a réduit son capital de 216 M€ à 115 M€, et l'engagement de FFP a ainsi été diminué de 50 M€ à 26,7 M€. Au 31 décembre 2009, FFP a investi 16,6 M€ ;
- le fonds de LBO français Sagard II a réduit sa taille de 20 %, et l'engagement de FFP a été réduit de 40 M€ à 32 M€. Au 31 décembre 2009, FFP a investi 14,3 M€.

Par ailleurs, FFP a annulé son engagement de 3 M\$ qu'elle avait pris en janvier 2009 dans le fonds américain Healthpoint Capital III, les conditions suspensives n'ayant pas été réalisées. Cet engagement ne figure donc pas au bilan au 31 décembre 2009.

Enfin, aucun changement significatif de la situation financière de la société et de ses filiales consolidées par intégration globale n'est intervenu depuis le 31 décembre 2009. De même, aucun changement significatif de la situation commerciale de la société et de ses filiales consolidées par intégration globale n'est intervenu depuis le 31 décembre 2009.

4.2 Analyse des résultats et de la situation financière

Résultats sociaux (chiffre d'affaires, résultats et structure financière)

Le résultat net de FFP s'établit à - 28,7 M€ contre + 20,9 M€ l'année précédente. Il est principalement constitué des éléments suivants :

Revenus des participations

Peugeot SA n'a pas distribué de dividende en 2009 contrairement à l'année précédente au titre de laquelle FFP avait reçu un dividende de 77,7 M€. À l'inverse, les sociétés de la diversification ont toutes versé un dividende du même ordre que celui perçu

en 2008, sauf Zodiac Aerospace qui avait distribué un dividende exceptionnel non reconduit cette année. Un premier dividende de 1 M€ a été reçu de Holding Reinier, société de contrôle du groupe ONET.

Au total, les revenus des participations se sont élevés à 20 M€ contre 102,9 M€ lors de l'exercice précédent.

Dépréciations de titres de participation

En 2008, la crise économique et financière avait conduit FFP à constater des provisions pour dépréciation à hauteur de 64,8 M€. En 2009 de nouvelles provisions ont été constituées pour un montant net de 25,8 M€. Les titres Zodiac Aerospace ont

fait l'objet d'une dépréciation complémentaire de 20,8 M€, ceux de Linedata Services de 5,2 M€, ceux d'IDI de 0,3 M€, tandis que la provision sur titres IDI Emerging Markets a été reprise de 0,6 M€.

Au total et en deux ans, les titres de participation au bilan de FFP ont été ainsi dépréciés d'un montant de 90,5 M€, principalement Zodiac Aerospace (68,2 M€) et Linedata Services (13,1 M€).

Les règles de dépréciation retenues ont été les mêmes que celles de l'exercice précédent. Il faut rappeler qu'à la différence des comptes consolidés pour lesquels les règles de mark to market s'appliquent, les titres de participation sont valorisés dans les comptes sociaux à leur prix de revient, avec constatation d'une dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au prix de revient. Après analyse multicritère et en cas de dépréciation de titres des sociétés cotées, la base de valorisation retenue pour la valeur d'inventaire a été, en général et en raison de la persistance de la crise, le cours moyen de Bourse de l'année 2009.

Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières

Le portefeuille de TIAP est constitué de fonds de capital-investissement, de participations directes en général non cotées et, depuis le 1er juillet 2009, de 2,29 millions d'OCEANE Peugeot SA qui représentent 10 % de l'émission effectuée par Peugeot SA. Le résultat enregistré au cours de l'exercice est négatif de 8,1 M€. Il est constitué de :

- 2,6 M€ de produits dont 1,3 M€ correspondent aux intérêts des OCEANE Peugeot SA du 2nd semestre et 1,3 M€ proviennent de plus-values nettes de cessions, pour l'essentiel liées au fonds Sagard I ;
- 10,5 M€ de dépréciations nettes de reprises, principalement relatives aux fonds de capital-investissement opérant sur le marché européen dont la valorisation prend en compte l'évolution de l'activité et des résultats des sociétés en portefeuille. Le ralentissement de l'activité en particulier pour les sociétés à fort effet de levier a conduit les sociétés de gestion des fonds à revoir à la baisse les valorisations des portefeuilles. En revanche, la meilleure conjoncture des pays émergents se traduit par des reprises de provisions antérieurement constituées.

Autres éléments de résultat

L'immeuble situé à Gennevilliers, seul actif de la société FFP-Les Grésillons détenue à 100 % par FFP, dégage un résultat positif de 1,3 M€, similaire à celui de 2008. Les frais d'administration générale de la société FFP ont été de 4,2 M€ contre 4 M€ l'exercice précédent. Le résultat sur activité financière est négatif de 12,1 M€ contre 17,1 M€ en 2008, année où avait été enregistrée une perte de change de 6,8 M€ liée au franc suisse. Les seules charges d'intérêt s'élèvent à 11,3 M€ en 2009 contre 10 M€ l'exercice précédent.

Bilan

À l'actif, la souscription à l'émission d'OCEANE Peugeot SA a accru les immobilisations financières de 57,5 M€. À l'inverse, ces dernières ont diminué principalement en raison :

- de la réduction de capital de IDI Emerging Markets, pour 23,3 M€ ;
- de la dissolution de la société Marne-FFP par transmission universelle de patrimoine en faveur de FFP qui en détenait 100 % des parts, pour 9 M€ ;
- de l'annulation de 248 927 actions propres, pour 16,6 M€ ;
- des dotations nettes aux provisions des titres de participation et TIAP, pour 36,3 M€.

Au total, les immobilisations financières s'élèvent à 942,6 M€ contre 970,1 M€ au 31 décembre 2008.

Le passif enregistre l'augmentation des dettes financières qui s'élèvent à 310 M€ contre 240,7 M€ un an plus tôt. La baisse des engagements de souscription dans les fonds de capital-investissement se traduit par une réduction des dettes sur immobilisations qui s'établissent à 56,7 M€ contre 91,4 M€ au 31 décembre 2008.

Au total, les dettes s'élèvent à 367,7 M€ contre 342,3 M€ à la fin de l'exercice précédent.

Résultats consolidés (chiffre d'affaires, résultats et structure financière)

Le périmètre de consolidation comprend la société FFP et les sociétés civiles immobilières, Simante SL, Financière Guiraud SAS, Château Guiraud consolidées par intégration globale. Les participations détenues dans Peugeot SA, la Compagnie Industrielle de Delle (CID), LISI et Holding Reinier sont consolidées par mise en équivalence. Ce périmètre est demeuré inchangé en 2009, à l'exception de la sortie de la SCI Marne-FFP, dont FFP détenait 100 % des parts et qui a fait l'objet d'une liquidation par transmission universelle de patrimoine en faveur de FFP. Cette sortie de périmètre est sans influence sur les états financiers consolidés.

Le résultat net part du groupe de l'exercice est une perte de 263,2 M€ contre une perte de 161,6 M€ en 2008. Cette dégradation a comme origine principale l'évolution des résultats du groupe automobile PSA Peugeot Citroën. Ce résultat consolidé est constitué des éléments suivants :

- les produits disponibles à la vente s'élèvent à 27,8 M€ contre 43,5 M€ en 2008. Les dividendes reçus des participations sont en repli de 29,7 M€ en 2008 à 21,3 M€ en 2009, en particulier en raison de la non-reconduction du dividende exceptionnel de Zodiac Aerospace perçu en 2008 (6 M€). Les résultats sur cessions s'élèvent à 1,3 M€ contre 14,1 M€ l'exercice précédent et sont le reflet des faibles retours obtenus des fonds de capital-investissement. La revalorisation à la juste valeur de la composante « dérivés incorporés » des OCEANE Peugeot SA contribue pour 5,2 M€ aux produits disponibles à la vente ;
- les produits des immeubles de placement enregistrent les loyers perçus par la SCI FFP-Les Grésillons pour un montant net de 1,5 M€, similaire à ceux de 2008. La valeur de marché de l'immeuble de cette SCI, estimée selon une expertise

externe, est de 16,9 M€ contre 17,9 M€ un an auparavant. La différence entre ces deux valeurs est portée au compte de résultat ;

- les dépréciations des titres disponibles à la vente répondent à une baisse significative (plus de 30 %) ou prolongée (plus d'un an) des cours ou des évaluations des sociétés concernées en dessous du cours d'acquisition. Aucune reprise par résultat des titres préalablement dépréciés n'est possible jusqu'à la cession de la société concernée. Toute réappréciation est constatée en variation des capitaux propres. Si la situation des marchés boursiers à la fin 2008 avait conduit à déprécier les titres disponibles à la vente d'un montant de 134 M€, la situation de 2009 a permis de limiter ces dépréciations à 22,8 M€, dont 8,5 M€ pour les titres Zodiac Aerospace et 12,1 M€ pour les fonds de capital-investissement ;
- le coût de l'endettement financier s'établit à 18,8 M€ pour l'exercice contre 12,8 M€ en 2008. L'augmentation est principalement le fait des différences de change sur les emprunts en CHF ;
- la quote-part dans le résultat des entreprises associées recouvre la part FFP des pertes du groupe PSA Peugeot Citroën (255,6 M€ en 2009 contre 75,9 M€ en 2008), celle des bénéfices de Holding Reinier pour 7,2 M€ et de l'ensemble Compagnie Industrielle de Delle (CID) et LISI pour 1,7 M€.

Le résultat global prend en compte le résultat net consolidé et la variation des capitaux propres dont la contrepartie n'a pas d'impact dans le compte de résultat. Pour FFP, il s'agit principalement de la quote-part des variations des capitaux propres des sociétés mises en équivalence et des ajustements de juste valeur des titres disponibles à la vente portés directement en capitaux propres et non en résultat. En 2009, le résultat global part du groupe s'établit à - 64,4 M€ contre - 379,4 M€ en 2008. Pour l'essentiel et par rapport au résultat net consolidé, il prend en compte :

- l'effet des mises en équivalence sur le résultat pour + 61,8 M€ contre - 95,7 M€ en 2008, en raison de l'augmentation des réserves de PSA Peugeot Citroën ;
- la réévaluation nette à la juste valeur des titres disponibles à la vente pour + 132,8 M€ contre - 106,5 M€ en 2008. En 2008, la baisse des cours de Bourse avait conduit à un chiffre négatif. En 2009 au contraire, la remontée des cours de Bourse se traduit par un effet positif pour des titres tels B-1998 (+ 24,2 M€) ou SEB SA (+ 52,9 M€).

Le total de l'actif du bilan s'élève à 3 780,9 M€ au 31/12/2009 contre 3 824,7 M€ un an plus tôt, soit une variation de 43,8 M€. Parmi les éléments significatifs :

- à la baisse de l'actif :
 - la diminution de la quote-part de situation nette de Peugeot S.A. pour 192,1 M€,
 - la diminution nette de la valeur des fonds de capital investissement pour 16,8 M€ dont 31,3 M€ proviennent de la baisse de la taille de ces fonds ;
- à la hausse de l'actif :
 - l'acquisition d'OCEANE Peugeot SA dont la juste valeur est de 73 M€ en fin d'exercice,
 - l'augmentation des titres de participation non consolidés disponibles à la vente pour 94,6 M€, par l'effet conjugué de l'augmentation de la juste valeur pour 117,9 M€ et de la diminution des engagements pour 23,3 M€ ;
- au passif, les capitaux propres consolidés part du groupe s'élèvent à 3 320,9 M€ contre 3 402,8 M€ au 31/12/2008, cette baisse étant due au résultat global de - 64,4 M€ explicité plus haut et à la distribution de dividendes effectuée par FFP en 2009 pour 17,6 M€ ;
- les passifs financiers non courants enregistrent une hausse des emprunts bancaires de FFP de 70,1 M€, principalement liée à la souscription des OCEANE de Peugeot SA, ainsi qu'une diminution des engagements de souscription restant à appeler de 37,6 M€.

Les capitaux propres part du groupe représentent 132,0 € par action au 31 décembre 2009, contre 133,92 € un an plus tôt.

La trésorerie consolidée a diminué de 2,6 M€, passant de 12 M€ au 31 décembre 2008 à 9,4 M€ au 31 décembre 2009. Les principaux flux de trésorerie de l'exercice sont les suivants :

- souscription aux OCEANE émises par Peugeot SA pour 57,5 M€ ;
- autres versements nets aux fonds de capital-investissement pour 9,2 M€ ;
- versement du dividende aux actionnaires : 17,6 M€ ;
- encaissement de nouveaux emprunts : 73,1 M€ ;
- réception du carry-back payé par l'État : 5,6 M€.

4.3 Facteurs de risques - gestion des risques et assurances

La société FFP a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après. La société FFP ayant une activité de holding, les principaux risques concernent ses actifs.

Les risques liés à la détention de 22,13 % du capital social de Peugeot SA

Identification des risques

Une baisse du titre Peugeot SA impacte significativement la valorisation de la société FFP puisque Peugeot SA est l'actif principal de la société FFP. Une réduction ou une absence de dividende pendant plusieurs années limite la capacité de la société FFP à poursuivre son développement.

Gestion des risques

La société FFP joue pleinement son rôle de premier actionnaire du groupe automobile. Le groupe familial Peugeot participe aux grandes orientations stratégiques, principalement au travers du Conseil de surveillance de Peugeot SA dont quatre membres, tous également administrateurs de la société FFP, font partie.

En complément de la détention de 22,13 % du capital social de Peugeot SA, la société FFP pratique une politique de diversification et les revenus générés ont permis en 2009 de couvrir le service de la dette et les frais d'administration de la société FFP. Ces revenus sont composés principalement des dividendes de plusieurs sociétés.

Les risques de fluctuation des cours de Bourse

Identification des risques

Peugeot SA et certaines participations sont cotées en Bourse. Leur valorisation fluctue ainsi en fonction des mouvements de marché. Une baisse significative et prolongée des valeurs peut affecter la société FFP à plusieurs titres :

- dépréciation des titres qui pourrait diminuer les capacités de distribution de la société ;
- baisse de la valeur des actifs qui pourrait impacter les ratios de covenants bancaires.

Gestion des risques

Les conditions de dépréciation des titres de participation pour les comptes sociaux reposent sur la valeur d'utilité qui inclut la notion de durée de détention. En effet, la société FFP, investisseur de long terme, juge l'évolution de la valeur de ses actifs dans la durée.

Pour que la baisse des valorisations boursières entraîne un non-respect du covenant bancaire n° 2 présenté dans la note 27.2 annexée aux *comptes consolidés 2009*, il faudrait que l'ensemble des actifs de FFP (cotés et non cotés) baisse de près de 60 %, ce qui paraît aujourd'hui peu probable. Ce risque apparaît ainsi limité, d'autant plus que la valeur des actifs de FFP est répartie sur Peugeot SA mais aussi sur les sociétés de la diversification.

Les risques liés aux investissements financiers de la société FFP

Les risques relatifs aux opérations de prises de participation

Identification des risques

Les principaux risques liés à une opération d'investissement dans une société, cotée ou non, concernent :

- sa perte de valeur, partielle ou totale ;
- son illiquidité pour l'actionnaire FFP.

Gestion des risques

La société FFP gère de façon prudente son portefeuille. D'une manière générale, la société FFP n'investit pas dans les sociétés en démarrage, en retournement ou trop endettées. Le Comité d'Investissements est l'organe du Conseil d'administration qui oriente la décision de ce dernier, en fonction de ces différents aspects. Les vérifications usuelles en matière d'investissement (positionnement stratégique, environnement concurrentiel, situation financière, niveau de valorisation, règles de gouvernance, conditions de sortie...) sont systématiquement effectuées. De plus, et en raison du positionnement choisi de minoritaire à long terme, la société FFP étudie soigneusement l'historique, la motivation et l'affectio societatis des autres principaux actionnaires, et vérifie ainsi qu'une même « philosophie des affaires » est partagée entre les différents actionnaires.

La société FFP accompagne les sociétés dans lesquelles elle a investi en ayant toujours au moins un mandat au sein de ses organes sociaux.

La société FFP investit dans des sociétés cotées, ce qui permet d'assurer une liquidité à sa participation, et dans des sociétés non cotées. Dans celles-ci, la société FFP s'assure que les accords d'actionnaires prévoient des mécanismes de liquidité à terme. Il ne peut cependant être garanti que ces mécanismes assurent la liquidité de la société FFP, notamment si une introduction en Bourse n'est pas possible ou si aucun acheteur privé, industriel ou financier n'est trouvé.

Les risques relatifs aux opérations de capital-investissement

Identification des risques

Concernant le capital-investissement, les risques encourus par la société FFP sont liés à la perte de valeur des investissements réalisés par ces fonds. Les fonds de LBO réalisent leurs investissements en ayant recours à un effet de levier qui amplifie la création ou la destruction de valeur.

La baisse d'activité et des marges, que génère la crise économique actuelle, peut aboutir à des bris de covenants qui impliquent souvent une renégociation de la structure financière et dans certains cas, une perte partielle ou totale de l'investissement en fonds propres.

Il existe un risque de liquidité puisque les fonds de capital-investissement ne sont pas cotés et n'assurent pas une liquidité périodique. Concernant les pays émergents, l'environnement

juridique y est en général moins sécurisé. En investissant dans ces pays, la société FFP s'expose à un risque politique et à un risque de devise.

Gestion des risques

Face à ces risques et avant tout investissement dans ce domaine, la Direction Générale de la société FFP vérifie principalement l'environnement concurrentiel dans lequel va évoluer le fonds, la notoriété du gestionnaire ainsi que son historique de performances. De plus, la Direction Générale rencontre régulièrement les sociétés de gestion, y compris à l'étranger dans les pays émergents, pour évaluer la qualité de leurs investissements.

Certaines participations de fonds de capital-investissement dans lesquels la société FFP a investi ont brisé leurs covenants. Des discussions ont lieu avec leurs banques. Les équipes de gestion des fonds ont pris en compte ces événements dans la valorisation de leurs participations. Les valorisations des fonds communiquées à la société FFP incluent ainsi une diminution de valeur pour les sociétés dans cette situation qui génère, le cas échéant, des provisions dans les comptes de FFP.

L'illiquidité de l'engagement dans un fonds de capital-investissement est vraie à court terme, même si un marché secondaire s'est développé permettant d'assurer l'échange de parts dans les fonds avant son échéance. Elle est en revanche faible à long terme dans la mesure où un fonds a pour vocation de revendre les participations qu'il a acquises au bout de quelques années, et ensuite de distribuer à ses porteurs de parts la quote-part qui leur revient. De plus, les fonds ont des durées de vie d'environ dix ans.

Dans les pays émergents, les investissements servent principalement à financer la croissance de sociétés plus petites, plus risquées, mais dont le potentiel est plus élevé que les entreprises européennes sous LBO. De plus, les fonds de capital-investissement de ces pays n'utilisent pas ou peu d'effet de levier, ce qui limite les problèmes de financement que rencontrent certaines sociétés sous LBO en Europe. La société FFP cherche à s'associer à des équipes de gestion reconnues, composées de professionnels de l'investissement. La part des pays émergents reste limitée dans l'activité de capital-investissement de la société FFP (35 % de la valorisation au 31 décembre 2009).

Les risques liés aux actifs immobiliers

Identification des risques

L'immeuble situé à Gennevilliers, seul actif de la société FFP- Les Grésillons détenue à 100 % par FFP, est donné à bail au prestataire logistique Gefco. Une perte de loyer pourrait être constatée dans l'hypothèse où le preneur donnerait son congé.

Gestion des risques

En 2009, le bail a été renégocié. À ce titre, FFP a renoncé à la révision du loyer lors de l'échéance triennale du 1er juillet 2009, et accepté de limiter la variation de l'indice INSEE construction à 3 % l'an pour les années 2010 et 2011. En contrepartie, FFP a obtenu du preneur un prolongement de la durée du bail de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2015.

Les risques liés aux autres activités

Identification des risques

Les aléas climatiques sont inhérents à l'exploitation de Château Guiraud ⁽¹⁾, Sauternes, Premier Cru classé 1855, et influent sur le volume de la production.

Gestion des risques

Pour répondre à une insuffisance de production, le stock disponible permettrait de répondre à la demande de la clientèle.

Les autres risques financiers

Les autres risques financiers, notamment les risques actions, de change, de taux d'intérêt et de liquidité, sont présentés dans les notes 27.1 à 27.4 annexées aux *comptes consolidés 2009*. À ce jour, la société n'est pas exposée au risque de liquidité. Elle ne serait exposée à ce risque qu'en cas de bris de covenants identifiés sous la note 27.2 annexée aux *comptes consolidés 2009* et qui pourraient s'avérer dans les hypothèses indiquées plus haut.

Les risques industriels et environnementaux

Identification des risques

La société FFP n'a pas directement d'exploitation industrielle ou commerciale autre que la prise de participations. Elle exerce à ce titre une activité de holding industriel et commercial. Elle est donc exposée dans son activité aux risques propres à toute activité d'investissement en capital ; mais son activité ne comporte pas de risque spécifique sur un plan industriel ou humain.

Gestion des risques

Lors de l'examen des dossiers d'investissement, un soin tout particulier est apporté à l'analyse de l'activité, des risques qui y sont rattachés et la société a recours, si besoin, à des experts et conseils extérieurs. Ainsi, s'agissant des études préliminaires, la société FFP peut être amenée, selon la nature des activités de la société cible, à conduire des audits spécialisés en matière d'environnement, pour s'assurer de l'absence de risque important, et de la démarche active de la société cible pour la protection de l'environnement. Ce fut notamment le cas pour les investissements réalisés dans les sociétés SCA Château Guiraud, ONET et SIAT.

Les risques juridiques

Identification des risques

Il n'existe pas de litige en cours ou pendant connu. Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois un effet significatif sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou de ses filiales consolidées par intégration globale. La société considère qu'elle est peu exposée aux risques commerciaux, recours en responsabilité ou appel en comblement de passif, compte tenu de la nature de son activité et de ses investissements (prises de participations minoritaires).

(1) Seul actif de la société SCA Château Guiraud, détenue à 100 % par la société Financière Guiraud SAS, laquelle est détenue à 70 % par FFP.

Assurances et couverture des risques

La société FFP est couverte par plusieurs polices d'assurances concernant les risques suivants :

- assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation ;
- assurance responsabilité civile ;
- assurance responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- assurance fraude/malveillance informatique.

4.4 Événements postérieurs à la clôture

Depuis la clôture de l'exercice, FFP a augmenté sa participation au sein de Zodiac Aerospace. La société a en effet acquis 0,54 %

du capital représentant un investissement de 9 M€. FFP détient ainsi 5,9 % du capital de l'équipementier aéronautique.

4.5 Tendances et perspectives

Le marché automobile pourrait rester difficile en Europe au second semestre en 2010, après un premier semestre en progrès. Grâce à sa dynamique de lancements de nouveaux modèles et à son plan de performance, PSA Peugeot Citroën devrait continuer à améliorer sa part de marché par rapport à 2009 et dégager un résultat opérationnel courant largement positif au premier semestre.

Compte tenu des résultats 2009 et afin d'affecter en priorité les ressources financières au plan produit et au développement du groupe, le Conseil de Surveillance de Peugeot SA a recommandé à l'Assemblée Générale de ne pas verser de dividende au titre de 2009.

Les actifs de diversification qui se sont avérés moins cycliques que l'automobile devraient, pour une partie d'entre eux, bénéficier de la croissance des pays émergents. Les dividendes attendus de ces actifs en 2010 sont du même ordre que ceux encaissés en 2009.

4.6 Autres informations sur l'activité

4

Propriétés immobilières, usines et équipements

- FFP dispose, via sa filiale détenue à 100 % par la société FFP-Les Grésillons, d'un immeuble situé à Gennevilliers, à usage de plateforme logistique et de bureaux. Cet immeuble est donné en location. Sa valeur nette au bilan consolidé est de 16 860 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 17 913 milliers d'euros au 31 décembre 2008.
- FFP est actionnaire à hauteur de 70 % de la société Financière Guiraud SAS qui détient 100 % de la SCA Château Guiraud, Sauternes Premier Cru classé 1855. La propriété compte 128 hectares dont 100 hectares de vignes. L'activité est décrite en page 22 du Document de référence.

Dépendance à l'égard des brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers

La société n'est soumise à aucune dépendance à l'égard de brevets ou licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, à l'exception de ce qui est indiqué dans les notes 27.2 et 27.3 annexées aux *comptes consolidés 2009*.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs (article L.441-6-1, alinéa 2, du Code de commerce)

À la clôture de l'exercice 2009, le total des dettes fournisseurs s'élève à 78 806,53 €. L'ensemble de ces dettes sont exigibles dans un délai de trente jours maximum.

Principaux investissements et désinvestissements réalisés en 2007, 2008 et 2009

	Investissements	Désinvestissements	
2007	Nouvelle participation	ONET : FFP a investi 72 M€ pour détenir 23,05 % du capital de Holding Reinier, société qui a sorti ONET de la cote pour en devenir l'actionnaire de contrôle.	-
	Renforcement/allégement	Zodiac : 39 M€ investis pour détenir 5,4 % du capital IDI : 16 M€ investis pour détenir 9,5 % du capital LISI : 2 M€ suite à la conversion de BSA	-
	Capital-investissement	Consolis Invest : co-investissement de 7 M€ avec LBO France dans la société Consolis Petrusse ECP V & Cie SCA , fonds d'investissement Italien pour 4 M€* Chrys Capital V pour 4 M\$* (Inde) CMIA fund III pour 10 M\$* (Chine) New Margin Growth Fund pour 2,5 M\$* (Chine) Gran Via pour 5 M€, société espagnole de promotion immobilière en Roumanie	Actaris : cession du co-investissement pour 22,6 M€ (multiple de 3,8x) Sagard I a retourné 12 M€ suite aux cessions de Vivarte et Medi-partenaires White Knight VI bis a retourné 4 M€ suite à la cession d'Actaris et la recapitalisation de Terreal
2008	Nouvelle participation	DKSH : FFP a investi 85 M€ pour détenir 11 % du capital	-
	Renforcement/allégement	SEB : 12 M€ investis pour détenir 5,7 % du capital	-
	Capital-investissement	IDI Emerging Markets : FFP a souscrit en capital 50 M€* pour 23 % du capital (pays émergents) Vietnam Century Fund pour 6 M\$* (Vietnam) Red River pour 14 M\$* (Vietnam) SIAT NV : co-investissement de 9,5 M€ pour détenir indirectement 6,6 % de SIAT (plantations en Afrique) Pechel Industrie pour 5 M€* Numericable-Completel : 11 M€ en co-investissement	Sagard I a retourné 20 M€ suite aux cessions de CEPL et Faiveley Transport
2009	Renforcement/allégement	PSA Peugeot Citroën : 57,5 M€ ont été investis pour souscrire aux Obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes émises par Peugeot SA en juillet 2009.	-
	Capital-investissement	India Value Fund IV : pour 4 M\$* FCPR Toqueville Investissements Privés : pour 2 M€*	Sagard II : la taille du fonds Sagard II a été diminuée de 20 %, ramenant l'engagement de FFP de 40 M€ à 32 M€. IDI Emerging Markets : Le capital de la société a été réduit ramenant l'engagement de FFP de 50 M€* à 26,7 M€*.

* Il s'agit d'engagements et non d'investissements réalisés.

États financiers

5.1	Comptes sociaux	75
5.2	Comptes consolidés	99

5.1 Comptes sociaux

Compte de résultat	77
Bilan au 31 décembre 2009	78
Tableau de flux de trésorerie	80
Annexe	81
Généralités	81
Note 1 Règles et méthodes comptables	81
Résultat	84
Note 2 Synthèse résultats analytiques de gestion par secteur d'activité	84
Note 3 Résultat sur titres de participation	84
Note 4 Résultat sur secteur immobilier	85
Note 5 Résultat sur Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières	85
Note 6 Résultat sur activité financière et endettement	85
Note 7 Résultat sur administration générale	86
Note 8 Impôt sur les sociétés	86
Bilan	86
Note 9 Immobilisations incorporelles	86
Note 10 Immobilisations corporelles	86
Note 11 Participations et créances rattachées à des participations	87
Note 12 Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières	88
Note 13 Actif circulant	91
Note 14 Capitaux propres	91
Note 15 Provisions	92
Note 16 Dettes	93
Informations complémentaires	94
Note 17 Engagements financiers	94
Note 18 Rémunérations des dirigeants	94
Note 19 Effectifs moyens	94
Note 20 Événements postérieurs à la clôture	95
Note 21 Litiges	95
Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	95
Filiales et participations au 31 décembre 2009	96
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	98

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Exercice 2009	Exercice 2008
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	46	-
Produits d'exploitation	46	-
Autres achats et charges externes	(2 917)	(3 219)
Impôts, taxes et versements assimilés	(277)	(260)
Salaires et traitements	(1 420)	(1 399)
Charges sociales	(626)	(639)
Dotations d'exploitation aux amortissements et provisions	(27)	(16)
Autres charges	(421)	(421)
Charges d'exploitation	(5 688)	(5 954)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(5 642)	(5 954)
Produits de participations	21 652	104 900
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 279	118
Autres intérêts et produits assimilés	146	22
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 542	193
Différences positives de change	28	14
Produits nets sur cessions de TIAP	1 333	14 143
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	163	643
Produits financiers	32 143	120 033
Dotations aux amortissements et provisions	(38 604)	(87 833)
Intérêts et charges assimilées	(11 394)	(10 429)
Différences négatives de change	(5 391)	(9)
Charges nettes sur cessions de TIAP	(6)	(497)
Charges financières	(55 395)	(98 768)
RÉSULTAT FINANCIER	(23 252)	21 265
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(28 894)	15 311
Produits exceptionnels	3	3
Charges exceptionnelles	(31)	(4)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(28)	(1)
Impôts sur les sociétés	206	5 582
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	(28 716)	20 892

Bilan au 31 décembre 2009

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2009		31/12/2008	
		Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, logiciels, valeurs similaires	9	59	(56)	3	6
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations	10	20	(16)	4	6
Immobilisations financières					
Titres de participation	11	845 570	(90 508)	755 062	813 112
Créances rattachées à des participations	11	12 177	-	12 177	12 457
Total participations		857 747	(90 508)	767 239	825 569
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	12	147 436	(31 041)	116 395	127 972
Autres immobilisations financières	12	58 933	-	58 933	16 605
Total immobilisations financières		1 064 116	(121 549)	942 567	970 146
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		1 064 195	(121 621)	942 574	970 158
ACTIF CIRCULANT					
Créances	13	226	-	226	7 313
Valeurs mobilières de placement	13	8 358	(17)	8 341	11 416
Disponibilités	13	424	-	424	175
Total trésorerie		8 782	(17)	8 765	11 591
Charges constatées d'avance	13	199	-	199	177
TOTAL ACTIF CIRCULANT		9 207	(17)	9 190	19 081
ÉCART DE CONVERSION ACTIF		1 718	-	1 718	7 155
TOTAL DE L'ACTIF		1 075 120	(121 638)	953 482	996 394

Bilan au 31 décembre 2009

Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2009	31/12/2008
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	14	25 159	25 408
Prime d'émission, de fusion, d'apport	14	158 410	158 410
Réserve légale	14	2 541	2 541
Autres réserves	14	88 984	105 323
Report à nouveau	14	336 546	333 262
Résultat de l'exercice	14	(28 716)	20 892
Provisions réglementées	14	1 060	1 060
TOTAL CAPITAUX PROPRES		583 984	646 896
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	15	1 825	6 921
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16	310 046	240 658
Emprunts et dettes financières divers	16	-	9 378
Dettes fiscales et sociales	16	344	385
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16	56 597	91 402
Dettes diverses	16	467	151
Produits constatés d'avance	16	215	280
TOTAL DETTES		367 669	342 254
ÉCART DE CONVERSION PASSIF		4	323
TOTAL DU PASSIF		953 482	996 394

Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	Exercice 2009	Exercice 2008
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	(28 716)	20 892
Variations nettes des amortissements et provisions	31 089	87 657
Résultats sur cessions d'actifs immobilisés	(1 327)	(13 739)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	1 046	94 810
Variation du besoin en fonds de roulement	4 447	(11 556)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	5 493	83 254
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-	(8)
Acquisitions de titres de participation	(694)	(113 565)
Acquisitions de titres immobilisés	(70 865)	(56 755)
Cessions de titres de participation	-	263
Cessions de titres immobilisés	5 106	27 727
FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR INVESTISSEMENTS	(66 453)	(142 338)
Dividendes versés aux actionnaires	(17 608)	(41 505)
Variation nette des emprunts et autres dettes financières	75 328	106 995
Variation nette autres actifs financiers	318	-
FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES	58 038	65 490
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(2 922)	6 406
Trésorerie au début de l'exercice	11 704	5 298
TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE	8 782	11 704
Détail de la trésorerie en fin d'exercice		
Placements de trésorerie	8 358	11 529
Disponibilités	424	175
TOTAL	8 782	11 704

Annexe

Les informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2009, dont le total est de 953 482 milliers d'euros et au Compte de Résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage une perte de 28 716 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2009.

Les notes n° 1 à 21 présentées ci-après en milliers d'euros, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés le 9 mars 2010 par le Conseil d'administration.

Généralités

Note 1 Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables, qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (PCG 99-03 modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont exposées ci-après.

1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées conformément au Règlement CRC 2004-06 sur les actifs. Les règles d'amortissements sont conformes au Règlement CRC 2002-10.

Elles sont enregistrées à l'actif à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire.

Les principales durées de vie retenues sont :

- immobilisations incorporelles :
 - logiciels : 3 ans ;
- immobilisations corporelles :
 - matériel informatique : 3 ans,
 - mobilier de bureau : 10 ans.

1.2 Immobilisations financières

Ce poste est constitué de titres de participation, de Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), d'autres immobilisations financières et de créances rattachées à des participations.

A. Titres de participation

Ils comprennent des titres de sociétés, dans lesquelles la participation peut être inférieure à 10 %, mais dont la permanence de la détention est jugée utile à la société pour des raisons de contrôle, stratégiques ou de gestion financière (placement de longue durée).

La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant comptabilisés en charges de l'exercice, conformément à l'option du PCG (article 321-10.1).

a. Évaluation

Les titres de participation sont évalués à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si elle est inférieure.

b. Titres de participation cotés

La valeur d'inventaire des titres des sociétés cotées est fixée, après prise en compte de la situation économique et financière de la société détenue, selon une analyse multicritère. Les critères d'appréciation retenus sont les suivants :

- évolution des capitaux propres ;
- changement de la politique de distribution des dividendes ;
- évolution de la situation économique de la société (variation du CA, du résultat, de la structure financière...);
- perspectives d'avenir ;
- baisse significative et prolongée du cours de Bourse.

Si plusieurs critères, ci-dessus mentionnés, sont défavorables, la valeur d'inventaire est, en règle générale, déterminée d'après le cours de Bourse moyen sur deux ans.

La durée de deux ans a été retenue en considération de la durée de détention (longue) des participations de FFP et par référence à la durée de détention nécessaire à l'application du régime mère/fille.

La valeur ainsi obtenue est également confrontée, soit à des valorisations d'analystes financiers externes, soit à l'ANR (Actif Net Réévalué) notamment pour les sociétés à prépondérance immobilière. Tout écart significatif avec la moyenne des cours de bourse est analysé et fait l'objet d'une appréciation.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure au prix d'acquisition.

Suite à la crise intervenue depuis l'été 2008, les titres avaient été exceptionnellement dépréciés au 31 décembre 2008 sur la base des cours moyens de Bourse de la seule année 2008. Ce mode de calcul a également été appliqué au 31 décembre 2009 : les dépréciations ont été calculées sur la base des cours moyens de bourse de l'année 2009.

c. Titres de participation non cotés

La valeur d'inventaire des titres des sociétés non cotées est déterminée selon les méthodes suivantes :

- les actifs dont l'acquisition est récente, en général moins d'un an, sont conservés à leur prix d'acquisition, sauf dans le cas où les variables économiques et financières de la société (exploitation, structure du bilan, liquidité, etc.) se sont significativement dégradées ;
- pour les autres sociétés non cotées, une valorisation est effectuée en utilisant, selon la nature de l'investissement, la méthode la plus adéquate permettant de donner une image fidèle de la société :
 - soit une actualisation de flux de trésorerie futurs,
 - soit par référence à l'Actif Net Réévalué notamment pour les sociétés possédant un patrimoine immobilier significatif,
 - soit une référence à des transactions récentes et comparables pour autant qu'elles n'aient pas été effectuées de manière forcée dans des conditions de marché anormales ; il peut également être fait référence au multiple d'entrée de FFP ou au multiple de sortie qui peut, le cas échéant, être prévu aux accords d'actionnaires signés par FFP,
 - à défaut et dans le cas où la valeur d'inventaire ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, une valorisation au coût historique est retenue sauf dans le cas où les variables économiques de la société se sont significativement dégradées ; la valorisation de l'actif en tient, alors, compte.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure au prix d'acquisition.

B. Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)

Il s'agit de titres, cotés ou non, constituant un investissement à plus ou moins longue échéance avec pour objectif d'en retirer une rentabilité satisfaisante.

La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant comptabilisés en charges de l'exercice, conformément à l'option du PCG (article 321-10.1).

Évaluation

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) sont évalués à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si elle est inférieure.

La valeur d'inventaire est déterminée de la manière suivante :

- les titres des sociétés cotées sont valorisés au cours de clôture du dernier jour de bourse de l'année ;
- les titres de sociétés non cotées, sont évalués selon les mêmes méthodes que les titres de participation non cotés (cf. supra) ;
- les parts de fonds et de sociétés de capital-investissement, sont valorisées en retenant la quote-part de l'Actif Net Réévalué détenu par FFP, communiqué régulièrement par les sociétés de gestion qui suivent en général les recommandations de l'EVCA (*European Private Equity and Venture Capital Association*) pour valoriser leurs participations.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

C. Autres immobilisations financières

Ce poste comprend principalement au 31 décembre 2009, 2 290 836 OCEANE Peugeot SA qui ont été souscrites lors de leur émission pour une valeur de 57 500 milliers d'euros.

La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition hors frais.

Évaluation

Les obligations sont évaluées à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus ou à leur valeur d'inventaire si elle est inférieure.

D. Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations figurant au bilan incluent des avances accordées aux filiales, les résultats de l'exercice 2009 des sociétés civiles immobilières transparentes fiscalement, et éventuellement, des dividendes à recevoir.

1.3 Créances

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4 Valeurs mobilières de placement

Ce poste est principalement constitué de parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables d'échéance inférieure à trois mois.

Ces valeurs sont comptabilisées à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition hors frais, hors droit d'entrée et le cas échéant hors intérêts précomptés. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Les plus-values latentes sur les titres d'OPCVM ne sont pas comptabilisées.

1.5 Provisions réglementées

Elles comprennent principalement la contrepartie de la valeur des titres de participation acquis en remploi de plus-values (régime antérieur à 1965, article 40 du CGI).

1.6 Engagements de retraite

La société accorde aux salariés de l'entreprise des indemnités de départ à la retraite, et garantit à certains bénéficiaires, sous certaines conditions, des compléments de retraite.

Les engagements de la société sont évalués par des actuaires indépendants. Ils sont comptabilisés selon la recommandation du CNC du 1er avril 2003.

A. Indemnités de départ

Les indemnités de départ à la retraite sont externalisées auprès d'une compagnie d'assurance.

Aucun versement n'a été effectué au titre de l'exercice 2009, la valeur d'actif des fonds dépassant le montant des engagements ; l'excédent est comptabilisé en charges constatées d'avance et s'élève à 145 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

B. Retraite complémentaire

Depuis le 30 juin 2002, le régime à prestations définies a été remplacé par un régime à cotisations définies. Le nouveau système est alimenté par des cotisations de l'entreprise et du salarié calculées sur les rémunérations. Les obligations de l'entreprise au titre des droits acquis avant le 30 juin 2002 par les salariés ont fait l'objet d'une externalisation complète auprès d'une compagnie d'assurance-vie.

Les engagements résultant de l'ancien régime à prestations définies et concernant d'anciens salariés de la société, ont fait l'objet, en 2004, d'une externalisation partielle auprès d'une compagnie d'assurance. Le montant résiduel non couvert s'élève au 31 décembre 2009, à 106 milliers d'euros et est comptabilisé dans les provisions pour risques.

1.7 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

La société FFP a négocié avec des établissements de crédit des lignes de crédit à cinq ans qui font l'objet de tirages en fonction des investissements de la société. Les tirages sont effectués pour des périodes de trois mois à un an et sont renouvelables en fonction des besoins prévisionnels de trésorerie.

Les emprunts sont comptabilisés pour leur valeur nominale y compris les intérêts courus à la date de clôture.

En ce qui concerne les emprunts en devises, on se reportera au paragraphe 1.9.

1.8 Instruments financiers

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

1.9 Opérations en devises

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de la transaction.

À la clôture de l'exercice, les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties au cours du dernier jour de l'exercice. La différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat pour les liquidités et au bilan dans un compte d'écart de conversion actif ou passif pour les dettes et créances.

Conformément aux dispositions du PCG, il est procédé au calcul d'une position globale de change consistant en la compensation des écarts de conversion actif et passif provenant de la conversion de dettes et créances libellées en devises librement convertibles et d'échéances voisines, c'est-à-dire espacées de moins d'un an. En cas d'écart de conversion actif résiduel, une provision pour pertes de change est constatée au passif du bilan.

1.10 Actions propres

A) La société a procédé, conformément à la décision du Conseil d'administration du 19 novembre 2009 à l'annulation de 248 927 actions qu'elle détenait et se répartissant de la manière suivante :

- 246 727 actions, acquises en 2008 dans le cadre d'un plan de rachat d'actions pour un montant de 16 496 milliers d'euros,
- 2 200 actions qui avaient été destinées aux levées du plan d'options de l'année 2001, arrivé à échéance.

Cette opération s'est traduite par une diminution des capitaux propres pour la valeur nette des actions à la date de l'annulation.

B) La société procède, par l'intermédiaire d'un prestataire financier et conformément aux dispositions du Règlement ou aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, à un programme de rachat d'actions dont l'objectif est notamment d'assurer la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des titres.

Un versement de 200 milliers d'euros a été effectué lors de la mise en place du contrat. Ce dépôt et les mouvements sur les actions sont comptabilisés en immobilisations financières.

C) La société détient 2 400 de ses propres actions, destinées à des options d'achat d'actions au profit de quelques salariés et dirigeants de la société et correspondant au plan de l'année 2002. Depuis cette date, elle n'a pas procédé à une nouvelle attribution d'options d'achat.

Les 2 400 actions détenues sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement. Évaluées au cours moyen de bourse de décembre, ces actions font l'objet d'une dépréciation de 17 milliers d'euros.

Le traitement appliqué est conforme au Règlement n° 2008-15 du CRC.

1.11 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Résultat

Note 2 Synthèse résultats analytiques de gestion par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	Notes	2009	2008
Titres de participation	3	(5 768)	37 121
Secteur immobilier	4	1 348	1 530
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières	5	(8 144)	(2 314)
Résultat sur activité financière et endettement	6	(12 138)	(17 061)
Administration générale	7	(4 220)	(3 966)
RÉSULTAT BRUT (AVANT IS)		(28 922)	15 310
Impôts sur les sociétés	8	206	5 582
RÉSULTAT NET		(28 716)	20 892

Note 3 Résultat sur titres de participation

(en milliers d'euros)		2009	2008
Dividendes			
Peugeot SA		-	77 689
HIT		7 140	7 320
Zodiac Aerospace		3 004	9 014
SEB SA		2 751	2 732
Compagnie Industrielle de Delle (CID)		1 848	1 848
DKSH		1 723	1 395
Simante SL		1 000	700
Holding Reinier		1 000	-
LISI		660	825
IDI		653	799
Linedata Services		163	407
Immobilière Dassault		46	46
LFPF		38	120
		20 026	102 895
Intérêts des avances en comptes courants		360	476
Total des produits		20 386	103 371
Honoraires		(317)	(1 084)
Intérêts sur avances en comptes courants		(83)	(383)
Frais sur titres		-	(29)
Total des charges		(400)	(1 496)
RÉSULTAT BRUT		19 986	101 875
Provisions constituées	(-)	(26 318)	(64 754)
reprises	(+)	564	-
RÉSULTAT		(5 768)	37 121

Note 4 Résultat sur secteur immobilier

(en milliers d'euros)	2009	2008
Quote-part des résultats distribuables		
FFP-Les Grésillons	1 266	1 148
Marne-FFP ⁽¹⁾	82	382
Total des produits	1 348	1 530
Total des charges	-	-
RÉSULTAT	1 348	1 530

(1) Résultat de dissolution de la société Marne-FFP

Note 5 Résultat sur Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières

(en milliers d'euros)	2009	2008
Dividendes et intérêts	-	118
Plus-values sur cessions	1 333	14 142
Revenus OCEANE Peugeot SA	1 279	-
Total des produits	2 612	14 260
Moins-values sur cessions	(6)	(496)
Frais sur titres	(243)	(137)
Total des charges	(249)	(633)
RÉSULTAT BRUT	2 363	13 627
Provisions constituées (-)	(12 286)	(16 134)
reprises (+)	1 779	193
RÉSULTAT	(8 144)	(2 314)

Note 6 Résultat sur activité financière et endettement

(en milliers d'euros)	2009	2008
Valeurs mobilières de placement		
Plus-values sur cessions	162	643
Gains de change	28	14
Autres produits financiers	64	22
Provisions pour risque de change	5 118	-
Total des produits	5 372	679
Lignes de crédit		
Charges d'intérêts	(11 310)	(10 046)
Commissions et frais	(890)	(740)
Pertes de change	(5 391)	(9)
Provisions pour risque de change	-	(6 832)
Total des charges	(17 591)	(17 627)
RÉSULTAT BRUT	(12 219)	(16 948)
Provisions constituées (-)	-	(113)
reprises (+)	81	-
RÉSULTAT	(12 138)	(17 061)

Note 7 **Résultat sur administration générale**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
Reprise de provisions et transferts de charges	46	-
Total des produits	46	-
Personnel	(2 290)	(2 258)
Autres charges externes	(1 495)	(1 230)
Impôts et taxes	(56)	(53)
Jetons de présence	(421)	(421)
Dotations aux amortissements	(4)	(3)
Dotations aux provisions	-	(1)
Total des charges	(4 266)	(3 966)
RÉSULTAT	(4 220)	(3 966)

Note 8 **Impôt sur les sociétés**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
Produits d'impôts	206	5 582
Impôts dus au titre de l'exercice	-	-
RÉSULTAT	206	5 582

Les produits d'impôts 2009 et 2008, respectivement de 206 milliers d'euros et 5 582 milliers d'euros, résultent de l'exercice d'un carry-back.

*Bilan***Note 9** **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont constituées de droits de licence sur des progiciels comptables d'une valeur brute de 59 milliers d'euros, amortis au 31 décembre 2009 à hauteur de 56 milliers d'euros.

Note 10 **Immobilisations corporelles**

Ce poste comprend du matériel informatique et du mobilier de bureau pour une valeur brute de 20 milliers d'euros, amortis au 31 décembre 2009 pour 16 milliers d'euros.

Note 11 Participations et créances rattachées à des participations**11.1 Situation au 31 décembre 2009**

	Nombre	Taux de contrôle	Prix de revient		Évaluation à la clôture des titres dépréciés	Dépréciation latente provisionnée	Valeur nette au bilan	Exercice précédent
			Unitaire	Global				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Peugeot SA	51 792 738	22,13	3,30	170 871		-	170 871	170 871
Zodiac Aerospace	3 004 461	5,40	47,35	142 269	74 065	(68 204)	74 065	94 909
HIT	77 125 655	5,10	1,32	102 164		-	102 164	102 164
SEB SA	2 901 522	5,81	31,76	92 157		-	92 157	92 157
DKSH	66 700	10,96	1 280,96	85 440		-	85 440	85 440
Holding Reinier	3 395 158	23,05	21,23	72 079		-	72 079	72 079
Simante SL	15 003 006	100,00	4,06	60 853		-	60 853	60 853
IDI Emerging Markets	11 363 636	23,15	1,10	26 704	23 464	(3 240)	23 464	46 196
IDI	726 146	10,06	35,41	25 714	19 716	(5 998)	19 716	19 994
Linedata services	1 357 500	12,31	16,00	21 720	8 654	(13 066)	8 654	13 850
LISI	550 000	5,11	27,07	14 889		-	14 889	14 889
Marne-FFP ⁽¹⁾				-		-	-	9 000
Valmy-FFP	9 000	100,00	900,00	8 100		-	8 100	8 100
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	40 169	25,19	175,68	7 057		-	7 057	7 057
FFP-Les Grésillons	4 500	100,00	1 500,00	6 750		-	6 750	6 750
Immobilière Dassault	230 324	5,33	22,55	5 193		-	5 193	5 193
Financière Guiraud	33 950	70,00	100,00	3 395		-	3 395	3 395
LFPF	1 879	2,14	114,34	215		-	215	215
TOTAL TITRES DE PARTICIPATIONS				845 570		(90 508)	755 062	813 112
Financière Guiraud				7 676		-	7 676	7 347
FFP-Les Grésillons				2 901		-	2 901	3 219
Produits à recevoir				1 600		-	1 600	1 891
TOTAL CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS				12 177		-	12 177	12 457
TOTAL PARTICIPATIONS				857 747		(90 508)	767 239	825 569

(1) Au cours de l'exercice 2009, la société Marne-FFP a fait l'objet d'une dissolution par confusion de patrimoine dans les comptes de FFP.

11.2 Mouvements de l'exercice

(en milliers d'euros)	Au début de l'exercice		Entrées		Sorties		À la fin de l'exercice	
	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute
Valeur brute des immobilisations n'ayant pas de variation au cours de l'exercice 2009		818 866		-		-		818 866
Mouvements 2009								
IDI Emerging Markets	45 454 545	50 000	-	-	(34 090 909)	(23 296)	11 363 636	26 704
Marne-FFP ⁽¹⁾	6 000	9 000	-	-	(6 000)	(9 000)	-	-
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION		877 866		-		(32 296)		845 570
Financière Guiraud		7 347		329		-		7 676
FFP-Les Grésillons		3 219				(318)		2 901
Produits à recevoir		1 890		1 600		(1 890)		1 600
TOTAL CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS		12 456		1 929		(2 208)		12 177
TOTAL PARTICIPATIONS		890 322		1 929		(34 504)		857 747

(1) Au cours de l'exercice 2009, la société Marne-FFP a fait l'objet d'une dissolution par confusion de patrimoine dans les comptes de FFP.

Note 12 Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières

12.1 Situation au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)	Prix de revient	Évaluation à la clôture	Dépréciation latente provisionnée	Valeur nette au bilan	Exercice précédent
Fonds LBO Français	76 546	81 164	(10 782)	65 764	79 455
Co-investissements	30 729	17 162	(13 794)	16 935	22 610
Fonds pays émergents	22 524	24 153	(1 876)	20 648	14 898
Autres fonds	7 589	7 625	(706)	6 883	5 094
Total Fonds de capital-investissement	137 388	130 104	(27 158)	110 230	122 057
Actions	10 040	6 165	(3 875)	6 165	5 915
Autres	8	-	(8)	-	-
Total autres placements	10 048	6 165	(3 883)	6 165	5 915
TOTAL TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)	147 436	136 269	(31 041)	116 395	127 972
OCEANE Peugeot SA	57 500	71 684	-	57 500	-
Intérêts courus sur OCEANE Peugeot SA	1 280	1 280	-	1 280	-
Dépôt de garantie	89	89	-	89	53
Contrat de liquidité	64	64	-	64	56
Actions propres	-	-	-	-	16 496
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	58 933	73 117	-	58 933	16 605
TOTAL	206 369	209 386	(31 041)	175 328	144 577

12.2 Mouvements de l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Fonds LBO Français	84 277	388	(8 119)	76 546
Co-investissements	30 317	660	(248)	30 729
Fonds pays émergents	18 000	5 546	(1 022)	22 524
Autres fonds	5 864	1 725	-	7 589
Total Fonds de capital-investissement	138 458	8 319	(9 389)	137 388
Actions	10 040	-	-	10 040
Autres	8	-	-	8
Total autres placements	10 048	-	-	10 048
TOTAL TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)	148 506	8 319	(9 389)	147 436
OCEANE Peugeot SA ⁽¹⁾	-	57 500	-	57 500
Intérêts courus sur OCEANE Peugeot SA ⁽¹⁾	-	1 280	-	1 280
Dépôt de garantie	53	36	-	89
Contrat de liquidité	56	2 410	(2 402)	64
Actions propres ⁽²⁾	16 496	92	(16 588)	-
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	16 605	61 318	(18 990)	58 933
TOTAL	165 111	69 637	(28 379)	206 369

(1) FFP a souscrit en juillet 2009 à l'émission d'OCEANE Peugeot SA à hauteur de 2 290 836 titres pour une valeur de 57 500 milliers d'euros. Le coupon couru sur ces titres s'élève au 31 décembre 2009 à 1 280 milliers d'euros.

(2) En date du 19 novembre 2009, 248 927 actions propres ont été annulées par réduction du capital social pour une valeur nette comptable de 16 588 milliers d'euros (cf. note 14).

12.3 Valeurs estimatives des Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières

Décomposition du portefeuille (en milliers d'euros)	Montants à l'ouverture de l'exercice			Montants à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable		Valeur estimative	Valeur comptable		Valeur estimative
	Brute	Nette		Brute	Nette	
Fonds LBO Français	84 277	79 455	98 641	76 546	65 764	81 164
Co-investissements	30 317	22 610	22 972	30 729	16 935	17 162
Fonds pays émergents	18 000	14 898	16 781	22 524	20 648	24 153
Autres fonds	5 864	5 094	5 924	7 589	6 883	7 625
Total Fonds de capital-investissement	138 458	122 057	144 318	137 388	110 230	130 104
Actions	10 040	5 915	5 915	10 040	6 165	6 165
Autres	8	-	-	8	-	-
Total autres placements	10 048	5 915	5 915	10 048	6 165	6 165
TOTAL TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)	148 506	127 972	150 233	147 436	116 395	136 269
OCEANE Peugeot SA	-	-	-	57 500	57 500	71 684
Intérêts sur OCEANE Peugeot SA	-	-	-	1 280	1 280	1 280
Dépôt de garantie	53	53	53	89	89	89
Contrat de liquidité	56	56	56	64	64	64
Actions propres	16 496	16 496	16 496	-	-	-
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	16 605	16 605	16 605	58 933	58 933	73 117
TOTAL	165 111	144 577	166 838	206 369	175 328	209 386

VARIATION DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Montant net à l'ouverture de l'exercice	144 577	166 838
Acquisitions ou entrées de l'exercice	69 637	69 637
Cessions (au prix de cession) de l'exercice	(5 106)	(5 106)
Plus ou moins-values sur cessions	1 327	1 327
Variations des plus-values latentes	-	11 797
Variations de la provision pour dépréciation du portefeuille	(10 507)	(10 507)
Autres mouvements ⁽¹⁾	(24 600)	(24 600)
MONTANT NET À LA CLÔTURE	175 328	209 386

(1) Dont : - annulation de 248 927 actions propres pour la valeur nette comptable de 16 588 milliers d'euros ;
- annulation de la part non appelée du fonds Sagard II pour montant de 7 984 milliers d'euros.

Note 13 Actif circulant

(en milliers d'euros)	2009			2008
	Montant brut	Provisions pour dépréciation	Montant net	
Créances				
Autres créances (échéances à moins d'un an)	226	-	226	7 313
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	120	(17)	103	115
Placements de trésorerie	8 238	-	8 238	11 301
Total valeurs mobilières de placement	8 358	(17)	8 341	11 416
Disponibilités				
Banques	424	-	424	175
Charges constatées d'avance	199	-	199	177
TOTAL	9 207	(17)	9 190	19 081

Les placements de trésorerie sont constitués de parts d'OPCVM monétaires régulières et de titres de créances négociables d'échéance inférieure à trois mois.

Note 14 Capitaux propres**14.1 Composition du capital social**

(en nombre d'actions)	2009	2008
Capital social au début de l'exercice	25 408 000	25 408 000
Réduction de capital par annulation d'actions	(248 927)	-
Capital social à la fin de l'exercice	25 159 073	25 408 000

La réduction de capital par annulation d'actions résulte de la décision du Conseil d'administration du 19 novembre 2009.

Au 31 décembre 2009, le capital social de la société Foncière Financière et de Participations - FFP se compose de 25 159 073 actions intégralement libérées, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

14.2 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2008	Décision d'affectation de l'AGO du 16/06/2009	Réduction de capital	Autres mouvements de l'exercice	Solde au 31/12/2009
Capital social	25 408	-	(249)	-	25 159
Primes d'émission, de fusion, d'apport	158 410	-	-	-	158 410
Réserve légale	2 541	-	-	-	2 541
Autres réserves	105 323	-	(16 339)	-	88 984
Report à nouveau	333 262	3 284	-	-	336 546
Résultat de l'exercice	20 892	(20 892)		(28 716)	(28 716)
Provisions réglementées	1 060	-	-	-	1 060
TOTAL	646 896	(17 608) ⁽¹⁾	(16 588)	(28 716)	583 984

(1) Dividende de 0,70 euro par action correspondant à 25 154 385 actions, hors actions détenues par la société à la date de distribution.

Note 15 Provisions

Nature des provisions (en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
À L'ACTIF					
Provisions pour dépréciation					
Immobilisations financières					
Titres de participation	64 754	26 318	-	(564)	90 508
Total titres de participation	64 754	26 318	-	(564)	90 508
Fonds de capital-investissement					
Fonds LBO Français	4 822	5 960	-	-	10 782
Co-investissements	7 707	6 094	-	(7)	13 794
Fonds pays émergents	3 102	225	-	(1 451)	1 876
Autres fonds	770	7	-	(71)	706
Total	16 401	12 286	-	(1 529)	27 158
Autres placements					
Actions	4 125	-	-	(250)	3 875
Autres	8	-	-	-	8
Total	4 133	-	-	(250)	3 883
Total TIAP	20 534	12 286	-	(1 779)	31 041
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres	113	-	(15) ⁽¹⁾	(81)	17
TOTAL ACTIF	85 401	38 604	(15)	(2 424)	121 566
AU PASSIF					
Provisions réglementées					
Remploi de plus-values (s'applique à 1 706 072 actions Peugeot SA)	1 044	-	-	-	1 044
Pour investissement	16	3	(3)	-	16
Total	1 060	3	(3)	-	1 060
Provisions pour risques					
Pour risques de change	6 832	-	(5 118)	-	1 714
Pour engagements de retraite	84	22	-	-	106
Pour engagements de médailles du travail	5	-	-	-	5
Total	6 921	22	(5 118)	-	1 825
TOTAL PASSIF	7 981	25	(5 121)	-	2 885
TOTAL GÉNÉRAL	93 382	38 629	(5 136)	(2 424)	124 451
Dont dotations et reprises					
D'exploitation		22	-	-	
Financières		38 604	(5 118)	(2 424)	
Exceptionnelles		3	(3)	-	
Par situation nette		-	(15)	-	

(1) Provision non reprise par résultat ; les actions propres destinées à la couverture du plan d'option de l'exercice 2001 échu en 2009 ont été transférées en titres immobilisés à la valeur nette comptable pour annulation par réduction du capital social.

Note 16 **Dettes**

(en milliers d'euros)	2009	2008
Emprunts et dettes sur établissements de crédit		
Lignes de crédit (Capital & Intérêts courus) ^{(1) (2)}	254 046	240 658
Autres emprunts (Capital & Intérêts courus)	56 000	-
Total	310 046	240 658
Emprunts et dettes financières divers		
Avances financières des SCI filiales	-	9 378
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	133	155
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	176	189
État	35	41
Total	344	385
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Versements à effectuer sur titres & fonds de capital-investissement	56 597	91 402
Autres dettes	467	151
Produits constatés d'avance	215	280
TOTAL	367 669	342 254

(1) Après application des conditions des contrats de swaps.

(2) Lignes de crédit autorisées de 380 000 milliers d'euros tirées à hauteur de 252 208 milliers d'euros.

Échéances des emprunts et des dettes

(en milliers d'euros)	À 1 an au plus	De 1 an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	2 838	252 208	55 000	310 046
Dettes fiscales et sociales	344	-	-	344
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés ⁽¹⁾	-	56 597	-	56 597
Autres dettes	467	-	-	467
Produits constatés d'avance	64	151	-	215
TOTAL	3 713	308 956	55 000	367 669

(1) Les appels de fonds étant effectués par les FCPR en fonction de leurs investissements respectifs, en général dans un délai de cinq ans à compter de la souscription des produits, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision : elles ont donc été positionnées entre un et cinq ans.

Informations complémentaires

Note 17 Engagements financiers

(en milliers d'euros)	2009	2008
Engagements reçus		
Lignes de crédit non tirées		
■ BNP	30 000	30 000
■ Natixis	30 000	30 000
■ Société Générale	30 000	45 000
■ CIC	7 792	7 879
■ LCL	30 000	30 000
TOTAL	127 792	142 879
Engagements donnés		
Engagements de souscription à terme de titres classés en Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	22 322	25 117
Engagements réciproques		
Opérations de gestion de risque de taux		
■ Échange de conditions d'intérêts	202 208	182 121
Opérations de couverture de change		
■ Achat à terme de devises	448	6 409
TOTAL	202 656	188 530

Autres engagements

Titres nantis en garantie d'emprunts contractés auprès d'établissements financiers :

- titres Simante SL au profit de la banque BANCAJA en garantie d'un emprunt contracté par cette société, dont le solde s'élève au 31 décembre 2009 à 24 400 milliers d'euros ;
- 1 195 219 titres OCEANE Peugeot SA au profit de la banque LCL-Crédit Lyonnais en garantie d'un emprunt contracté par FFP, dont le solde s'élève au 31 décembre 2009 à 30 000 milliers d'euros ;
- 996 015 titres OCEANE Peugeot SA au profit de la banque Société Générale en garantie d'un emprunt contracté par FFP, dont le solde s'élève au 31 décembre 2009 à 25 000 milliers d'euros.

Note 18 Rémunérations des dirigeants

(en milliers d'euros)	2009	2008
Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration	421	421
Rémunérations des membres des organes de direction	810	816
TOTAL	1 231	1 237

Note 19 Effectifs moyens

(en nombre)	2009	2008
Cadres	8	7
Etams	4	4
TOTAL	12	11

Note 20 Événements postérieurs à la clôture

Depuis le 31 décembre 2009, 298 868 actions Zodiac Aerospace ont été acquises pour un montant de 9 000 milliers d'euros. Aucun autre événement susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes de l'exercice 2009 n'est intervenu entre la clôture et le date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

Note 21 Litiges

Il n'existe pas de litige en cours connu.

5

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	2009	2008	2007	2006	2005
I - Situation financière en fin d'exercice					
a. Capital social	25 159 073	25 408 000	25 408 000	25 408 000	25 408 000
b. Nombre d'actions émises ⁽¹⁾	25 159 073	25 408 000	25 408 000	12 704 000	12 704 000
II - Résultat global des opérations					
a. 1. Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
2. Autres produits de l'activité courante ⁽²⁾	23 286 042	105 682 849	83 013 668	80 258 218	79 451 379
b. Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions ⁽³⁾	2 167 304	102 967 611	88 590 497	81 179 117	200 892 200
c. Impôt sur les bénéfices	206 810	5 581 930	(1 744 123)	(2 186 751)	(22 323 073)
d. Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	(28 715 603)	20 892 073	84 875 592	81 174 921	179 222 845
e. Montant des bénéfices distribués		17 608 070	41 923 200	38 112 000	57 168 000
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a. Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions ⁽³⁾	0,09	4,27	3,42	6,22	14,06
b. Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	(1,14)	0,82	3,34	6,39	14,11
c. Dividende net versé à chaque action après précompte mobilier éventuel		0,70	1,65	3,00	4,50
IV - Personnel					
a. Nombre de salariés ⁽⁴⁾	12	11	10	9	8
b. Montant de la masse salariale	1 419 541	1 398 701	1 272 058	815 565	790 903
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	626 452	638 875	540 352	353 755	364 434

(1) Division de la valeur nominale de l'action par deux le 2 juillet 2007.

(2) Revenus des immobilisations financières et des actifs circulants ; résultats nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

(3) Les provisions s'entendent des dotations nettes de l'exercice, compte tenu des reprises sur les dotations des exercices précédents.

(4) Effectif moyen annuel.

Filiales et participations au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital en %	Valeur comptable des titres détenus	
				Valeur brute	Valeur nette
Participations à 50 % et plus					
FFP-Les Grésillons 75 avenue de la Grande Armée 75116 Paris	6 750	1 266	100,00	6 750	6 750
Valmy-FFP 75 avenue de la Grande Armée 75 116 Paris	8 100	6 087	100,00	8 100	8 100
Simante, SL Velazquez, 80, 2° dcha Madrid - 28001 - Espagne	15 003	69 308	100,00	60 853	60 853
Financière Guiraud 75 avenue de la Grande Armée 75116 Paris	4 850	(616)	70,00	3 395	3 395
Participations de 10 % à 50 %					
Peugeot SA 75 av. de la Grande Armée 75116 Paris	234 049	7 593 149	22,13	170 871	170 871
Compagnie Industrielle de Delle (CID) 28 Faubourg de Belfort 90100 Delle	3 190	18 680	25,19	7 057	7 057
Holding Reinier 20 traverse des Pomègues 13414 Marseille	147 287	81 234	23,05	72 079	72 079
Linedata Services 19 rue d'Orléans 92200 Neuilly-sur-Seine	11 025	127 275	12,31	21 720	8 654
IDI Emerging Markets ⁽²⁾ 57, avenue de la Gare L1611 Luxembourg	196 854	183 842	23,15	26 704	23 464
IDI ⁽²⁾ 18, avenue Matignon 75008 Paris	51 273	148 404	10,06	25 714	19 716
DKSH ⁽²⁾⁽³⁾ Viesenstrasse 8 CH 8034 Zürich - Suisse	4 130	460 660	10,96	85 440	85 440
Participations inférieures à 10 %					
LISI Tour Gamma « A » 193, rue de Bercy 75012 Paris	21 508	149 327	5,11	14 889	14 889
SEB SA Les 4M - Chemin du Petit Bois 69134 Écully	49 952	775 248	5,81	92 157	92 157
Zodiac Aerospace ⁽¹⁾ 2, rue Maurice Mallet 92130 Issy-les-Moulineaux	11 142	716 708	5,40	142 269	74 065
Holding d'Infrastructure de Transport (HIT) 30 Bd Gallieni 92130 Issy-les-Moulineaux	1 512 268	400 558	5,10	102 164	102 164
Immobilière Dassault ⁽²⁾ 9, Rond point des Champs-Élysées 75008 Paris	26 350	41 733	5,33	5 193	5 193
Autres sociétés	-	-	-	215	215

(1) Comptes annuels au 31 août 2009.

(2) Informations 2008 (non disponibles au 20/04/2010 pour 2009).

(3) Comptes en CHF convertis sur la parité au 31/12/2009, 1€ = 1,4836 CHF.

Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Bénéfice net ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
2 901	-	1 689	1 266	1 266
-	-	-	79	-
-	-	-	4 743	1 000
7 676	-	-	(235)	-
-	-	140 701	537 012	-
-	-	-	7 161	1 848
-	-	1 200	(3 652)	1 000
-	-	40 442	12 598	163
-	-	-	(22 648)	-
-	-	280	(32 893)	653
-	-	-	17 259	1 723
-	-	5 043	21 798	660
-	-	-	74 100	2 751
-	-	30 340	45 104	3 004
-	-	-	146 324	7 140
-	-	8 575	(4 816)	46
-	-	-	1 164	38

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Aux Actionnaires

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Foncière, Financière et de Participations - FFP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise financière et économique qui perdure depuis 2008. C'est dans ce contexte qu'en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations.

Valorisation des Titres de participation et des Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille (TIAP)

Les Titres de participation que la société entend détenir à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère (note 1 B.1 de l'annexe), tant pour les titres non cotés que pour les titres cotés ; pour ces derniers, une composante liée au comportement en bourse du titre pendant l'année 2009 a été prise en compte.

S'agissant des titres immobilisés de l'activité du portefeuille, ceux-ci sont évalués à leur valeur d'utilité telle que décrite en note 1 B.2 de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité et, le cas échéant, à des provisions pour dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 26 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Pierre Clavié

SEC3

Philippe Spandonis

5.2 Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé	100
Autres éléments du résultat global	101
Bilan consolidé au 31 décembre 2009	102
Tableau consolidé des flux de trésorerie	104
Tableau des variations des capitaux propres consolidés	105
Notes aux états financiers consolidés	106
Note 1 Principes comptables	106
Note 2 Périmètre de consolidation	110
Compte de résultat	111
Note 3 Produits des titres disponibles à la vente et des autres immobilisations financières	111
Note 4 Produits des immeubles de placement	111
Note 5 Produits des autres activités	112
Note 6 Frais d'administration générale	112
Note 7 Produits de gestion de trésorerie	112
Note 8 Dépréciation des titres disponibles à la vente	112
Note 9 Coût de l'endettement financier	113
Note 10 Quote-part dans le résultat des entreprises associées	113
Note 11 Impôts sur les résultats	113
Note 12 Résultat net par action	114
Autres éléments du résultat global	114
Note 13 Détail des autres éléments du résultat global	114
Bilan - Actif	114
Note 14 Immobilisations incorporelles	114
Note 15 Immobilisations corporelles	115
Note 16 Actifs financiers non courants	116
Note 17 Créances et dettes d'impôt	122
Note 18 Stocks	122
Note 19 Autres créances	123
Note 20 Trésorerie et équivalents de trésorerie	123
Bilan - Passif	124
Note 21 Capitaux propres	124
Note 22 Passifs financiers courants et non courants	126
Note 23 Provisions	130
Note 24 Engagements de retraites et assimilés	130
Note 25 Autres dettes courantes et non courantes	131
Informations complémentaires	131
Note 26 Instruments financiers	131
Note 27 Gestion des risques de marché	134
Note 28 Information sectorielle	138
Note 29 Transactions avec les parties liées	141
Note 30 Rémunérations des dirigeants	141
Note 31 Engagements hors bilan	141
Note 32 Honoraires des Commissaires aux Comptes	142
Note 33 Événements postérieurs à la clôture	142
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	143

Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Produits des titres disponibles à la vente et des autres immobilisations financières	3	27 840	43 470
Produits des immeubles de placement	4	469	(1 015)
Produits des autres activités	5	2 858	3 851
Produits des activités ordinaires		31 167	46 306
Frais d'administration générale	6	(7 945)	(7 608)
Produits de gestion de trésorerie	7	260	1 171
Dépréciation des titres disponibles à la vente	8	(22 847)	(133 997)
Coût de l'endettement financier	9	(18 807)	(12 762)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt		(18 172)	(106 890)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	10	(246 716)	(60 862)
Résultat consolidé avant impôt		(264 888)	(167 752)
Impôts sur les résultats (y compris impôts différés)	11	1 489	6 178
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		(263 399)	(161 574)
Dont part du groupe		(263 241)	(161 592)
Dont part des minoritaires		(158)	18
Résultat net (part du groupe) par action (en euros)	12	(10,46)	(6,36)
Résultat net (part du groupe) dilué par action (en euros)	12	(10,46)	(6,42)
Nombre d'actions composant le capital		25 159 073	25 408 000
Valeur nominale (en euros)		1,0	1,0

Autres éléments du résultat global

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net consolidé		(263 399)	(161 574)
Effets des mises en équivalence sur le résultat global brut	13	63 821	(92 708)
Impôts différés		(2 000)	(3 000)
Effets des mises en équivalence sur le résultat global net		61 821	(95 708)
Réévaluations brutes à la juste valeur des titres disponibles à la vente	13	136 805	(133 561)
Impôts différés		(3 960)	27 027
Réévaluations nettes à la juste valeur des titres disponibles à la vente⁽¹⁾		132 845	(106 534)
Réévaluations brutes à la juste valeur des couvertures de flux futurs	13	(1 234)	(13 072)
Impôts différés		396	4 335
Réévaluations nettes à la juste valeur des couvertures de flux futurs		(838)	(8 737)
Autres réévaluations directes brutes par capitaux propres	13	5 151	(6 865)
Impôts différés		-	-
Autres réévaluations directes nettes par capitaux propres		5 151	(6 865)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES		198 979	(217 844)
RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ		(64 420)	(379 418)
Dont part du groupe		(64 262)	(379 436)
Dont part des minoritaires		(158)	18
(1) Dont évaluations reprises en résultat.		(12 789)	(21 290)

Bilan consolidé au 31 décembre 2009

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles			
Cessions, brevets, valeurs similaires	14	18	21
Immobilisations corporelles			
Immeubles de placement	15	16 860	17 913
Terres	15	13 341	13 313
Constructions	15	649	716
Plantations	15	1 079	953
Autres immobilisations	15	537	424
TOTAL		32 466	33 319
Actifs financiers non courants			
Participations dans les entreprises associées (mises en équivalence)	16	2 885 522	3 073 204
Actifs disponibles à la vente : participations non consolidées	16	596 703	502 106
Actifs disponibles à la vente : TIAP	16	158 591	175 350
Autres actifs financiers non courants	16	79 966	7 031
TOTAL		3 720 782	3 757 691
Impôts différés - Actif	17	8 113	4 929
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		3 761 379	3 795 960
ACTIFS COURANTS			
Stocks	18	9 276	8 589
Impôts courants	17	219	5 984
Autres créances	19	609	2 116
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	9 392	12 036
TOTAL ACTIFS COURANTS		19 496	28 725
TOTAL GÉNÉRAL		3 780 875	3 824 685

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
CAPITAUX PROPRES			
Capital apporté	21	25 159	25 408
Primes liées au capital	21	158 410	158 410
Réserves	21	3 400 598	3 380 535
Résultat de l'exercice (part du groupe)	21	(263 241)	(161 592)
Total capital et réserves – (part du groupe)		3 320 926	3 402 761
Intérêts minoritaires	21	934	1 093
TOTAL CAPITAUX PROPRES		3 321 860	3 403 854
PASSIFS NON COURANTS			
Passifs financiers non courants	22	427 135	397 217
Impôts différés – Passif	17	19 475	12 052
Provisions	23	219	197
Autres dettes non courantes	25	92	482
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		446 921	409 948
PASSIFS COURANTS			
Passifs financiers courants	22	9 192	8 139
Impôts courants	17	-	-
Autres dettes	25	2 902	2 744
TOTAL PASSIFS COURANTS		12 094	10 883
TOTAL GÉNÉRAL		3 780 875	3 824 685

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	(263 399)	(161 574)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	23 324	134 857
Résultat sur cessions d'actifs non courants	(1 286)	(13 739)
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	(4 137)	2 523
Quotes-parts de résultats liées aux sociétés mises en équivalence, nettes des dividendes reçus	251 504	141 224
Coût de l'endettement financier net	18 807	12 762
Charge d'impôt (exigible et différée)	(1 489)	(6 178)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	(a) 23 324	109 875
Impôts exigibles	(b) 165	5 607
Variation du BFR lié à l'activité	(c) 7 338	(4 753)
FLUX NETS DE TRÉSorerIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	(d) = (a + b + c) 30 827	110 729
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(458)	(371)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3	-
Acquisitions, cessions d'actions propres	37	(16 510)
Acquisitions d'immobilisations financières (titres disponibles à la vente)	(63 719)	(155 542)
Produits de cessions d'immobilisations financières (titres disponibles à la vente)	2 659	27 726
Variation des autres actifs non courants	(1 251)	(3 676)
FLUX NETS DE TRÉSorerIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(e) (62 729)	(148 373)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	(17 608)	(41 505)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	76 467	100 619
Remboursements d'emprunts	(4 057)	(2 414)
Variation des autres actifs et passifs non courants	(6 704)	522
Intérêts financiers nets versés	(18 807)	(12 762)
FLUX NETS DE TRÉSorerIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(f) 29 291	44 460
Effets de l'évaluation à la juste valeur des OPCVM de trésorerie	(g) (33)	36
VARIATION DE LA TRÉSorerIE NETTE	(d + e + f + g) (2 644)	6 852
Trésorerie au début de l'exercice	12 036	5 184
TRÉSorerIE À LA FIN DE L'EXERCICE	9 392	12 036

Tableau des variations des capitaux propres consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital apporté	Primes liées au capital	Titres d'auto- contrôle	Réserves et résultats consolidés	Réserves d'évaluation	TOTAL
Capitaux propres au 01/01/2008 <i>(part du groupe)</i>	25 408	158 410	(355)	3 552 639	104 110	3 840 212
Résultat global 2008				(252 947)	(126 489)	(379 436)
Dividendes versés au titre de 2007				(41 505)		(41 505)
Titres d'auto-contrôle			(16 311)	(199)		(16 510)
Capitaux propres au 31/12/2008 <i>(part du groupe)</i>	25 408	158 410	(16 666)	3 257 988	(22 379)	3 402 761
Résultat global 2009				(199 420)	135 158	(64 262)
Dividendes versés au titre de 2008				(17 608)		(17 608)
Titres d'auto-contrôle	(249)		16 499	(16 215)		35
Capitaux propres au 31/12/2009 <i>(part du groupe)</i>	25 159	158 410	(167)	3 024 745	112 779	3 320 926

Le montant des dividendes distribués en 2009 au titre de 2008 s'est élevé à 17 608 milliers d'euros soit 0,70 euro par action.

Notes aux états financiers consolidés

Généralités

5

Note 1

Principes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la présentation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les comptes consolidés de FFP sont établis conformément au référentiel IFRS (« *International Financial Reporting Standards* ») tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ce référentiel est disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que leurs interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

L'ensemble des normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB, adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2009, a été appliqué.

Les principales nouvelles normes concernant le groupe FFP sont les suivantes :

- IAS 1 révisée : présentation des états financiers ;
- amendement IFRS 7 : amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers ; ce dernier amendement requiert plus d'informations :
 - sur les échéances de flux de trésorerie contractuels concernant les passifs financiers,
 - sur le caractère observable ou non des données sous-jacentes à l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. FFP a enrichi ses annexes en conséquence ;
- IFRS 8 sur l'information sectorielle.

Aucune norme n'a été anticipée.

Le remplacement de la taxe professionnelle par la Contribution Économique Territoriale (GET) en 2010 ne devrait pas avoir de conséquences significatives sur les comptes du groupe FFP. La nouvelle contribution sera comptabilisée en charges opérationnelles.

Les comptes consolidés de l'exercice 2009 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'administration de FFP du 9 mars 2010.

1.1 Consolidation

A. Société mère

SOCIÉTÉ FONCIÈRE, FINANCIÈRE ET DE PARTICIPATIONS - FFP

Société anonyme
75, avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Activité : gestion de participations

Marché de cotation : Eurolist compartiment B

B. Filiales

Les filiales sont les entités sur lesquelles FFP exerce un contrôle majoritaire. Ces entités sont intégrées globalement à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré à FFP.

Leur acquisition est comptabilisée au coût d'acquisition, qui correspond à la juste valeur des actifs remis et des passifs encourus, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale acquise, est comptabilisé en tant que *goodwill* et inscrit en immobilisations incorporelles.

Les transactions intra-groupe et les soldes sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles de l'ensemble FFP.

C. Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sur la base des comptes consolidés des entreprises associées, et initialement comptabilisées à leur coût.

Lors d'une réduction de capital d'une entreprise associée par annulation d'actions d'autocontrôle, l'effet relatif consécutif à cette opération, lié à l'augmentation du pourcentage d'intérêt et par conséquent à l'accroissement de la quote-part de réserves revenant à FFP, est comptabilisé en capitaux propres.

Le pourcentage retenu pour la consolidation est calculé en fonction du nombre d'actions détenues par rapport au nombre d'actions émises par l'entreprise associée, sous déduction des actions d'autocontrôle destinées à être annulées (cf. note 2).

1.2 Opérations en devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes de toutes les sociétés du groupe.

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires en devises du bilan, sont principalement constitués de titres disponibles à la vente et de dettes financières affectées à l'acquisition de ces actifs (couverture d'un investissement net en devises). Ils sont réévalués au cours de clôture à chaque

arrêté comptable. Les différences de conversion sur ces actifs et passifs sont intégrées dans les réserves.

1.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers, en accord avec les principes comptables IFRS, requiert, de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations ou de jugement sont les immeubles de placement et les titres disponibles à la vente non cotés.

1.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels acquis. Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée de vie estimée à trois ans. Il n'a pas été constaté à ce jour de *goodwill* sur les filiales.

1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées d'une part, d'un immeuble de placement et d'autre part, d'immobilisations principalement liées à l'activité vinicole.

A. Immeuble de placement

Il s'agit d'un immeuble de bureaux et de stockage donné en location. Il est évalué à sa juste valeur et la différence de valeur, d'une date de clôture à une autre, est portée dans le résultat de l'exercice.

La juste valeur est déterminée annuellement par un expert indépendant, en fonction du marché, de la qualité de l'immeuble, de sa localisation, de sa surface, de son affectation et de son état locatif.

B. Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent principalement des terres à vignes ainsi que des constructions et du matériel nécessaires à l'activité vinicole.

Les terres à vignes ont été évaluées à leur juste valeur lors de l'acquisition des titres de la SCA Château Guiraud en 2006. Il est effectué un suivi périodique des éléments de valorisation.

Les autres immobilisations corporelles, y compris les frais de plantation considérés comme des agencements de terrains, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition historique (prix d'achat et frais accessoires directs).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Les principales durées de vie retenues sont les suivantes :

- plantations : 25 ans ;
- constructions : 10-50 ans ;
- matériel et outillage : 4-10 ans ;
- matériel informatique : 3-4 ans ;
- mobilier de bureau : 10 ans ;
- agencements : 10 ans.

1.6 Actifs et passifs financiers

Le groupe classe ses actifs financiers (hors participation dans les entreprises associées) selon les catégories suivantes :

- titres disponibles à la vente, répartis soit en participations non consolidées soit en Titres immobilisés de l'activité de portefeuille ;
- prêts et créances ;
- actifs évalués à leur juste valeur par résultat pour ce qui concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

A. Actifs financiers non courants

a. Participations dans les entreprises associées

Ce poste comprend les participations dans les entreprises associées qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Évaluation

La quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres (sans impact dans les résultats) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition.

Dépréciation

FFP examine à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation durable et importante au niveau de chacune des participations dans les entreprises associées. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la participation dans l'entreprise associée est dépréciée. La valeur recouvrable de la participation est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité peut être calculée selon plusieurs approches : selon la méthode des comparables, sur la base d'une estimation des flux futurs actualisés lorsque FFP dispose de projections de flux fiables sur moyenne période, sur la base de la situation nette de la société.

b. Titres disponibles à la vente

b1. PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

Ce poste comprend des titres de sociétés, dans lesquelles la participation est inférieure à 20 % ; ces titres sont conservés pour une période non déterminée.

Ils sont comptabilisés pour leur coût d'achat y compris les frais accessoires, s'ils sont significatifs.

Évaluation

À chaque clôture des comptes, les titres sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont inscrites en capitaux propres, nettes d'impôts différés.

La juste valeur des sociétés cotées est représentée par le cours de bourse de clôture.

Celle des sociétés non cotées est déterminée de la façon suivante :

- les actifs dont l'acquisition est récente, en général moins d'un an, sont conservés à leur prix de revient, sauf dans le

cas où les variables économiques de la société (exploitation, structure du bilan, liquidité, etc.) se sont significativement dégradées ;

- pour les autres sociétés, une valorisation est effectuée en utilisant :
 - soit une actualisation de flux de trésorerie si cela est possible,
 - soit différentes méthodes de multiples, notamment des multiples de marché, de transactions ou ceux existant, le cas échéant, dans les accords d'actionnaires signés par FFP,
 - soit une référence à l'Actif Net Réévalué notamment pour les sociétés possédant un patrimoine immobilier significatif,
 - à défaut, et dans le cas où la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, une valorisation au coût historique sauf dans le cas où les variables économiques de la société se sont significativement dégradées.

Dépréciation

FFP examine à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation durable ou importante d'un actif financier. Les indicateurs objectifs de dépréciation suivants ont été retenus :

- survenance de changements significatifs ayant un effet négatif, dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal dans lequel l'entreprise opère ;
- baisse significative ou prolongée de la juste valeur d'une action en dessous de son coût d'acquisition. FFP a défini qu'une baisse est significative si le cours ou l'évaluation a diminué de 30 % par rapport au coût d'acquisition ; elle est prolongée lorsque le cours ou l'évaluation se situe depuis plus d'un an en dessous du coût d'acquisition.

Lorsqu'une perte de valeur sur un titre est avérée, le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés dans les capitaux propres est porté au compte de résultat.

En cas d'appréciation ultérieure de la juste valeur, la plus-value latente est comptabilisée en capitaux propres jusqu'à la cession définitive du titre.

b2. TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)

Ce portefeuille est composé principalement de parts de fonds de capital-investissement et de parts d'OPCVM diversifiés, constituant un investissement à plus ou moins longue échéance avec pour objectif d'en retirer une rentabilité satisfaisante.

Ces titres sont classés dans la catégorie des « titres disponibles à la vente ».

Les engagements de souscription sont également portés dans ce poste en contrepartie du poste « passifs financiers non courants » pour leur valeur nominale (cf. 1.6 C. ci-dessous).

Évaluation

À chaque clôture des comptes, l'évaluation à la juste valeur est effectuée sur la base, du cours de bourse de clôture pour les titres cotés, de la valeur liquidative du jour de l'arrêté des comptes communiquée par les sociétés de gestion ou de toute autre information représentative d'une valeur de transaction (cf. ci-dessus Évaluation des titres non cotés). Les variations de juste valeur sont inscrites en capitaux propres, nettes d'impôts différés.

Dépréciation

Une dépréciation peut être enregistrée lorsqu'il est constaté une baisse significative ou prolongée de la juste valeur en dessous du coût d'acquisition du titre :

- pour les titres cotés, sont appliqués les mêmes critères que pour les titres de participation ;
- pour les fonds de capital-investissement, investis à plus de 90 %, une dépréciation est constatée si la valeur liquidative demeure de manière significative (- 30 %) ou prolongée (plus d'un an) en dessous du prix d'acquisition.

Le traitement de la dépréciation est identique à celui des titres de participation.

b3. TRAITEMENT COMPTABLE DES PRODUITS LIÉS AUX TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Lorsque les titres disponibles à la vente sont vendus le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés dans les capitaux propres est porté au compte de résultat dans la rubrique des « produits des titres disponibles à la vente ».

Les dividendes perçus sur ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « produits des titres disponibles à la vente », consécutivement à la décision de distribution des assemblées générales de ces sociétés.

C. Autres actifs financiers non courants

Ce poste comprend principalement la souscription de FFP aux OCEANE (Obligations à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes) émises par Peugeot SA.

Conformément à la norme IAS 39, les OCEANE ont été comptabilisées en distinguant deux composantes : la part créance représentant l'obligation et la valeur de l'option.

La part correspondant aux obligations a été classée en titres disponibles à la vente avec variation de juste valeur en capitaux propres.

La part correspondant aux options est comptabilisée en juste valeur par résultat.

B. Actifs financiers courants

a. Autres créances

Elles sont enregistrées initialement à leur juste valeur puis valorisées ultérieurement, à leur coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de la difficulté à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction ; la perte de valeur est, le cas échéant, constatée en compte de résultat.

b. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les dépôts bancaires à vue, les parts d'OPCVM de trésorerie et des titres de créances négociables qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Tous ces composants sont évalués à leur juste valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

C. Passifs financiers non courants

Le poste « passifs financiers non courants » comprend principalement les emprunts à long terme et les engagements fermes de souscription de la société auprès de fonds de capital-investissement.

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Ils sont ultérieurement comptabilisés au coût amorti. Ils ne sont pas actualisés.

Les engagements de souscription auprès de fonds de capital-investissement sont inscrits tant à l'actif qu'au passif pour leur valeur nominale sans actualisation, cette dernière ne présentant pas d'impact significatif.

D. Instruments dérivés – Instruments de couverture

FFP a couvert le risque de variation de taux sur une partie des emprunts contractés par elle-même ou par sa filiale Simante SL, par des swaps de taux d'intérêt et des « caps ».

La partie efficace de la variation de juste valeur de ces contrats, satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie, est comptabilisée directement en contrepartie des capitaux propres. Le gain ou la perte résultant de la part non efficace est enregistré immédiatement dans le résultat de l'exercice. Les montants comptabilisés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des intérêts sur emprunt.

1.7 Stocks

Les stocks sont liés à l'activité vinicole de la SCA Château Guiraud. Ils sont évalués à leur coût de production ou à la valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût de production comprend principalement les frais liés aux vendanges, aux cultures, les dotations aux amortissements, les frais de vieillissement et de garde jusqu'à la mise en bouteille. Il ne comprend pas les coûts d'emprunt.

Lors de l'acquisition de SCA Château Guiraud, le stock a été estimé à sa valeur de marché.

1.8 Impôts différés

Des impôts différés sont constatés, selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les impôts différés sont calculés avec les taux d'impôts qui ont été adoptés à la clôture de l'exercice et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour les sociétés consolidées par mise en équivalence, sociétés soumises au régime fiscal des sociétés mère et filiales, et compte tenu de la faible probabilité d'une mise en distribution de l'ensemble des réserves de ces sociétés, notre interprétation de la norme nous a conduits à constater un passif d'impôt de distribution à hauteur des différences temporaires, en les limitant toutefois à la quote-part de frais et charges prescrite par le régime fiscal des dividendes « mère filles ».

1.9 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le

groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

1.10 Avantages accordés au personnel

A. Société FFP

Les engagements de la société FFP en matière d'avantages accordés au personnel sont les suivants :

- depuis le 30 juin 2002 a été mis en place un régime de retraite complémentaire à cotisations définies, pour lequel la société n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; il demeure également un ancien régime de retraites complémentaires dans le cadre d'un régime à prestations définies dont les seuls bénéficiaires sont des anciens salariés retraités ;
- des indemnités de départ à la retraite, versées aux salariés présents dans la société lors de leur départ à la retraite ;
- des versements de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Les engagements de retraites et d'indemnités de départ à la retraite, correspondant à des prestations définies, sont évalués, selon la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date à la retraite fixée généralement à soixante ans, portée au-delà pour ceux qui, à cet âge, n'ont pas atteint le nombre d'annuités de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation de personnel.

B. Société Château Guiraud

Les salariés de la société Château Guiraud bénéficient d'indemnités de départ à la retraite, versées en une fois au moment du départ à la retraite.

Les engagements de retraites et d'indemnités de départ à la retraite, correspondant à des prestations définies, sont évalués, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date à la retraite fixée généralement à soixante ans, portée au-delà pour ceux qui, à cet âge, n'ont pas atteint le nombre d'annuités de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse ;
- un taux d'actualisation financière ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation de personnel.

La totalité des engagements, sans distinction des écarts actuariels, est inscrite au passif dans la rubrique « Passifs non courants », sous déduction de la valeur des actifs financiers versés à des fonds externes. Si ces actifs financiers excèdent les engagements, il est constaté une créance en « Autres actifs non courants ».

1.11 Plans d'achat d'actions à prix unitaire convenu

Des options d'achat d'actions ont été accordées aux dirigeants et à certains salariés de la société FFP en 2001 et 2002. Aucun plan n'a été accordé après le 7 novembre 2002. Le plan 2001 est arrivé à échéance en septembre 2009.

1.12 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont soit destinés à être annulés ou à couvrir les plans d'options d'achat d'actions accordés à certains anciens salariés de la société, soit acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le produit de cession des actions d'autocontrôle est affecté directement en capitaux propres ; les plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

1.13 Reconnaissance des produits

Les produits de l'immeuble de placement comprennent essentiellement des loyers, facturés trimestriellement à terme à échoir ; ils sont comptabilisés sur le trimestre correspondant.

Les dividendes des titres disponibles à la vente sont constatés consécutivement à la décision de distribution des assemblées générales de ces sociétés.

En ce qui concerne l'activité vinicole, les produits sont constatés à la livraison du vin. Ce principe est également appliqué aux ventes en primeur : les vins récoltés au cours de l'année N sont partiellement proposés au marché en début d'année N + 1 ; les réservations effectuées ne constituent pas des produits et les acomptes versés figurent au passif du bilan dans le poste autres dettes ; ces réservations sont livrées en année N + 3 et alors comptabilisées en produits.

Note 2 Périmètre de consolidation

2.1 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2009

Le périmètre de consolidation comprend :

Consolidées par intégration globale :	% de contrôle	% d'intérêt
La société mère FFP		
La société civile FFP-Les Grésillons	100 %	100 %
La société civile Valmy-FFP	100 %	100 %
La société Simante, SL	100 %	100 %
La société Financière Guiraud SAS	70 %	70 %
La société civile agricole Château Guiraud	100 %	70 %
Consolidées par mise en équivalence :		
Le groupe Peugeot SA		22,13 %
Le groupe Holding Reinier (ONET)		23,05 %
Le groupe Compagnie Industrielle de Delle (CID)		25,19 %
Le groupe LISI		5,11 %

2.2 Variations de périmètre et des pourcentages d'intérêt

Peugeot SA

La société Peugeot SA a procédé au cours de l'année 2009 à une augmentation de capital de 344 actions portant ainsi le capital de la société à 234 049 142 actions. Cette opération n'a pas d'incidence significative sur le pourcentage de détention de FFP.

LISI

Pas d'évolution par rapport au 31 décembre 2008.

Le pourcentage détenu n'implique pas à lui seul, la consolidation de cette société. Cependant FFP exerce une influence notable sur la société LISI, notamment par la présence de deux administrateurs au Conseil d'administration de la société dont l'un en qualité de représentant permanent de la société

Compagnie Industrielle de Delle (CID), société détenant elle-même 55 % de la société LISI.

Marne-FFP

La SCI Marne-FFP, qui était détenue à 100 % par FFP et était consolidée par intégration globale est sortie du périmètre en raison de sa dissolution par transmission universelle de patrimoine en faveur de FFP en fin d'année 2009. Cette opération n'a pas d'incidence sur les états financiers consolidés.

Immobilière Dassault

Le groupe FFP détient 19,63 % des droits de vote dans la société Immobilière Dassault. Il est considéré que FFP ne détient pas d'influence notable sur Immobilière Dassault, en particulier du fait de l'existence d'un actionnaire majoritaire (détenant près de 60 % des actions).

Par ailleurs, Immobilière Dassault n'établit pas de comptes aux normes IFRS.

La consolidation de cette société ne présenterait pas un caractère significatif : si cette société était consolidée par mise en équivalence, et sur la seule base de l'Actif Net Réévalué publié au 31 décembre 2008 (seule information disponible à la date d'arrêt des comptes de FFP), la valeur des titres de participation d'Immobilière Dassault serait augmentée d'environ 10 millions d'euros, avec une absence de dépréciation se traduisant par un effet positif de 2 millions d'euros sur le résultat consolidé.

Autres sociétés

Les investissements qui sont ou qui s'apparentent à du capital-investissement ne sont pas consolidés. En effet, le pouvoir y est détenu par une société de gestion dans laquelle FFP ne détient pas de parts.

C'est le cas de Gran Via 2008, du FCPR Pechel Pablo, de IDI Emerging Markets et de EOS Africa.

Gran Via 2008 est un véhicule d'investissement parallèle à Gran Via 2006 et Gran Via 2007 qui co-investissent ensemble pour réaliser des opérations de promotion immobilière en Roumanie. La part de FFP dans les investissements réalisés par ces sociétés représente 5 %. Toutes les décisions sont prises par une société de gestion.

Le FCPR Pechel Pablo est un véhicule de co-investissement dans Numéricable dont la gestion est complètement assurée par Pechel Industrie, société de gestion.

IDI Emerging Markets est une société de capital-investissement spécialisée dans les opérations de pays émergents et qui fonctionne comme un fonds de fonds. FFP a un siège au Conseil de surveillance mais ne participe pas à la gestion, assurée par le Directoire.

EOS Africa est une société qui investit dans l'activité agricole en Afrique. FFP n'est pas représentée dans les organes de direction.

Compte de résultat

Note 3 Produits des titres disponibles à la vente et des autres immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
PRODUITS		
Dividendes	21 334	29 730
Résultats sur cessions	1 283	14 131
TOTAL	22 617	43 861
CHARGES		
Résultats sur cessions	-	(391)
TOTAL	-	(391)
RÉSULTAT BRUT	22 617	43 470
Revalorisation à la juste valeur (dérivé incorporé dans les OCEANE Peugeot SA)	5 223	-
RÉSULTAT	27 840	43 470

Note 4 Produits des immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
PRODUITS		
Loyers et autres produits	1 522	1 522
Charges refacturées	167	162
TOTAL	1 689	1 684
CHARGES		
Charges locatives et de copropriété	(167)	(140)
TOTAL	(167)	(140)
RÉSULTAT BRUT	1 522	1 544
Revalorisation à la juste valeur	(1 053)	(2 559)
RÉSULTAT	469	(1 015)

Note 5 Produits des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
PRODUITS		
Ventes de marchandises	1 801	4 275
Produits annexes	308	182
Variation de stocks	749	(606)
RÉSULTAT	2 858	3 851

Note 6 Frais d'administration générale

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Personnel ⁽¹⁾	(3 903)	(3 766)
Charges externes	(3 187)	(3 087)
Autres charges	(593)	(528)
TOTAL	(7 683)	(7 381)
Amortissements des immobilisations (hors immeubles de placement)	(262)	(227)
RÉSULTAT	(7 945)	(7 608)
(1) Dont variations liées aux engagements à long terme du personnel.	106	84

Note 7 Produits de gestion de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
PRODUITS		
Placements de trésorerie		
Plus-values de cessions	164	645
Autres produits	129	490
RÉSULTAT BRUT	293	1 135
Revalorisation à la juste valeur	(33)	36
RÉSULTAT	260	1 171

Note 8 Dépréciation des titres disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Zodiac	(8 532)	(64 154)
SEB	-	(29 891)
IDI	-	(15 838)
Linedata Services	-	(15 611)
Immobilière Dassault	(2 157)	-
Autres titres (TIAP)	(12 158)	(8 503)
RÉSULTAT	(22 847)	(133 997)

Note 9 Coût de l'endettement financier

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts sur emprunts FFP	(17 592)	(10 046)
Intérêts sur emprunt Simante SL	(955)	(1 683)
Divers	(260)	(1 033)
RÉSULTAT	(18 807)	(12 762)

Le coût s'entend après prise en compte des contrats de couverture sur le risque de taux.

Note 10 Quote-part dans le résultat des entreprises associées

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Peugeot SA	(255 637)	(75 902)
Holding Reinier	7 172	4 315
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	1 267	7 849
LISI	482	2 876
RÉSULTAT	(246 716)	(60 862)

Note 11 Impôts sur les résultats**11.1 Impôts sur les résultats**

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Impôts exigibles	165	5 607
Impôts différés	1 324	571
RÉSULTAT	1 489	6 178

11.2 Réconciliation entre le taux d'impôt légal en France et le taux effectif d'impôt dans les comptes consolidés

(en pourcentage)	31/12/2009	31/12/2008
Taux d'impôt légal en France	(33,3)	(33,3)
Effet des sociétés mises en équivalence	31,2	12,0
Résultat taxable à 1,67 %	1,3	23,2
Autres différences permanentes	1,4	1,5
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS	0,6	3,4

Les différences permanentes proviennent principalement des résultats des sociétés mises en équivalence.

Les impôts exigibles correspondent aux impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales française et espagnole, au titre de l'exercice, et résultent principalement de la constatation d'une créance de *carry-back* par FFP pour un montant de 212 milliers d'euros au 31 décembre 2009 (5 582 milliers d'euros en 2008).

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % en France et de 30 % en Espagne.

La taxation des plus-values des titres de participation éligibles au régime des plus-values à long terme est de 1,67 %.

Les plus-values sur titres de participation à prédominance immobilière sont imposées à 33,33 %.

Les actifs et passifs d'impôt différés ont été calculés en conséquence.

Note 12 **Résultat net par action**

Le résultat net par action figure en bas de page du compte de résultat consolidé.

La société a procédé à l'annulation de 248 927 de ses propres actions le 19 novembre 2009 (cf. note 21.2).

Cette opération n'a pas d'impact significatif sur le résultat par action, ce dernier ayant été calculé l'an dernier, en retirant du total des actions, 246 727 titres destinés à être annulés.

Il n'existe pas d'instruments financiers donnant, à terme, accès au capital.

Autres éléments du résultat global**Note 13** **Détail des autres éléments du résultat global**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009			31/12/2008		
	Avant impôt	Impôt	Net d'impôt	Avant impôt	Impôt	Net d'impôt
Effets des mises en équivalence sur le résultat global	63 821	(2 000)	61 821	(92 708)	(3 000)	(95 708)
Réévaluations juste valeur des titres disponibles à la vente	136 805	(3 960)	132 845	(133 561)	27 027	(106 534)
Réévaluations juste valeur des couvertures de flux futurs	(1 234)	396	(838)	(13 072)	4 335	(8 737)
Autres réévaluations directes par capitaux propres	5 151	-	5 151	(6 865)	-	(6 865)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	204 543	(5 564)	198 979	(226 269)	24 027	(217 844)

Bilan - Actif**Note 14** **Immobilisations incorporelles**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur bilan au 01/01/2009	Entrées	Sorties	Amortissements nets	Valeur bilan au 31/12/2009
Immobilisations incorporelles	21	4	-	(7)	18
TOTAL	21	4	-	(7)	18

Note 15 Immobilisations corporelles**15.1 Mouvements de l'exercice 2009, amortissements et impact sur l'exercice de l'évaluation en juste valeur**

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Immeubles de placement	Plantations	Autres	TOTAL
Valeur brute						
à l'ouverture de l'exercice	13 313	1 395	17 913	2 009	1 969	36 599
Acquisitions et augmentations	28	7	-	178	241	454
Sorties	-	-	-	-	(28)	(28)
Réévaluation à la juste valeur	-	-	(1 053)	-	-	(1 053)
à la clôture de l'exercice	13 341	1 402	16 860	2 187	2 182	35 972
Amortissements						
à l'ouverture de l'exercice	-	679	-	1 056	1 545	3 280
Acquisitions et augmentations	-	74	-	52	128	254
Sorties	-	-	-	-	(28)	(28)
à la clôture de l'exercice	-	753	-	1 108	1 645	3 506
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	13 313	716	17 913	953	424	33 319
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	13 341	649	16 860	1 079	537	32 466

L'immeuble de placement a fait l'objet d'une évaluation externe en novembre 2009.

15.2 Mouvements de l'exercice 2008, amortissements et impact sur l'exercice de l'évaluation en juste valeur

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Immeubles de placement	Plantations	Autres	TOTAL
Valeur brute						
à l'ouverture de l'exercice	13 313	1 345	20 472	1 887	1 784	38 801
Acquisitions et augmentations	-	50	-	122	185	357
Sorties	-	-	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	-	-	(2 559)	-	-	(2 559)
à la clôture de l'exercice	13 313	1 395	17 913	2 009	1 969	36 599
Amortissements						
à l'ouverture de l'exercice	-	605	-	1 010	1 446	3 061
Acquisitions et augmentations	-	74	-	46	99	219
Sorties	-	-	-	-	-	-
à la clôture de l'exercice	-	679	-	1 056	1 545	3 280
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	13 313	740	20 472	877	338	35 740
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	13 313	716	17 913	953	424	33 319

L'immeuble de placement a fait l'objet d'une évaluation externe au 31 décembre 2008.

Note 16 Actifs financiers non courants

16.1 État au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

Titres	Taux de contrôle	Prix de revient	Dépréciations antérieures	Prix de revient net des dépréciations antérieures
I - TITRES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES (MIS EN ÉQUIVALENCE)				
Peugeot SA	22,13	170 871	-	170 871
Holding Reinier	23,05	72 079	-	72 079
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	25,19	7 057	-	7 057
LISI	5,11	14 889	-	14 889
TOTAL		264 896	-	264 896
II - ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE - PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES				
B-1998	5,73	100 000	-	100 000
Zodiac Aerospace	5,40	142 270	(64 154)	78 116
Holding d'Infrastructure de Transport (HIT)	5,10	102 164	-	102 164
SEB SA	5,70	92 157	(29 891)	62 266
DKSH	10,96	86 234	-	86 234
IDI Emerging Markets	23,15	26 705	-	26 705
Linedata Services	12,09	21 720	(15 611)	6 109
Immobilière Dassault	19,63	19 116	-	19 116
IDI	10,06	25 714	(15 838)	9 876
LFPF	2,14	215	-	215
TOTAL ⁽¹⁾		616 295	(125 494)	490 801
III - ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE - TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)				
Fonds de capital-investissement				
Fonds LBO Français		76 987	-	76 987
Co-investissements		30 289	(2 832)	27 457
Fonds pays émergents		22 524	(1 546)	20 978
Autres fonds		7 589	-	7 589
Engagements de souscription		22 322	-	22 322
Total Fonds de capital-investissement		159 711	(4 378)	155 333
Autres placements				
Actions		10 040	(4 125)	5 915
Autres		8	-	8
Total Autres placements		10 048	(4 125)	5 923
TOTAL ^{(1) (2)}		169 759	(8 503)	161 256
IV - AUTRES ACTIFS NON COURANTS				
Compte à terme		6 908	-	6 908
OCEANE Peugeot SA ⁽³⁾		57 500	-	57 500
Divers		95	-	95
TOTAL		64 503	-	64 503
TOTAL GÉNÉRAL		1 115 453	(133 997)	981 456

(1) Le montant des titres cotés au 31 décembre 2009 s'élève à : 247 035 milliers d'euros (31 décembre 2008 : 168 756 milliers d'euros) pour les participations non consolidées et 1 165 milliers d'euros pour les Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP).

(2) La réévaluation négative de la juste valeur en capitaux propres relative aux TIAP, d'un montant total de 9 493 milliers d'euros se décompose en une plus-value latente de 20 130 milliers d'euros et d'une moins-value latente de 10 637 milliers d'euros.

(3) Dont évaluation juste valeur en résultat pour 5 223 milliers d'euros (partie dérivés incorporés dans les OCEANE Peugeot SA).

Évaluation au 31 décembre		Dépréciation passée en résultat	Impact mises en équivalence ou réévaluation juste valeur passé en capitaux propres	Valeur au bilan 31/12/2009	Valeur au bilan 31/12/2008
Unitaire €	Global				
	2 716 322	-	2 545 451	2 716 322	2 908 414
	82 278	-	10 199	82 278	76 441
	63 868	-	56 811	63 868	64 936
	23 054	-	8 165	23 054	23 413
	2 885 522	-	2 620 626	2 885 522	3 073 204
150,18	103 270	-	3 270	103 270	79 044
23,16	87 520	(8 532)	17 936	87 520	78 116
1,49	115 000	-	12 836	115 000	115 000
29,50	115 191	-	52 925	115 191	62 266
1 342,94	106 900	-	20 666	106 900	92 077
1,92	23 464	-	(3 241)	23 464	46 196
5,62	12 625	-	6 516	12 625	6 109
17,83	16 959	(2 157)	-	16 959	12 389
17,10	14 741	-	4 865	14 741	9 876
550,00	1 033	-	818	1 033	1 033
	596 703	(10 689)	116 591	596 703	502 106
	81 604	(2 032)	6 649	81 604	98 641
	16 722	(10 047)	(688)	16 722	22 972
	24 153	(71)	3 246	24 153	16 781
	7 625	-	36	7 625	5 925
	22 322	-	-	22 322	25 116
	152 426	(12 150)	9 243	152 426	169 435
	6 165	-	250	6 165	5 915
	-	(8)	-	-	-
	6 165	(8)	250	6 165	5 915
	158 591	(12 158)	9 493	158 591	175 350
	6 908	-	-	6 908	6 971
	72 963	-	15 463	72 963	-
	95	-	-	95	60
	79 966	-	15 463	79 966	7 031
	3 720 782	(22 847)	2 762 173	3 720 782	3 757 691

16.2 Mouvements de l'exercice 2009 (en milliers d'euros)

Titres	Au 1er janvier 2009		Entrées		Sorties		Au 31 décembre 2009	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
I - TITRES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES (MIS EN ÉQUIVALENCE)								
Peugeot SA	51 792 738	170 871	-	-	-	-	51 792 738	170 871
Holding Reinier	3 395 158	72 079	-	-	-	-	3 395 158	72 079
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	40 169	7 057	-	-	-	-	40 169	7 057
LISI	550 000	14 889	-	-	-	-	550 000	14 889
TOTAL		264 896		-		-		264 896
II - ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE - PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES								
B-1998	681 467	100 000	-	-	-	-	681 467	100 000
Zodiac Aerospace	3 004 461	142 270	-	-	-	-	3 004 461	142 270
Holding d'Infrastructure de Transport (HIT)	77 125 655	102 164	-	-	-	-	77 125 655	102 164
SEB SA	2 901 522	92 157	-	-	-	-	2 901 522	92 157
DKSH	66 700	86 234	-	-	-	-	66 700	86 234
IDI Emerging Markets	45 454 545	50 000	-	-	34 090 909	23 295	11 363 636	26 705
Linedata Services	1 357 500	21 720	-	-	-	-	1 357 500	21 720
Immobilière Dassault	847 956	19 116	-	-	-	-	847 956	19 116
IDI	726 146	25 714	-	-	-	-	726 146	25 714
LFPF	1 879	215	-	-	-	-	1 879	215
TOTAL		639 590		-		23 295		616 295
III - ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE - TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)								
Fonds de capital-investissement								
Fonds LBO Français		84 277		1 049		8 339		76 987
Co-investissements		30 317		-		28		30 289
Fonds pays émergents		18 000		5 545		1 021		22 524
Autres fonds		5 864		1 725		-		7 589
Engagements de souscription		25 116		4 337		7 131		22 322
Total Fonds de capital-investissement		163 574		12 656		16 519		159 711
Autres placements								
Actions		10 040		-		-		10 040
Autres		8		-		-		8
Total Autres placements		10 048		-		-		10 048
TOTAL		173 622		12 656		16 519		169 759
IV - AUTRES								
Compte à terme		6 971		-		63		6 908
OCEANE Peugeot SA		-		57 500		-		57 500
Divers		60		36		1		95
TOTAL		7 031		57 536		64		64 503
TOTAL GÉNÉRAL		1 085 139		70 192		39 878		1 115 453

16.3 Mouvements de l'exercice 2008 (en milliers d'euros)

Titres	Au 1er janvier 2008		Entrées		Sorties		Au 31 décembre 2008	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
I - TITRES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES (MIS EN ÉQUIVALENCE)								
Peugeot SA	51 792 738	170 871	-	-	-	-	51 792 738	170 871
Holding Reinier	3 395 158	72 079	-	-	-	-	3 395 158	72 079
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	40 169	7 057	-	-	-	-	40 169	7 057
LISI	550 000	14 889	-	-	-	-	550 000	14 889
TOTAL		264 896		-		-		264 896
II - ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE - PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES								
B-1998	681 467	100 000	-	-	-	-	681 467	100 000
Zodiac Aerospace	3 004 461	142 270	-	-	-	-	3 004 461	142 270
Holding d'Infrastructure de Transport (HIT)	77 125 655	102 164	-	-	-	-	77 125 655	102 164
SEB SA	857 337	79 941	2 044 185	12 216	-	-	2 901 522	92 157
DKSH		-	66 700	86 234	-	-	66 700	86 234
IDI Emerging Markets		-	45 454 545	50 000	-	-	45 454 545	50 000
Linedata Services	1 357 500	21 720	-	-	-	-	1 357 500	21 720
Immobilière Dassault	847 956	19 116	-	-	-	-	847 956	19 116
IDI	726 146	25 714	-	-	-	-	726 146	25 714
LFPF	1 879	215	-	-	-	-	1 879	215
TOTAL		491 140		148 450		-		639 590
III - ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE - TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)								
Fonds de capital-investissement								
Fonds LBO Français		88 353		5 446		9 522		84 277
Co-investissements		9 832		20 485		-		30 317
Fonds pays émergents		9 400		9 797		1 197		18 000
Autres fonds		3 456		2 408		-		5 864
Engagements de souscription		22 069		7 855		4 808		25 116
Total Fonds de capital-investissement		133 110		45 991		15 527		163 574
Autres placements								
Gestion alternative		3 235		-		3 235		-
Actions		10 040		-		-		10 040
Autres		41		-		33		8
Total Autres placements		13 316		-		3 268		10 048
TOTAL		146 426		45 991		18 795		173 622
IV - AUTRES								
Compte à terme		3 282		3 689		-		6 971
Divers		403		-		343		60
TOTAL		3 685		3 689		343		7 031
TOTAL GÉNÉRAL		906 147		198 130		19 138		1 085 139

16.4 Pertes latentes non inscrites au compte de résultat à la clôture

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Actifs disponibles à la vente – Participations non consolidées		
Actions non cotées	(3 241)	(24 760)
Actions cotées	-	(6 727)
Actifs disponibles à la vente – Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Actions non cotées	-	(8)
Actions cotées	-	-
Fonds de capital-investissement	(10 637)	(12 023)
TOTAL	(13 878)	(43 518)

Ces informations sont détaillées en note 16.1.

La ligne de participation concernée est IDI Emerging Markets.

La société IDI Emerging Markets fonctionne comme un fonds de capital-investissement. Elle est investie à moins de 90 % (cf. § ci-après).

Comme tenu des perspectives du portefeuille investi, il est estimé que la moins-value latente est provisoire.

Les fonds de capital-investissement qui ne font pas l'objet d'une dépréciation en compte de résultat, sont ceux dont le pourcentage d'investissement est inférieur à 90 % du total des investissements prévus par le fonds. En effet, la performance d'un fonds s'apprécie globalement et sur l'ensemble des investissements réalisés. Tant que le fonds est en phase d'investissement (en général 3 à 5 ans après son lancement), prendre en compte une moins-value durable reviendrait à considérer comme non rentables les investissements futurs du fonds.

16.5 Informations financières résumées relatives aux entreprises associées

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Peugeot SA		
Cours de bourse au 31 décembre (en euros)	23,67	12,15
Total des actifs	64 121 000	61 720 000
Total des passifs courants et non courants	51 674 000	48 443 000
Chiffre d'affaires	48 417 000	54 356 000
Résultat net, part du groupe	(1 161 000)	(363 000)
Holding Reinier		
Total des actifs	938 860	910 330
Total des passifs courants et non courants	742 486	739 789
Chiffre d'affaires	1 345 403	1 302 998
Résultat net, part du groupe	31 115	18 720
Compagnie Industrielle de Delle (CID)		
Total des actifs	758 561	829 948
Total des passifs courants et non courants	298 178	361 156
Chiffre d'affaires	694 797	844 248
Résultat net, part du groupe	5 032	31 163
LISI		
Cours de bourse au 31 décembre (en euros)	34,30	24,50
Total des actifs	748 933	819 660
Total des passifs courants et non courants	298 293	361 092
Chiffre d'affaires	695 071	844 254
Résultat net, part du groupe	9 422	56 229

16.6 Variations

A. Participations dans les entreprises associées

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Valeur bilan au 1er janvier	3 073 204	3 307 135
Acquisition	-	-
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(246 716)	(60 862)
Autres variations par capitaux propres	59 034	(173 069)
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	2 885 522	3 073 204

B. Actifs disponibles à la vente : participations non consolidées

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Valeur bilan au 1er janvier	502 106	596 836
Extourne évaluation juste valeur au 1er janvier	137 484	(105 696)
Prix de revient au 1er janvier	639 590	491 140
Mouvements en prix de revient	(23 295)	148 450
Solde en prix de revient	616 295	639 590
Évaluation juste valeur à la clôture : dépréciations cumulées	(136 183)	(125 494)
Évaluation juste valeur à la clôture : +/- values latentes	116 591	(11 990)
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	596 703	502 106

C. Actifs disponibles à la vente : Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Valeur bilan au 1er janvier	175 350	172 512
Extourne évaluation juste valeur au 1er janvier	(1 728)	(26 086)
Prix de revient au 1er janvier	173 622	146 426
Mouvements en prix de revient	(3 863)	27 196
Solde en prix de revient	169 759	173 622
Évaluation juste valeur à la clôture : dépréciations cumulées	(20 661)	(8 503)
Évaluation juste valeur à la clôture : +/- values latentes	9 493	10 231
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	158 591	175 350

D. Actifs disponibles à la vente : autres actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Valeur bilan au 1er janvier	7 031	3 685
Extourne évaluation juste valeur au 1er janvier	-	-
Prix de revient au 1er janvier	7 031	3 685
Mouvements en prix de revient	57 472	3 346
Solde en prix de revient	64 503	7 031
Évaluation juste valeur à la clôture : dépréciations cumulées	-	-
Évaluation juste valeur à la clôture : +/- values latentes	15 463	-
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	79 966	7 031

Note 17 Créances et dettes d'impôt

17.1 Mouvements de l'exercice 2009

(en milliers d'euros)	Ouverture	Goodwill	Résultats	Capitaux propres	Règlements	Clôture
Impôts courants – Passifs	-	-	-	-	-	-
Impôts courants – Actif	5 984	-	165	-	(5 930)	219
SOUS-TOTAL	5 984	-	165	-	(5 930)	219
Impôts différés – Actifs	4 929	-	2 779	405	-	8 113
Impôts différés – Passifs	(12 052)	-	(1 455)	(5 968)	-	(19 475)
SOUS-TOTAL	(7 123)	-	1 324	(5 563)	-	(11 362)
TOTAL	(1 139)	-	1 489	(5 563)	(5 930)	(11 143)

Les impôts courants actif dans la colonne résultats, résultent, principalement, de l'exercice du *carry-back* par FFP au titre de 2009 pour 212 milliers d'euros.

17.2 Mouvements de l'exercice 2008

(en milliers d'euros)	Ouverture	Goodwill	Résultats	Capitaux propres	Règlements	Clôture
Impôts courants – Passifs	-	-	-	-	-	-
Impôts courants – Actif	30	-	5 607	-	347	5 984
SOUS-TOTAL	30	-	5 607	-	347	5 984
Impôts différés – Actifs	867	-	(164)	4 226	-	4 929
Impôts différés – Passifs	(36 903)	-	735	24 116	-	(12 052)
SOUS-TOTAL	(36 036)	-	571	28 342	-	(7 123)
TOTAL	(36 006)	-	6 178	28 342	347	(1 139)

Les impôts courants actif dans la colonne résultats, résultent, principalement, de l'exercice du *carry-back* par FFP au titre de 2008 pour 5 582 milliers d'euros.

Note 18 Stocks

(en milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Vins	10 317	1 190	9 127	9 368	997	8 371
Divers	149	-	149	218	-	218
TOTAL	10 466	1 190	9 276	9 586	997	8 589

Note 19 **Autres créances**

(en milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Clients	72	-	72	112	-	112
État, créances d'impôt (hors IS)	267	-	267	295	-	295
Autres créances	270	-	270	1 709	-	1 709
TOTAL	609	-	609	2 116	-	2 116

Les créances ont toutes une échéance inférieure à un an et sont toutes libellées en euros.

Note 20 **Trésorerie et équivalents de trésorerie****20.1 Détail de la trésorerie et des équivalents de trésorerie**

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
OPCVM de trésorerie	8 759	11 143
Dépôt à terme	-	535
Liquidités	633	358
TOTAL DE LA TRÉSORERIE	9 392	12 036

Les OPCVM de trésorerie sont constitués de parts de Sicav monétaires régulières exprimées en euros.

20.2 Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Trésorerie à la clôture	9 392	12 036
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	12 036	5 184
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(2 644)	6 852

20.3 Analyse de la variation de la trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Valeur bilan au 1er janvier	12 036	5 184
Extourne évaluation juste valeur au 1er janvier	(48)	(16)
Prix de revient au 1er janvier	11 988	5 168
Mouvements en prix de revient	(2 609)	6 820
Solde en prix de revient	9 379	11 988
Évaluation juste valeur au 31 décembre	13	48
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	9 392	12 036

Bilan - Passif

Note 21 Capitaux propres

5

21.1 Politique de gestion du capital social

La gestion des capitaux propres concerne les capitaux propres tels que définis par les normes IFRS.

Elle vise à sécuriser les ressources permanentes du groupe pour favoriser son développement et à mener une politique de distribution adaptée.

Les capitaux propres se décomposent en part des minoritaires et part du groupe.

La part des minoritaires est constituée de la part des actionnaires hors groupe de Financière Guiraud SAS, société qui porte la participation dans la SCA Château Guiraud.

Les capitaux propres du groupe comprennent le capital social de FFP, ainsi que les réserves et résultats accumulés par les activités du groupe.

Les titres d'autocontrôle acquis en 2008 ont été annulés par le conseil du 19 novembre 2009.

La politique de distribution suivie par FFP a été depuis de nombreuses années et dans la mesure du possible, de veiller à la progression et à la régularité du dividende.

21.2 Composition du capital social

Le 19 novembre 2009, 248 927 actions propres ont été anulées par réduction du capital social. Le capital social de FFP est donc passé de 25 408 000 actions de 1 € à 25 159 073 actions de 1 € au 31 décembre 2009. Il est entièrement libéré.

21.3 Détail des capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Capital de FFP	25 159	25 408
Prime d'émission, de fusion, d'apport de FFP	158 410	158 410
Réserve légale de FFP	2 541	2 541
Autres réserves et résultats sociaux de FFP	397 874	499 273
Titres d'autocontrôle	(167)	(16 666)
Autres réserves	3 000 350	2 895 387
Résultats consolidés	(263 241)	(161 592)
Intérêts minoritaires	934	1 093
TOTAL	3 321 860	3 403 854

21.4 Réévaluations directes par capitaux propres et impôts différés les concernant

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres à l'ouverture	(22 379)	104 110
Diminution des réévaluations suite à cessions	-	-
Transferts de capitaux propres (n - 1) à résultat suite à dépréciations (n)	12 789	(5 379)
Réévaluations juste valeur à la clôture (nettes d'impôt)		
Actifs disponibles à la vente	120 056	(100 508)
Couvertures de taux	(838)	(8 737)
Différences de change	5 151	(6 865)
Divers	(2 000)	(5 000)
Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres à la clôture (a)	112 779	(22 379)
Impôts différés (b)	6 155	592
Total réévaluations brutes à la clôture (a + b)	118 934	(21 787)

21.5 Détail des réévaluations par type de poste

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Actifs disponibles à la vente		
Titres de participation	115 610	(11 990)
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	9 534	10 263
Autres actifs financiers non courants	5 974	-
Couvertures de taux	(9 625)	(8 787)
Différences de change	(1 714)	(6 865)
Divers	(7 000)	(5 000)
TOTAL	112 779	(22 379)

21.6 Options d'achat d'actions

Le plan consenti par le Conseil d'administration de FFP en 2001 est échu le 17 novembre 2009. Seul reste en cours le plan n° 2 consenti en 2002 dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

	Plan n° 1	Plan n° 2
Date du Conseil d'administration	17/09/2001	19/12/2002
Date de départ d'exercice des options	17/09/2001	19/12/2002
Date d'expiration	17/09/2009	19/12/2010
Nombre de bénéficiaires	3	4
Prix d'exercice en euros	52,56	52,16
Nombre d'options accordées	4 900	6 700
Nombre d'options en cours de validité au 1er janvier 2009	2 200	2 400
Nombre d'options levées ou exercées au cours de l'exercice	-	-
Nombre d'options échues au cours de l'exercice	2 200	-
Nombre d'options en cours de validité au 31 décembre 2009	-	2 400

21.7 Titres d'autocontrôle

La société détient au 31 décembre 2009, 2 400 de ses propres actions destinées au plan 2002 (cf. note 21.6) et 1 500 actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Les actions détenues sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et portées en diminution des capitaux propres.

Les 2 200 actions détenues dans le cadre du plan 2001 arrivé à échéance, ont été annulées par le Conseil d'administration du 19 novembre 2009. (cf. note 21.2)

Note 22 Passifs financiers courants et non courants

22.1 Situation

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts bancaires		
FFP	307 208	237 121
Simante SL	21 400	25 400
SCA Château Guiraud	5 180	4 992
Engagements de souscription et titres non libérés	78 919	116 518
Instruments dérivés	14 399	13 163
Divers	29	23
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	427 135	397 217
Emprunts bancaires		
Simante SL	3 000	2 400
SCA Château Guiraud	3 102	1 144
Intérêts courus sur emprunts	3 019	4 122
Divers	71	473
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS	9 192	8 139
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	436 327	405 356

Les emprunts bancaires comprennent en 2009 des emprunts libellés en CHF pour 92 208 milliers d'euros contre 92 121 milliers d'euros en 2008.

Les engagements de souscription et titres non libérés comprennent des engagements en USD pour 12 140 milliers d'euros en 2009 et 15 050 milliers d'euros en 2008.

Tous les autres engagements sont exprimés en euros.

22.2 Échéancier au 31 décembre 2009

Échéances (en milliers d'euros)	À moins d'un an	Entre un et cinq ans	À plus de cinq ans	TOTAL
Emprunts bancaires				
Emprunts FFP	-	252 208	55 000	307 208
Emprunt Simante SL	3 000	21 400	-	24 400
Emprunts SCA Château Guiraud	3 102	5 005	175	8 282
Couverture de taux	-	14 281	118	14 399
Engagements de souscription et titres non libérés ⁽¹⁾	-	78 919	-	78 919
Intérêts courus sur emprunts et divers	3 090	29	-	3 119
TOTAL⁽²⁾	9 192	371 842	55 293	436 327

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général, dans un délai de cinq ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; elles ont donc été positionnées entre un et cinq ans. Ces appels correspondent aux engagements pour leur valeur nominale, sans effet d'actualisation.

(2) La ventilation de la part à moins d'un an est la suivante : 3 492 k€ à échéance de moins de trois mois, 5 700 k€ entre trois et douze mois.

22.3 Échéancier au 31 décembre 2008

Échéances (en milliers d'euros)	À moins d'un an	Entre un et cinq ans	À plus de cinq ans	TOTAL
Emprunts bancaires				
Emprunts FFP	-	237 121	-	237 121
Emprunt Simante SL	2 400	25 400	-	27 800
Emprunts SCA Château Guiraud	1 144	4 786	206	6 136
Couverture de taux	-	13 163	-	13 163
Engagements de souscription et titres non libérés ⁽¹⁾	-	116 518	-	116 518
Intérêts courus sur emprunts et divers	4 595	23	-	4 618
TOTAL ⁽²⁾	8 139	397 011	206	405 356

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général, dans un délai de cinq ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; elles ont donc été positionnées entre un et cinq ans. Ces appels correspondent aux engagements pour leur valeur nominale, sans effet d'actualisation.

(2) La ventilation de la part à moins d'un an est la suivante : 6 405 k€ à échéance de moins de trois mois, 1 734 k€ entre trois et douze mois.

22.4 Détail des engagements de souscription et des titres non libérés

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
TITRES DISPONIBLES À LA VENTE		
Titres de participation		
IDI Emerging Markets	10 101	34 091
TIAP		
Sagard	23 253	32 366
White Knight	21 896	22 446
Autres	23 669	27 615
TOTAL	78 919	116 518

22.5 Taux des emprunts au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)	Solde au bilan au 31/12/2009		Échéance	Taux effectif	Taux après couverture
	Non courants	Courants			
Emprunts bancaires					
FFP					
<i>Ligne de crédit swappée</i>	50 000	-	2011	Euribor 3 mois + 0,20 %	4,70 %
<i>Ligne de crédit swappée</i>	40 000	-	2012	Euribor 3 mois + 0,20 %	4,70 %
<i>Ligne de crédit swappée</i>	92 208	-	2013	Libor période + 0,25 %	3,92 %
<i>Ligne de crédit cappée</i>	20 000	-	2016	Euribor 3 mois + 3,25 %	6,75 %
<i>Ligne de crédit non swappée</i>	10 000	-	2012	Euribor 3 mois + 0,20 %	-
<i>Ligne de crédit non swappée</i>	20 000	-	2012	Euribor période + 0,25 %	-
<i>Ligne de crédit non swappée</i>	20 000	-	2012	Euribor période + 0,30 %	-
<i>Ligne de crédit non swappée</i>	20 000	-	2013	Euribor période + 0,30 %	-
<i>Ligne de crédit non swappée</i>	10 000	-	2016	Euribor 3 mois + 3,25 %	-
<i>Ligne de crédit non swappée</i>	25 000	-	2016	Euribor 6 mois + 3,90 %	-
Simante SL					
<i>Ligne de crédit swappée</i>	13 200	3 000	2012	Euribor 6 mois + 1,15 %	5,11 %
<i>Ligne de crédit non swappée</i>	8 200	-	2012	Euribor 6 mois + 1,15 %	-
SCA Château Guiraud					
<i>Emprunt non swappé</i>	4 500	-	2012	Taux fixe : 4,30 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	168	22	2017	Taux fixe : 4,47 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	179	21	2017	Taux fixe : 4,99 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	18	2	2016	Taux fixe : 3,90 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	126	26	2015	Taux fixe : 3,50 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	13	3	2014	Taux fixe : 4,25 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	102	27	2014	Taux fixe : 3,35 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	57	23	2013	Taux fixe : 4,99 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	17	5	2013	Taux fixe : 4,05 %	-
Warrants	-	2 973	2010	Taux variable : 1 % / 1,3 %	-
Engagements de souscription et titres non libérés	78 919	-	-	-	-
Divers	14 428	3 090	-	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	427 135	9 192			

22.6 Taux des emprunts au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	Solde au bilan au 31/12/2008		Échéance	Taux effectif	Taux après couverture
	Non courants	Courants			
Emprunts bancaires					
FFP					
<i>Ligne de crédit swappée</i>	50 000	-	2011	Euribor 3 mois + 0,20 %	4,70 %
<i>Ligne de crédit swappée</i>	40 000	-	2012	Euribor 3 mois + 0,20 %	4,70 %
<i>Ligne de crédit swappée</i>	92 121	-	2013	Libor période + 0,25 %	3,92 %
<i>Ligne de crédit non swappée</i>	10 000	-	2012	Euribor 3 mois + 0,20 %	-
<i>Ligne de crédit non swappée</i>	20 000	-	2012	Euribor période + 0,25 %	-
<i>Ligne de crédit non swappée</i>	5 000	-	2012	Euribor période + 0,30 %	-
<i>Ligne de crédit non swappée</i>	20 000	-	2013	Euribor période + 0,30 %	-
Simante SL					
<i>Ligne de crédit swappée</i>	17 200	2 400	2012	Euribor 6 mois + 1,15 %	5,11 %
<i>Ligne de crédit non swappée</i>	8 200	-	2012	Euribor 6 mois + 1,15 %	-
SCA Château Guiraud					
<i>Emprunt non swappé</i>	4 500	-	2012	Taux fixe : 4,30 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	190	10	2017	Taux fixe : 4,47 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	200	-	2017	Taux fixe : 4,99 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	79	22	2013	Taux fixe : 4,50 %	-
<i>Emprunt non swappé</i>	23	5	2013	Taux fixe : 4,05 %	-
<i>Warrants</i>	-	1 107	2008	Taux variable : 3 % / 4 %	-
Engagements de souscription et titres non libérés	116 518	-	-	-	-
Divers	13 186	4 595	-	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	397 217	8 139			

Note 23 Provisions

23.1 Mouvements de l'exercice 2009

	31/12/2008	Provisions regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises		31/12/2009
				Montants utilisés	Montants non utilisés	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Avantages au personnel	197	-	22	-	-	219
TOTAL	197	-	22	-	-	219

23.2 Mouvements de l'exercice 2008

	31/12/2007	Provisions regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises		31/12/2008
				Montants utilisés	Montants non utilisés	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Avantages au personnel	190	-	13	-	6	197
TOTAL	190	-	13	-	6	197

Note 24 Engagements de retraites et assimilés

24.1 Engagements de la société FFP

Les salariés de la société FFP bénéficient de compléments de retraites versés aux retraités ou d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite. Les effectifs concernés sont les suivants :

- retraites complémentaires : 3 personnes, actuellement retraitées ;
- indemnités de départ : 12 personnes.

La dernière évaluation externe de l'ensemble des engagements de retraite a été effectuée au 31 décembre 2009.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 5,00 % (5,50 % en 2008) ;
- taux d'inflation : 2 % ;
- taux d'augmentation des salaires : inflation + augmentations individuelles.

En ce qui concerne les indemnités de retraite complémentaire, la valeur totale des engagements de la société s'élevait au 31 décembre 2009 à 270 milliers d'euros ; ces engagements étaient couverts à hauteur de 164 milliers d'euros par des fonds externes ; la différence, soit 106 milliers d'euros, est comptabilisée en provisions au passif du bilan.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite s'élevaient au 31 décembre 2009 à 157 milliers d'euros ; ils étaient couverts à hauteur de 302 milliers d'euros par des fonds externes ; l'excédent par rapport aux engagements est inscrit en autres créances à hauteur de 145 milliers d'euros.

Les provisions comprennent également les engagements de la société au titre des médailles du travail pour 5 milliers d'euros.

24.2 Engagements de la SCA Château Guiraud

Les salariés de la SCA Château Guiraud bénéficient d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite.

L'effectif concerné au 31 décembre 2009 est de 32 personnes. Il était de 34 personnes au 31 décembre 2008.

Une évaluation externe des engagements a été effectuée au 31 décembre 2008. Elle n'a pas été réactualisée compte tenu du faible montant des engagements.

Le total des engagements de la société Château Guiraud s'élève à 108 milliers d'euros au 31 décembre 2009 et 2008 ; cette somme est comptabilisée en provisions au passif du bilan.

Il n'a jamais été procédé à des versements externes pour la couverture de ces engagements.

Note 25 **Autres dettes courantes et non courantes**

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Avances clients à plus d'un an	92	482
TOTAL AUTRES DETTES NON COURANTES	92	482
Avances clients	1 456	1 393
Dettes fiscales et sociales (hors impôt sur les sociétés)	635	689
Autres dettes	811	662
TOTAL AUTRES DETTES COURANTES	2 902	2 744
TOTAL AUTRES DETTES	2 994	3 226

Informations complémentaires

Note 26 **Instruments financiers**

26.1 Instruments financiers inscrits au bilan 2009

(en milliers d'euros)	31/12/2009		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Participations non consolidées	596 703	596 703	-	596 703	-	-	-
TIAP	158 591	158 591	-	158 591	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	79 966	79 966	14 157	58 806	7 003	-	-
Autres créances	609	609	-	-	609	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 392	9 392	9 392	-	-	-	-
ACTIFS	845 261	845 261	23 549	814 100	7 612	-	-
Passifs financiers non courants	427 135	427 135	-	-	78 919	333 817	14 399
Autres dettes non courantes	92	92	-	-	92	-	-
Passifs financiers courants	9 192	9 192	-	-	-	9 192	-
Autres dettes courantes	2 902	2 902	-	-	2 902	-	-
PASSIFS	439 321	439 321	-	-	81 913	343 009	14 399

26.2 Instruments financiers inscrits au bilan 2008

(en milliers d'euros)	31/12/2008		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Participations non consolidées	502 106	502 106	-	502 106	-	-	-
TIAP	175 350	175 350	-	175 350	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	7 031	7 031	-	-	7 031	-	-
Autres créances	2 116	2 116	-	-	2 116	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 036	12 036	12 036	-	-	-	-
ACTIFS	698 639	698 639	12 036	677 456	9 147	-	-
Passifs financiers non courants	397 217	397 217	-	-	116 518	267 536	13 163
Autres dettes non courantes	482	482	-	-	482	-	-
Passifs financiers courants	8 139	8 139	-	-	-	8 139	-
Autres dettes courantes	2 744	2 744	-	-	2 744	-	-
PASSIFS	408 582	408 582	-	-	119 744	275 675	13 163

26.3 Effet en résultat des instruments financiers en 2009

(en milliers d'euros)	2009		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dividendes (hors participations consolidées)	21 335	-	21 335	-	-	-
Autres produits	129	129	-	-	-	-
Charges (coût de l'endettement)	(18 807)	-	-	-	(18 807)	-
Dépréciation des titres disponibles à la vente	(22 847)	-	(22 847)	-	-	-
Réévaluation	5 190	5 190	-	-	-	-
Résultats de cession	1 446	164	1 282	-	-	-
GAINS NETS OU (PERTES NETTES)	(13 554)	5 483	(230)	-	(18 807)	-

26.4 Effet en résultat des instruments financiers en 2008

(en milliers d'euros)	2008		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dividendes (hors participations consolidées)	29 730	-	29 730	-	-	-
Autres produits	490	490	-	-	-	-
Charges (coût de l'endettement)	(12 762)	-	-	-	(12 762)	-
Dépréciation des titres disponibles à la vente	(133 997)	-	(133 997)	-	-	-
Réévaluation	36	36	-	-	-	-
Résultats de cession	14 384	645	13 739	-	-	-
GAINS NETS OU (PERTES NETTES)	(102 119)	1 171	(90 528)	-	(12 762)	-

26.5 Informations sur la juste valeur des instruments financiers

RÉPARTITION PAR TYPE DE NIVEAU (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisés en juste valeur		
	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif			
Participations non consolidées	-	247 035	-
TIAP	-	1 165	-
Autres actifs financiers non courants	14 157	58 806	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 392	-	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché			
Participations non consolidées	-	103 270	-
TIAP	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché			
Participations non consolidées	-	246 398	-
TIAP	-	157 426	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	23 549	814 100	-

Liste des valeurs :

- niveau 1 : Zodiac, SEB, Idi, Linedata Services, Immobilière Dassault, autres actions et OCEANE Peugeot SA, OPCVM de trésorerie ;
- niveau 2 : B-1998 ;
- niveau 3 : HIT, DKSH, IDI Emerging Markets, LFPF, Fonds de capital-investissement, autres actions.

(en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisés en juste valeur	
	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif	-	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché		
Passifs financiers non courants	-	14 399
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché		
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	-	14 399

RÉCONCILIATION DES MOUVEMENTS DE NIVEAU 3

(en milliers d'euros)

Valeur au 1er janvier 2009	428 741
Achats (+)	12 656
Cessions/Remboursements (-)	(39 814)
Gains ou pertes de la période enregistrés en résultat	10 875
Gains ou pertes de la période enregistrés en capitaux propres	(8 634)
Transfert entre niveau 3 et les autres niveaux	-
VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2009	403 824

Note 27 Gestion des risques de marché

La gestion des risques est assurée par la Direction Générale, sous contrôle du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne les nouveaux investissements (Comité des Investissements). Les comités qui se réunissent entre deux conseils font systématiquement rapport à la réunion du conseil suivant.

La gestion des risques de taux et de change relève également de la responsabilité de la Direction Générale. À chaque réunion du Conseil d'administration, la Direction Générale présente l'état des couvertures de taux et de change.

27.1 Gestion du risque actions

Les actifs de FFP sont constitués principalement d'une participation de 22 % dans le capital du groupe PSA Peugeot Citroën ainsi que de parts minoritaires mais significatives dans des entreprises cotées ou non.

FFP, toujours présente dans les organes d'administration ou de contrôle, s'assure que les sociétés dans lesquelles elle investit, se développent et ont le souci de création de valeur pour les actionnaires.

La gestion de ces actifs s'appuie également sur le suivi régulier des performances de chaque investissement. Ces dossiers sont présentés aux comités des participations et en tant que de besoin au Conseil d'administration.

Le suivi des cours des actifs cotés est effectué tous les jours et transmis à la Direction Générale. La valorisation de l'ensemble des actifs du portefeuille est mise à jour mensuellement et publiée deux fois par an.

Concernant les groupes PSA Peugeot Citroën, Compagnie Industrielle de Delle (CID), LISI et Holding Reinier, qui sont intégrés dans les comptes consolidés par mise en équivalence (« participations dans les entreprises associées »), FFP est

exposée au risque de résultat de chacune de ces sociétés. Il en va de même pour les SCI dont FFP détient la majorité du capital et qui sont consolidées par intégration globale.

S'agissant de PSA Peugeot-Citroën, FFP a examiné s'il existait un indicateur objectif de dépréciation. Au vu des fondamentaux économiques et commerciaux de PSA Peugeot-Citroën et d'une durée très longue de détention, FFP considère que sa participation n'a pas à être dépréciée. FFP considère, compte tenu de son pourcentage de participation, que la quote-part de situation nette consolidée de PSA Peugeot-Citroën, est la meilleure estimation disponible de la valeur d'utilité de sa participation dans ce groupe. Il n'existe pas chez FFP, de goodwill concernant les titres Peugeot SA.

En ce qui concerne le capital-investissement, bien que n'ayant pas de pouvoir formel, FFP rencontre régulièrement les responsables de ces sociétés, et donne son avis sur les décisions envisagées par ces derniers.

Les titres classés « en actifs disponibles à la vente » sont évalués à leur juste valeur (cours de bourse pour les titres cotés) et peuvent être affectés par les variations boursières ou économiques.

Information par zone géographique

Les actifs financiers non courants et non consolidés se répartissent ainsi (y compris les engagements de souscription) :

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Titres cotés		
Actions zone Europe	248 200	169 671
Obligations zone Europe ⁽¹⁾	72 963	-
Titres non cotés		
Actions zone Europe	326 204	287 155
Capital-investissement zone Europe	117 549	139 239
Capital-investissement zone Afrique	7 134	7 632
Capital-investissement zone US	101	130
Capital-investissement zone Asie	56 106	73 629
Autres actifs financiers non courants	7 003	7 031
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	835 260	684 487

(1) Obligations OCEANE Peugeot SA.

Tableau de sensibilité en matière de cours

(en milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Valeur d'arrêté	Sensibilité valeur basse	Sensibilité valeur haute	Valeur d'arrêté	Sensibilité valeur basse	Sensibilité valeur haute
Titres disponibles à la vente						
Titres de participation non consolidés						
Titres cotés	247 035	197 628	296 442	168 756	135 005	195 757
Titres non cotés	349 668	304 839	399 496	333 350	266 680	386 686
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	158 591	131 338	185 846	175 350	140 280	203 406
Autres actifs financiers non courants	79 966	65 374	94 559	7 031	7 031	7 031
TOTAL	835 260	699 179	976 343	684 487	548 996	792 880

En 2008, l'hypothèse de sensibilité avait été évaluée à 20 % de manière uniforme sur tous les titres disponibles à la vente.

En 2009, pour les titres cotés ainsi que pour les Titres immobilisés de l'activité de portefeuille, une sensibilité de 20 % du cours de bourse ou de la valeur liquidative communiquée par les fonds a été retenue.

La sensibilité des titres de participation non cotés est évaluée ligne à ligne en fonction des critères d'évaluation de ces titres ; il a été retenu pour :

- les sociétés évaluées par actualisation de flux, une sensibilité de 15 % sur les taux d'actualisation ;
- les sociétés évaluées par multiple, une variation de 20 % des multiples des comparables boursiers.

27.2 Gestion du risque de liquidité

FFP a négocié des lignes de crédit auprès d'établissements financiers de premier plan qui permettent de financer les investissements de la société.

La gestion du risque de liquidité est effectuée au moyen d'une constante surveillance de la durée des financements, de la permanence des lignes de crédit disponibles et de la diversification des ressources.

Au 31 décembre 2009, les lignes de crédit ou d'emprunts accordées au groupe FFP s'élèvent à 467 682 milliers d'euros dont 127 792 milliers d'euros non tirés (90 000 milliers d'euros à échéance 2012 et 37 792 milliers d'euros à échéance 2013).

Le total des lignes accordées concerne FFP pour 435 000 milliers d'euros et ses filiales pour 32 682 milliers d'euros.

Les échéances des dettes financières de FFP et de ses filiales sont décrites dans la note 22.2.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers et instruments dérivés. Ces flux comprennent les montants nominaux ainsi que les flux futurs d'intérêts contractuels. Les flux en devises et les flux variables sont déterminés sur la base des données de marché à la clôture.

(en milliers d'euros)		Situation au 31/12/2009	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5 et >	Total
Emprunts bancaires	Nominal	339 890	6 102	53 534	112 640	112 336	55 278	339 890
	Intérêts	3 090	6 053	5 711	4 850	2 940	5 929	25 483
	Total	342 980	12 155	59 245	117 490	115 276	61 207	365 373
Engagements de souscription et titres non libérés ⁽¹⁾	Nominal	78 919	-	-	-	-	78 919	78 919
	Intérêts	14 399	6 984	6 977	3 392	486	-	17 839
Divers		29	-	-	29	-	-	29
TOTAL		436 327	19 139	66 222	120 911	115 762	140 126	462 160

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général dans un délai de cinq ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; les flux de trésorerie correspondants ont donc été positionnés, dans le tableau ci-dessus, en échéance à cinq ans.

Il n'y a pas d'échéance de lignes de crédit avant novembre 2011.

Le remboursement des emprunts pourrait être exigé de manière anticipée en cas de défaut de paiement ou de non-respect des obligations au titre des contrats.

Au cours de l'année 2009, FFP a renégocié certains covenants, afin que la même logique soit respectée sur l'ensemble de l'endettement de la société FFP.

Les principaux types de covenants relatifs aux dettes portées directement par FFP sont les suivants :

1. dettes nettes (comptes sociaux)/ capitaux propres (comptes sociaux) < 1 ;
2. dettes nettes consolidées/valeurs des titres ^(a) < 0,5.

Ces ratios sont calculés précisément deux fois par an ; ils font l'objet d'un suivi régulier tout au long de l'exercice.

Au 31 décembre 2009, les ratios dont les valeurs sont les plus élevées sont :

1. dettes nettes (comptes sociaux)/ capitaux propres (comptes sociaux) = 0,65 ;

2. dettes nettes consolidées/valeurs des titres = 0,21.

Pour le calcul au 31 décembre 2009, les capitaux propres retenus s'entendent avant affectation du résultat 2009.

Les covenants sont respectés.

FFP est un détenteur de long terme. Compte tenu du montant du ratio dettes/valeur des actifs, la société ne prévoit pas de difficultés particulières pour le renouvellement de ses lignes de crédit existantes avant ou lors de leur échéance.

Dans ce cadre, la ligne de crédit de 30 M€ échéance juillet 2010 a été renouvelée par anticipation pour trois ans en 2009.

En ce qui concerne la gestion de trésorerie courante, l'aspect sécurité est privilégié pour le choix des placements.

Seuls sont sélectionnés des titres d'OPCVM de trésorerie régulière ou des certificats de dépôts dans des banques de première catégorie. Ces produits ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur.

(a) La valeur des titres comprend les titres Peurgeot SA (actions et OCEANE) évaluées au cours de bourse du 31 décembre 2009 ainsi que l'Actif Brut de la Diversification.

27.3 Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt auquel le groupe FFP est exposé provient des emprunts à moyen terme et à long terme qui font référence à un taux variable. Afin de transformer une partie de la dette à taux variable en dette à taux fixe, des opérations de couverture de taux d'intérêt (swaps) ont été mises en place,

sur une partie de la dette bancaire portée par Simante SL (16 200 milliers d'euros) et par FFP (182 208 milliers d'euros).

FFP a également négocié un cap sur une partie de la dette à taux variable (20 000 milliers d'euros).

Le détail des lignes de crédit couvertes et non couvertes est donné en note 22.5.

Les situations avant et après couvertures sont les suivantes :

31/12/2009 (en milliers d'euros)	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts				
Taux fixes	129	5 005	175	5 309
Taux variables	5 973	273 608	55 000	334 581
TOTAL EMPRUNTS AVANT GESTION	6 102	278 613	55 175	339 890
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ⁽¹⁾	3 000	195 408	-	198 408
Emprunts				
Taux fixes	3 129	200 413	175	203 717
Taux variables	2 973	78 200	55 000	136 173
TOTAL EMPRUNTS APRÈS GESTION	6 102	278 613	55 175	339 890

(1) Les instruments dérivés mentionnés ci-dessus ne comprennent que les swaps de taux.

Le cap sur 20 000 milliers d'euros a pour effet de limiter le taux variable de l'emprunt correspondant à 3,50 %.

L'endettement à taux variable est principalement soumis aux taux Euribor - 3 mois - 6 mois - 1 an.

Au 31 décembre 2009 l'Euribor 3 mois s'élevait à 0,70 %, l'Euribor 6 mois à 0,994 % et l'Euribor 1 an à 1,248 %.

Au 28 février 2010, ces taux étaient respectivement de 0,656 %, 0,958 % et de 1,215 %.

Une augmentation des taux de 1 % sur une année entraînerait une augmentation de la charge d'intérêts annuelle de 1 362 milliers d'euros sur la base des capitaux empruntés à taux variable, après couverture et à fin décembre 2009.

Elle n'aurait pas d'autre impact sur les capitaux propres.

La part efficace de la variation de juste valeur des contrats de couverture de taux est enregistrée en contrepartie des capitaux propres. Il n'y a pas de part non efficace significative ; aucun résultat, à ce titre, n'est enregistré au compte de résultat.

31/12/2008 (en milliers d'euros)	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts				
Taux fixes	1 144	4 786	206	6 136
Taux variables	2 400	262 521	-	264 921
TOTAL EMPRUNTS AVANT GESTION	3 544	267 307	206	271 057
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	2 400	199 321	-	201 721
Emprunts				
Taux fixes	3 544	204 107	206	207 857
Taux variables	-	63 200	-	63 200
TOTAL EMPRUNTS APRÈS GESTION	3 544	267 307	206	271 057

La trésorerie placée en OPCVM de trésorerie régulière (cf. note 20.1) est à taux variable.

Elle s'élève à 8 759 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 11 678 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

27.4 Gestion du risque de change

Les sociétés dans lesquelles FFP détient des participations exercent leur activité dans différents pays et en conséquence réalisent une partie de leurs résultats dans des monnaies autres que l'euro.

FFP possède des titres de participation libellés en CHF et des parts dans des fonds de capital-investissement en USD.

La ventilation des actifs disponibles à la vente par zone géographique est donnée ci-dessus en note 27.1.

Le risque de change sur l'investissement en CHF est à ce jour couvert par l'émission de lignes de crédit dans la même devise et pour des montants identiques.

FFP n'a pas mis en place de couvertures sur les actifs en dollar américain.

En 2008, FFP a couvert ses opérations de décaissements futurs par l'achat à terme de 12 000 milliers d'USD.

Cette couverture a été utilisée au cours de l'exercice 2009 pour régler les appels des fonds de capital-investissement libellés en dollars. Au 31 décembre 2009, le solde de la couverture s'élève à 646 milliers de dollars US, soit 448 milliers d'euros.

31/12/2009 (en milliers d'euros)	USD	CHF
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009		
Titres disponibles à la vente ⁽¹⁾	32 743	106 900
Trésorerie et équivalents de trésorerie	306	1
Passifs financiers non courants		
Emprunts	-	(92 208)
Engagements de souscription et titres non libérés	(12 140)	-
Résultat latent sur couverture de taux	-	(7 964)
Dettes courantes	-	(955)
POSITION NETTE AVANT COUVERTURE	20 909	5 774
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	448	-
POSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	21 357	5 774

(1) Dont engagements de souscription et titres non libérés : 12 140 milliers d'euros.

La seule couverture de change effectuée par mise en place d'instruments dérivés est l'achat à terme d'USD dont il est fait mention ci-dessus. Elle permet de réduire l'exposition au risque des variations de devise sur la dette en USD de 12 140 milliers d'euros à 11 692 milliers d'euros.

Compte tenu des positions au 31 décembre 2009 et après couverture :

- si l'USD s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient de 2 136 milliers d'euros ;
- si le CHF s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient de 577 milliers d'euros.

Ces variations n'entraîneraient pas d'impact significatif sur le résultat.

(en milliers d'euros)	USD	CHF
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2008		
Titres disponibles à la vente ⁽¹⁾	27 563	92 077
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	503
Passifs financiers non courants		
Emprunts	-	(92 121)
Engagements de souscription et titres non libérés	(15 050)	-
Résultat latent sur couverture de taux	-	(8 265)
Dettes courantes	-	(1 590)
POSITION NETTE AVANT COUVERTURE	12 513	(9 396)
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	6 409	-
POSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	18 922	(9 396)

(1) Dont engagements de souscription et titres non libérés : 15 050 milliers d'euros.

27.5 Gestion du risque de crédit

Le montant des créances à l'actif du bilan est peu important et représente un risque très limité.

Les placements de trésorerie à court terme ne comprennent que des parts d'OPCVM de trésorerie régulière ou des titres

de créances négociables d'établissements financiers de premier plan. Le choix des produits de placement est effectué avec l'objectif de minimiser le risque de perte de valeur et de contrepartie.

Note 28 Information sectorielle

FFP est un holding, premier actionnaire de Peugeot SA et détenteur d'autres participations de long terme. FFP exerce également une activité d'investissement financier et de gestion de trésorerie et comprend par ailleurs un secteur immobilier et un secteur vinicole qui restent marginaux en termes de contribution aux revenus, aux résultats et aux risques. Les informations

présentées ci-dessous reprennent les chiffres propres à chacune de ses activités, les « Autres secteurs » regroupant les activités immobilière et vinicole. La colonne « Réconciliations » regroupe les montants non affectés par secteur permettant de réconcilier les données sectorielles avec les états financiers.

28.1 Information sectorielle 2009

(en milliers d'euros)	Groupe PSA Peugeot Citroën	Investissements financiers	Trésorerie nette Endettement	Autres secteurs	Réconciliations	Total
Dividendes	-	21 334	-	-	-	21 334
Résultat net sur cessions	-	1 283	-	-	-	1 283
Plus et moins-values latentes	5 223	-	-	(1 053)	-	4 170
Produits de l'activité	-	-	-	4 380	-	4 380
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	5 223	22 617	-	3 327	-	31 167
Frais d'administration générale	-	(564)	-	(3 060)	(4 321)	(7 945)
Produits de gestion de la trésorerie	-	-	260	-	-	260
Dépréciation des titres disponibles à la vente	-	(22 847)	-	-	-	(22 847)
Coût de l'endettement financier	-	-	(18 546)	(261)	-	(18 807)
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔT	5 223	(794)	(18 286)	6	(4 321)	(18 172)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(255 638)	8 922	-	-	-	(246 716)
RÉSULTAT CONSOLIDÉ AVANT IMPÔT	(250 415)	8 128	(18 286)	6	(4 321)	(264 888)
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	1 489	1 489
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	(250 415)	8 128	(18 286)	6	(2 832)	(263 399)
ACTIFS SECTORIELS						
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	32 477	7	32 484
Actifs financiers non courants	2 789 285	924 494	6 914	-	89	3 720 782
Dont participations mises en équivalence	2 716 322	169 200	-	-	-	2 885 522
Impôts différés actifs	-	-	-	-	8 113	8 113
Actifs courants	-	-	9 392	9 348	756	19 496
TOTAL DE L'ACTIF	2 789 285	924 494	16 306	41 825	8 965	3 780 875
PASSIFS SECTORIELS						
Passifs financiers non courants	-	78 920	343 007	5 208	-	427 135
Passifs financiers courants	-	-	6 019	3 173	-	9 192
Capitaux propres dont minoritaires	-	-	-	-	3 321 860	3 321 860
Autres passifs	-	-	-	1 943	20 745	22 688
TOTAL DU PASSIF	-	78 920	349 026	10 324	3 342 605	3 780 875
INVESTISSEMENTS NETS	57 500	(27 158)	(63)	436	35	30 750

28.2 Information sectorielle 2008

(en milliers d'euros)	Groupe PSA Peugeot Citroën	Investissements financiers	Trésorerie nette Endettement	Autres secteurs	Réconciliations	Total
Dividendes	-	29 730	-	-	-	29 730
Résultat net sur cessions	-	13 740	-	-	-	13 740
Plus et moins-values latentes	-	-	-	(2 559)	-	(2 559)
Produits de l'activité	-	-	-	5 395	-	5 395
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	-	43 470	-	2 836	-	46 306
Frais d'administration générale	-	(456)	-	(3 150)	(4 002)	(7 608)
Produits de gestion de la trésorerie	-	-	1 171	-	-	1 171
Dépréciation des titres disponibles à la vente	-	(133 997)	-	-	-	(133 997)
Coût de l'endettement financier	-	-	(12 477)	(285)	-	(12 762)
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔT	-	(90 983)	(11 306)	(599)	(4 002)	(106 890)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(75 901)	15 039	-	-	-	(60 862)
RÉSULTAT CONSOLIDÉ AVANT IMPÔT	(75 901)	(75 944)	(11 306)	(599)	(4 002)	(167 752)
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	6 178	6 178
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	(75 901)	(75 944)	(11 306)	(599)	2 176	(161 574)
ACTIFS SECTORIELS						
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	33 329	11	33 340
Actifs financiers non courants	2 908 414	842 246	6 971	-	60	3 757 691
Dont participations mises en équivalence	2 908 414	164 790	-	-	-	3 073 204
Impôts différés actifs	-	-	-	-	4 929	4 929
Actifs courants	-	-	12 036	8 701	7 988	28 725
TOTAL DE L'ACTIF	2 908 414	842 246	19 007	42 030	12 988	3 824 685
PASSIFS SECTORIELS						
Passifs financiers non courants	-	116 518	275 684	5 015	-	397 217
Passifs financiers courants	-	-	6 522	1 617	-	8 139
Capitaux propres dont minoritaires	-	-	-	-	3 403 854	3 403 854
Autres passifs	-	-	-	2 373	13 102	15 475
TOTAL DU PASSIF	-	116 518	282 206	9 005	3 416 956	3 824 685
INVESTISSEMENTS NETS	-	175 646	3 689	357	343	180 035

Note 29 Transactions avec les parties liées**29.1 Entreprises associées**

Les transactions avec les entreprises liées se font à prix de marché. Elles concernent :

- les locations et prestations facturées à FFP par Peugeot Citroën Automobiles.

Ces transactions se sont élevées à 310 milliers d'euros en 2009 (2008 : 152 milliers d'euros).

Au 31 décembre 2009, une dette de 10 milliers d'euros envers Peugeot Citroën Automobiles est comptabilisée dans le poste « Autres dettes » ;

- une location facturée à Gefco par la SCI FFP-Les Grésillons pour la mise à disposition d'un ensemble immobilier (plateforme logistique) pour un montant de 1 689 milliers d'euros en 2009 (1 684 milliers d'euros en 2008).

29.2 Parties liées ayant une influence notable sur le groupe

Il n'existe pas d'opération avec un membre des organes de direction ou un actionnaire qui détient plus de 5 % du capital de FFP.

5

Note 30 Rémunérations des dirigeants

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration	421	421
Rémunération des membres des organes de direction	810	816
TOTAL	1 231	1 237

Les membres des organes de direction bénéficient d'indemnités de départ à la retraite dont le montant total inscrit au bilan est évalué à 37 milliers d'euros fin 2009.

Les membres des organes de direction ne possèdent aucune option d'achat d'actions de la société FFP attribuées lors du plan consenti en 2002.

Note 31 Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Engagements réciproques		
Lignes de crédit non tirées	127 792	142 879
Réservations vins primeurs (commandes)	1 681	2 732
Engagements donnés		
Caution donnée sur emprunt	4 500	4 500

Autres engagements :

Titres nantis en garantie d'emprunts contractés auprès d'établissements financiers :

- titres Simante SL et B-1998 au profit de la banque Bancaja en garantie d'un emprunt dont le solde est de 24 400 milliers d'euros au 31 décembre 2009 (27 800 milliers d'euros au 31 décembre 2008) ;

- 1 195 219 titres OCEANE Peugeot SA au profit de la banque LCL en garantie d'un emprunt dont le solde s'élève au 31 décembre 2009 à 30 000 milliers d'euros ;
- 996 015 titres OCEANE Peugeot SA au profit de la banque Société Générale en garantie d'un emprunt dont le solde s'élève au 31 décembre 2009 à 25 000 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2009 des emprunts à hauteur de 1 910 milliers d'euros sont garantis par le stock de vin (2008 : 1 107 milliers d'euros).

Note 32 Honoraires des Commissaires aux Comptes

	PricewaterhouseCoopers				SEC3 (ex. Sodip)			
	Montants (TTC)		%		Montants (TTC)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
<i>Émetteur</i>	70	47	100 %	87 %	53	43	93 %	86 %
<i>Filiales intégrées globalement</i>	-	-	-	-	4	6	7 %	12 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes								
<i>Émetteur</i>	-	7	-	13 %	-	1	-	2 %
<i>Filiales intégrées globalement</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	70	54	100 %	100 %	57	50	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	70	54	100 %	100 %	57	50	100 %	100 %

Note 33 Événements postérieurs à la clôture

Début 2010, FFP a acquis 298 868 actions Zodiac Aerospace pour 9 000 milliers d'euros.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Aux actionnaires

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Foncière, Financière et de Participations - FFP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification de nos appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise financière et économique qui perdure depuis 2008. C'est dans ce contexte qu'en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations.

Valorisations et dépréciations relatives aux actifs disponibles à la vente

Votre société comptabilise des dépréciations sur les actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces titres (notes 1.6, 8, 16). Nous avons examiné le dispositif d'identification des indices de perte de valeur, la valorisation des lignes correspondantes, ainsi que les estimations ayant conduit, pour certains titres, à la constatation des pertes de valeur par des dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 26 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Pierre Clavié

SEC3

Philippe Spandonis

Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2010

6.1	Rapports spéciaux	146
6.2	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital	151
6.3	Propositions de résolutions à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2010	152

6.1 Rapports spéciaux

Rapport spécial du Conseil d'administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2010

6

Chers actionnaires,

Dans le cadre de notre Assemblée Générale, et conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous informons, par le présent rapport, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce relatifs aux options de souscription ou d'achat d'actions.

La dernière décision d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions par le Conseil d'administration est intervenue le 19 décembre 2002. Aucune décision d'attribution n'est intervenue depuis cette date.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

- aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée ;
- aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée ;
- le plan d'options du 17 septembre 2001 est venu à expiration le 17 septembre 2009 (sans qu'aucune des 2 200 options restantes n'ait été exercée jusqu'à cette date).

Il est rappelé ci-après, à titre indicatif, les caractéristiques du plan en cours :

INFORMATIONS SUR LE PLAN D'OPTIONS D'ACHAT EN COURS

Date du Conseil d'administration	19/12/2002
Nombre total d'actions pouvant être achetées	13 400
Nombre d'actions pouvant être achetées par les mandataires sociaux	5 000
Point de départ d'exercice des options	19/12/2002
Date d'expiration	19/12/2010
Prix d'achat	52,155 €
Nombre d'options exercées au cours de l'exercice 2007	11 000
Nombre d'options exercées au cours de l'exercice 2008	0
Nombre d'options exercées au cours de l'exercice 2009	0
Nombre d'options restant à exercer au 31 décembre 2009	2 400

Chiffres retraités pour prendre en compte la division par 2 du nominal des actions intervenue en juillet 2007.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Aux actionnaires

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

6

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Engagement collectif de conservation portant sur les titres Peugeot S.A. signé conjointement par votre société avec la société Établissements Peugeot Frères et la société La Française de Participations Financières, ainsi qu'avec Monsieur Thierry Peugeot

Votre Conseil d'administration du 6 décembre 2006 a autorisé la signature d'un engagement collectif de conservation des titres de la société Peugeot S.A.

Cet engagement de conservation :

- est soumis aux dispositions de l'article 787 B du Code général des impôts ;
- a été conclu conjointement par votre société et les sociétés Établissements Peugeot Frères, La Française de Participations Financières, ainsi que Monsieur Thierry Peugeot ;
- porte sur 70 873 398 actions Peugeot S.A. et notamment sur les 51 792 738 actions détenues par votre société ;
- a été initialement pris pour une durée minimum de deux ans, puis a fait l'objet d'une reconduction tacite.

Convention sur les engagements pris au bénéfice du Directeur Général Délégué, Monsieur Alain Chagnon

Votre Conseil d'administration du 6 décembre 2006 a autorisé la signature d'une convention portant sur les engagements pris au profit de Monsieur Alain Chagnon, Directeur Général Délégué de votre société, avec effet au 1er janvier 2007.

Ces engagements sont les suivants :

- sur les conditions dans lesquelles le contrat de travail qui s'est trouvé suspendu lors de la nomination de l'intéressé comme mandataire social reprendrait effet lors de la cessation du mandat social : il a été décidé que la rémunération attachée au contrat de travail lors de sa reprise d'effet sera égale à la dernière rémunération fixe décidée par le Conseil d'administration augmentée de la moyenne des trois dernières rémunérations variables ;
- sur le calcul de l'ancienneté : il a été décidé qu'il sera pris en compte, d'une part, la durée passée à l'exercice du mandat social qui sera considérée comme durée de présence dans l'entreprise à retenir pour calculer l'ancienneté dans l'exercice du contrat de travail et, d'autre part, la totalité des années passées par Monsieur Alain Chagnon dans le groupe PSA comme salarié ;
- sur la protection sociale de l'intéressé en cas de chômage : il a été décidé de souscrire une assurance chômage auprès de la GSC aux conditions normales permettant une protection sociale de 18 mois, l'entreprise s'engageant à compléter si besoin cette protection si, en raison d'une affiliation minimum couvrant les 18 premiers mois de la souscription de cette assurance, ce niveau de protection ne pouvait être atteint.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 26 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Pierre Clavie

SEC3

Philippe Spandonis

Autres rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes présentés à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2010

6

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées

(Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2010 - 6ème résolution)

Aux actionnaires

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Foncière, Financière et de Participations et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 al. 7 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 26 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par périodes de 24 mois, les actions ainsi achetées. Cette délégation annulerait et remplacerait l'autorisation antérieurement consentie par l'Assemblée Générale du 16 juin 2009.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 26 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Pierre Clavié

SEC3

Philippe Spandonis

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription

(Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2010 – 7ème à 15ème résolutions)

Aux actionnaires

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L.225-135, L.225-136, L.225-138 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de différentes émissions d'actions et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société et donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription (7ème résolution),
 - émission, par une offre au public, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société et donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription (8ème résolution),
 - émission, par placement privé (offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier), d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société ou à l'attribution de titres de créance (9ème résolution), et ce dans la limite de 20% du capital social par an,
 - émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou, sous réserve que le titre premier soit une action, à l'attribution de titres de créance, en cas d'offre publique d'échange initiée par votre société (13ème résolution).
- de l'autoriser, par la 11ème résolution et dans le cadre de la mise en œuvre des 8ème et 9ème résolutions, à fixer, pour une période de 26 mois, le prix d'émission dans la limite légale annuelle de 10 % du capital social par période de 12 mois ;
- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, le pouvoir de fixer les modalités d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (12ème résolution), dans la limite de 10% du capital ;
- de lui déléguer, pour une durée de 18 mois, la compétence pour décider l'émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance, et réservée à des investisseurs qualifiés au sens des articles D. 441-1 et D.411-2 du Code monétaire et financier (14ème résolution).

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 10 000 000 euros au titre des 7ème à 14ème résolutions, majoré du montant nominal (hors prime d'émission) des augmentations de capital à réaliser pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de ces titres. Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder 15 000 000 euros pour les 7ème à 14ème résolutions.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de valeurs mobilières à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux 7ème à 14ème résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la 10ème résolution.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration au titre des 8ème, 9ème, 11ème et 14ème résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 7ème, 12ème et 13ème résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 8ème, 9ème et 14ème résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'administration en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 26 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Pierre Clavié

SEC3

Philippe Spandonis

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés

(Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2010 - 16ème résolution)

Aux actionnaires

Mesdames, Messieurs,

6

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant nominal maximum de 500 000 euros et réservée aux adhérents de Plans d'Épargne d'Entreprise (PEE) du groupe, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une période de 26 mois la compétence pour décider une (ou plusieurs) augmentation(s) de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 26 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Pierre Clavié

SEC3

Philippe Spandonis

6.2 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital

6

Le tableau ci-dessous résume les différentes autorisations en cours de validité qui ont été approuvées par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 16 juin 2009 :

Date de l'Assemblée Générale	Objet	Résolution	Durée
16/06/2009	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à l'attribution d'un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription	Neuvième	26 mois
16/06/2009	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à l'attribution d'un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription	Dixième	26 mois
16/06/2009	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans le cadre d'options de surallocation	Onzième	26 mois
16/06/2009	Autorisation à consentir au Conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'Assemblée Générale dans la limite de 10 % du capital de la société	Douzième	26 mois
16/06/2009	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la société en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Treizième	26 mois
16/06/2009	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la société ou, sous réserve que le titre premier soit une action, à l'attribution de titres de créances en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la société	Quatorzième	26 mois
16/06/2009	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes	Quinzième	18 mois
16/06/2009	Fixation d'un plafond général des délégations de compétence	Seizième	26 mois

Limitation du montant des augmentations de capital pouvant être décidées par le Conseil d'administration sur délégation :

- le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à 10 000 000 € (seizième résolution) ;
- le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société ne pourra être supérieur à 15 000 000 € (seizième résolution).

6.3 Propositions de résolutions à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2010

6

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2009, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans ces rapports faisant apparaître une perte de 28 715 602,82 €.

L'Assemblée Générale constate qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été exposée au cours de l'exercice.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes consolidés, du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé et du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2009 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Le tableau ci-dessous rappelle le montant des dividendes distribués, intégralement éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts, au titre des trois exercices précédents :

	2008	2007	2006
Nombre d'actions	25 408 000	25 408 000	25 408 000
Nominal des actions	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Par action :			
dividende distribué	0,70 €	1,65 €	1,50 €

Chiffres retraités pour prendre en compte la division par 2 du nominal des actions intervenue en juillet 2007.

Troisième résolution

Affectation du résultat de l'exercice 2009

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter comme suit cette somme distribuable :

- aux actions 17 611 351,10 € ;
- au report à nouveau 290 218 628,13 €.

Ce montant tient compte du nombre d'action composant le capital au 21 avril 2010 et sera ajusté en fonction du nombre d'action émises à la date de paiement du dividende.

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende pour cet exercice à 0,70 € par action.

L'Assemblée Générale décide que ce dividende sera mis en paiement le 21 juin 2009.

La part du bénéfice distribuable correspondant aux actions autodétenues sera affectée au compte « Report à nouveau ».

Il est rappelé que pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement tel qu'il résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sauf option, lors de l'encaissement des dividendes ou des revenus perçus au cours de l'année, pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts. Dans tous les cas, le dividende sera versé sous déduction des prélèvements sociaux.

Quatrième résolution

Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions dont il est fait état dans ce rapport.

Cinquième résolution

Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la société ses propres actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital, en tant que pratique admise par l'AMF ;
- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
- l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la septième résolution.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique sur les actions de la société, sous réserve que cette offre soit réglée intégralement en numéraire et sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du nombre de titres composant le capital social, étant entendu que la société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10 % de son propre capital, soit à titre indicatif 2 515 907 actions.

L'Assemblée Générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 239 011 165 € et décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 95 € par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, le prix unitaire maximum ci-dessus visé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce que sera ce nombre après l'opération.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur ;
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie par l'Assemblée Générale du 16 juin 2009.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Sixième résolution

Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société que cette dernière détient ou détiendrait dans le cadre de l'article L. 225-209 susvisé et à réduire le capital social du montant nominal global (hors prime d'émission) des actions ainsi annulées, dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre (24) mois.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser la ou les réductions de capital, imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes, procéder aux modifications consécutives des statuts, ainsi qu'effectuer toutes les déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter de ce jour. Elle annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie par l'Assemblée Générale du 16 juin 2009.

Septième résolution

Délégation au Conseil d'administration pour augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription – Renouvellement de la précédente autorisation de même nature donnée par l'Assemblée Générale du 16 juin 2009 qui n'a pas été utilisée et à laquelle la présente autorisation se substitue

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce, et notamment de ses articles L. 225-129 et L. 228-92 :

- 1/ décide de déléguer au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, l'émission, en France et/ou à l'étranger, en euros, ou en tout autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à un titre de créance ;
- 2/ fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
- 3/ décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra, en tout état de cause et compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi, excéder un montant de 10 000 000 € ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission. À ce montant global s'ajoutera le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à la souscription d'actions de la société ;
- 4/ décide en outre que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ou à un titre de créance susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de 15 000 000 € ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission ;
- 5/ constate que, le cas échéant, la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
- 6/ décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires un droit préférentiel de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes ;

7/ décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
- 8/ délègue au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au Président-Directeur Général, ou en accord avec ce dernier, au Directeur Général délégué, tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente autorisation annule et remplace la précédente autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 16 juin 2009 qui n'a pas été utilisée.

Huitième résolution

Délégation au Conseil d'administration pour augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public – Renouvellement de la précédente autorisation de même nature donnée par l'Assemblée Générale du 16 juin 2009 qui n'a pas été utilisée et à laquelle la présente autorisation se substitue

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce, et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 228-92 :

- 1/ décide de déléguer au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, l'émission par une offre au public, en France et/ou à l'étranger, en euros, ou en tout autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à un titre de créance ;
- 2/ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'administration pourra, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce, conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et les conditions qu'il fixera. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, mais pourra, si le Conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible qu'à titre réductible. Ces valeurs mobilières pourront prendre toute forme qui ne serait pas incompatible avec les lois en vigueur ;
- 3/ fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;

- 4/ décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra, en tout état de cause et compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi, excéder un montant de 10 000 000 € ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission. À ce montant s'ajoutera le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à la souscription d'actions de la société. Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant global d'augmentation de capital de 10 000 000 € fixé par la septième résolution de la présente Assemblée Générale ;
- 5/ décide en outre que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ou à un titre de créance susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de 15 000 000 € ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission, étant précisé que ce montant nominal maximal s'imputera sur le montant nominal de 15 000 000 € fixé par la septième résolution de la présente Assemblée Générale ;
- 6/ décide que le prix minimum d'émission des actions sera au moins égal à la valeur minimale prévue par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où il sera fait usage de la présente délégation après correction, s'il y a lieu de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance, étant précisé qu'à ce jour le prix minimal prévu par l'article R. 225-119 du Code de commerce est égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse sur Euronext précédant la fixation du prix de souscription, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 % ;
- 7/ constate que, le cas échéant, la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
- 8/ décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera fixée conformément aux dispositions légales ou réglementaires en vigueur au moment de l'émission ;
- 9/ délègue au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au Président-Directeur Général, ou en accord avec ce dernier, au Directeur Général délégué, les mêmes pouvoirs que ceux définis à la septième résolution ci-dessus.
- La présente autorisation annule et remplace la précédente autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 16 juin 2009 qui n'a pas été utilisée.

Neuvième résolution

Délégation au Conseil d'administration pour augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé – Renouvellement de la précédente autorisation de même nature donnée par l'Assemblée Générale du 16 juin 2009 qui n'a pas été utilisée et à laquelle la présente autorisation se substitue

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce, et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 :

- 1/ décide de déléguer au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission par une offre visée au II de l'article L. 411-2 de Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaie étrangère ou en toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à un titre de créance ;
- 2/ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'administration pourra, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce, conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant les délais et les conditions qu'il fixera. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, mais pourra, si le Conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible qu'à titre réductible. Ces valeurs mobilières pourront prendre toute forme qui ne serait pas incompatible avec les lois en vigueur ;
- 3/ fixe à vingt-six (26) mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;
- 4/ décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra, en tout état de cause et compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi, excéder un montant de 10 000 000 € ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission. Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation :
- sera limité à 20 % du capital par an, et,
 - s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital de 10 000 000 € fixé par les septième et huitième résolutions de la présente Assemblée Générale ;
- 5/ décide que le prix minimum d'émission des actions sera au moins égal à la valeur minimale prévue par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où il sera fait usage de la présente délégation après correction, s'il y a lieu de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance, étant précisé qu'à ce jour le prix minimal prévu par l'article R. 225-119 du Code de commerce est égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances

de Bourse sur Euronext précédant la fixation du prix de souscription, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 % ;

- 6/ décide en outre que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ou à un titre de créance susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de 15 000 000 € ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission, étant précisé que ce montant nominal maximal s'imputera sur le montant nominal de 15 000 000 € fixé par les septième et huitième résolutions de la présente Assemblée Générale ;
- 7/ constate que, le cas échéant, la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
- 8/ décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera fixée conformément aux dispositions légales ou réglementaires en vigueur au moment de l'émission ;
- 9/ délègue au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au Président-Directeur Général, ou en accord avec ce dernier, au Directeur Général délégué, les mêmes pouvoirs que ceux définis à la septième résolution de la présente Assemblée Générale.

La présente autorisation annule et remplace la précédente autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 16 juin 2009 qui n'a pas été utilisée.

Dixième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans le cadre d'options de surallocation – Renouvellement de la précédente autorisation de même nature donnée par l'Assemblée Générale du 16 juin 2009 qui n'a pas été utilisée et à laquelle la présente autorisation se substitue

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, délègue au Conseil d'administration, dans le cadre des émissions qui seraient décidées en application des délégations conférées au Conseil d'administration en vertu des précédentes résolutions, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre prévu dans l'émission initiale, en cas de demandes excédentaires, dans les conditions des articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce et dans la limite des plafonds prévus aux dites résolutions,

La présente autorisation annule et remplace la précédente autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 16 juin 2009 qui n'a pas été utilisée.

Onzième résolution

Autorisation à consentir au Conseil d'administration pour fixer le prix d'émission des titres à émettre dans le cadre des huitième et neuvième résolutions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 10 % du capital de la société – Renouvellement de la précédente autorisation de même nature donnée par l'Assemblée Générale du 16 juin 2009 qui n'a pas été utilisée et à laquelle la présente autorisation se substitue

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1° du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, en cas de mise en œuvre des huitième et neuvième résolutions à déroger aux conditions de fixation de prix prévues par le Code de commerce et à le fixer selon les modalités suivantes :

- 1/ le prix d'émission des actions de la société ne pourra être inférieur, au choix du Conseil d'administration, (a) au premier cours coté de l'action à la séance de Bourse précédant la fixation du prix de l'émission, ou (b) au premier cours coté de l'action à la séance de Bourse du jour de la fixation du prix d'émission, ou (c) à la moyenne des cours cotés, pondérés par le volume, des 30 derniers jours de Bourse, dans les trois cas, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 %, ou (d) au dernier cours coté de l'action à la séance de Bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 % ;
- 2/ le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa qui précède ;
- 3/ le montant nominal maximum (hors prime d'émission) d'augmentation de capital résultant de la mise en œuvre de la présente résolution ne pourra excéder 10 % du capital social par période de douze (12) mois ainsi que le plafond fixé par les septième et huitième résolutions.

La présente autorisation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter de ce jour. Elle annule et remplace la précédente autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 16 juin 2009 qui n'a pas été utilisée.

Douzième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital – Renouvellement de la précédente autorisation de même nature donnée par l'Assemblée Générale du 16 juin 2009 qui n'a pas été utilisée et à laquelle la présente autorisation se substitue

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil

d'administration, conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

- 1/ délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder dans la limite de 10 % du capital actuel de la société, à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en rémunération des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
- 2/ décide que les émissions d'actions réalisées en exécution de la présente délégation s'imputeront sur les plafonds visés à la quinzième résolution ci-dessous ;
- 3/ prend acte que les actionnaires de la société ne disposeront pas du droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises en vertu de la présente délégation, ces dernières ayant exclusivement vocation à rémunérer des apports en nature ;
- 4/ donne pouvoir au Conseil d'administration, de mettre en œuvre la présente autorisation, d'imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et de modifier les statuts en conséquence.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace la précédente autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 16 juin 2009 qui n'a pas été utilisée.

Treizième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la société ou, sous réserve que le titre premier soit une action, à l'attribution de titres de créances en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la société – Renouvellement de la précédente autorisation de même nature donnée par l'Assemblée Générale du 16 juin 2009 qui n'a pas été utilisée et à laquelle la présente autorisation se substitue

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L. 225-148, L. 225-129 et L. 228-92 du Code de commerce :

- 1/ délègue au Conseil d'administration sa compétence de décider en une ou plusieurs fois l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou, sous réserve que le titre premier soit une action, donnant droit à l'attribution de titres de créance, en rémunération des titres apportés à toute offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger par la société sur les titres d'une société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés audit article L. 225-148 ;
- 2/ décide que le montant nominal total (hors prime d'émission) des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou, sous réserve que le titre premier soit une action, donnant droit à

l'attribution de titres de créances, ne pourra être supérieur à 10 000 000 €, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital. En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération ;

- 3/ décide que les émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance en exécution de la présente délégation s'imputeront sur les plafonds visés à la quinzième résolution ci-dessous ;
- 4/ prend acte que les actionnaires de la société ne disposeront pas du droit préférentiel de souscription aux actions et/ou valeurs mobilières qui seraient émises en vertu de la présente délégation, ces dernières ayant exclusivement vocation à rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la société ;
- 5/ prend acte que le prix des actions et valeurs mobilières qui seraient émises dans le cadre de la présente délégation sera défini sur la base de la législation applicable en matière d'offre publique d'échange ;
- 6/ donne pouvoir au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, de mettre en œuvre la présente autorisation et d'imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente assemblée.

Quatorzième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-92 du Code de commerce :

- 1/ délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission en France ou à l'étranger en euros, ou en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables, réservée au profit des catégories d'actionnaires visées au 4/ ;

- 2/ fixe à dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
- 3/ décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
- le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital de la société susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières visées au 1/ ci-dessus est fixé à 10 000 000 €, étant précisé :
 - qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération,
 - au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal (hors prime d'émission) des actions à émettre pour préserver, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital, conformément à l'article L. 228-99 du Code de commerce,
 - en outre, le montant nominal maximum global (hors prime d'émission) des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder 15 000 000 €,
 - les émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance en exécution de la présente délégation s'imputeront sur le plafond fixé par les septième et huitième résolutions ci-dessus ;
- 4/ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et valeurs mobilières qui seront émises en application de la présente délégation, et de réserver le droit de les souscrire aux holdings d'investissement investissant dans le capital de sociétés de taille moyenne, cotée ou non sur un marché réglementé, et souscrivant un montant minimum de 5 000 000 € par augmentation de capital de la société, étant précisé que ces personnes doivent être des investisseurs qualifiés au sens des articles D. 411-1 et D. 411-2 du Code monétaire et financier et que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 I., alinéa 2, du Code de commerce ;
- 5/ décide que le prix des actions ordinaires de la société émises ou auxquelles sont susceptibles de donner droit les valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ;
- 6/ donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente délégation, arrêter la liste des bénéficiaires au sein de ladite catégorie ci-dessus définie ainsi que le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux et imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

Quinzième résolution

Fixation d'un plafond général des délégations de compétence – Renouvellement de la précédente autorisation de même nature donnée par l'Assemblée Générale du 16 juin 2009 qui n'a pas été utilisée et à laquelle la présente autorisation se substitue

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer ainsi qu'il suit les limites globales et cumulées des montants des émissions qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence au Conseil d'administration résultant des résolutions précédentes :

- 1/ le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à 10 000 000 €, majoré du montant nominal (hors prime d'émission) des augmentations de capital à réaliser pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de ces titres. En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité des dites délégations de compétence, le montant nominal maximum (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social après l'opération et ce qu'était ce montant avant l'opération ;
- 2/ le montant nominal maximum global (hors prime d'émission) des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder 15 000 000 €.

Seizième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise du groupe

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-138, L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail et afin également de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce :

- 1/ délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet (i) d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservée aux adhérents de Plans d'Épargne d'Entreprise (PEE) du groupe et (ii) de procéder, le cas échéant, à des attributions d'actions de performance ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en substitution totale ou partielle de la décote visée au 3/ ci-dessus dans les conditions et limites prévues par l'article L. 3332-21 du Code du travail, étant précisé en tant que de besoin que le Conseil d'administration pourra substituer en tout ou partie à cette augmentation de capital la cession, aux mêmes conditions, de titres déjà émis détenus par la société ;

2/ décide que le nombre d'actions susceptibles de résulter de l'ensemble des actions émises en vertu de la présente délégation, y compris celles résultant des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital éventuellement attribuées gratuitement en substitution totale ou partielle de la décote dans les conditions fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, ne devra pas excéder 500 000 € d'actions. À ce nombre s'ajoutera, le cas échéant, le nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver conformément à la loi les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;

3/ décide que (i) le prix d'émission des actions nouvelles ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action ancienne sur l'Eurolist d'Euronext lors des vingt séances précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou du Directeur Général fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, étant précisé que le Conseil d'administration ou le Directeur Général pourra, le cas échéant, réduire ou supprimer la décote qui serait éventuellement retenue pour tenir compte, notamment, des régimes juridiques et fiscaux applicables hors de France ou choisir de substituer totalement ou partiellement à cette décote maximale de 20 % l'attribution gratuite d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et que (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions fixées par l'article L. 3332-21 du Code du travail ;

4/ décide de supprimer au profit des adhérents au(x) plan(s) d'épargne du groupe le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la société pouvant être émises en vertu de la présente délégation et de renoncer à tout droit aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de la présente résolution ;

5/ délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet notamment de :

- décider si les actions doivent être souscrites directement par les salariés adhérents aux plans d'épargne du groupe ou si elles devront être souscrites par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) ou d'une Sicav d'Actionariat Salarié (Sicavas),

- déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription,
- déterminer s'il y a lieu de consentir un délai aux salariés pour la libération de leurs titres,
- fixer les modalités d'adhésion au(x) PEE du groupe, en établir ou modifier le règlement,
- fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et le prix d'émission des titres,
- procéder, dans les limites fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, à l'attribution d'actions gratuites ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et fixer la nature et le montant des réserves, bénéfiques ou primes à incorporer au capital,
- arrêter le nombre d'actions nouvelles à émettre et les règles de réduction applicables en cas de sur-souscription,
- imputer les frais des augmentations de capital social, et des émissions d'autres titres donnant accès au capital, sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de ce jour.

Dix-septième résolution

Pouvoir pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour effectuer les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Informations complémentaires

7.1	Informations des actionnaires	162
7.2	Responsable du Document de référence	163
7.3	Responsable du contrôle des comptes	164
7.4	Table de concordance du Document de référence	165
7.5	Table de concordance du rapport financier annuel	168

7.1 Informations des actionnaires

Documents sociaux

Les documents relatifs à la société, en particulier ses statuts, comptes et rapports présentés à ses assemblées par le Conseil d'administration ou les Commissaires aux Comptes, peuvent être consultés au siège social auprès de :

M. Thierry Mabile de Poncheville

Secrétaire Général

Tél. : 01 40 66 53 40

Fax : 01 40 66 59 92

E-mail : thierry.deponcheville@mpsa.com

Information financière

Les investisseurs et les actionnaires qui souhaitent s'informer sur la société peuvent contacter :

Sébastien Coquard

Directeur des Investissements

Tél. : 01 40 66 45 79

Fax : 01 40 66 59 92

E-mail : sebastien.coquard@mpsa.com

Par ailleurs, toutes les actualités financières et tous les documents d'information publiés par FFP sont accessibles sur le site Internet de la société (www.societe-ffp.fr).

Document d'information annuel

Communiqués de mise à disposition de documents

Date	Intitulé	Publication
29/04/2009	Mise à disposition du Document de référence 2008, dans lequel sont intégrés : - le rapport financier annuel ; - le rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mise en place par la société ; - les honoraires des Commissaires aux Comptes.	AMF + societe-ffp.fr

Autres informations permanentes sur le titre FFP disponibles

Date	Intitulé	Publication
28/04/2009	Document de référence	AMF + societe-ffp.fr
06/05/2009	Publication des droits de vote	AMF + societe-ffp.fr
11/06/2009	Publication des droits de vote	AMF + societe-ffp.fr
23/06/2009	FFP souscrit aux obligations convertibles Peugeot SA	AMF + societe-ffp.fr
10/07/2009	Publication des droits de vote	AMF + societe-ffp.fr
03/08/2009	Publication des droits de vote	AMF + societe-ffp.fr
02/09/2009	Publication des droits de vote	AMF + societe-ffp.fr
07/10/2009	Publication des droits de vote	AMF + societe-ffp.fr
02/11/2009	Publication des droits de vote	AMF + societe-ffp.fr
19/11/2009	Annulation d'actions	AMF + societe-ffp.fr + Le Publicateur Légal n° 131
23/11/2009	Diminution du nombre d'actions en circulation	Euronext – avis n° PAR_20092311_05641_EUR
07/12/2009	Publication des droits de vote	AMF + societe-ffp.fr
11/01/2010	Publication des droits de vote	AMF + societe-ffp.fr
16/02/2010	Publication des droits de vote	AMF + societe-ffp.fr
10/03/2010	Publication des droits de vote	AMF + societe-ffp.fr
08/04/2010	Rémunération des dirigeants mandataires sociaux	societe-ffp.fr
09/04/2010	Publication des droits de vote	AMF + societe-ffp.fr

Autres informations permanentes ou occasionnelles disponibles

Date	Intitulé	Publication
06/05/2009	Avis de réunion de l'Assemblée Générale	BALO – parution n° 54
14/05/2009	Information financière du 1er trimestre 2009	AMF + societe-ffp.fr
29/05/2009	Avis de convocation à l'Assemblée Générale	BALO – parution n° 64 + Le Publicateur Légal n° 59
29/05/2009	Mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale du 16 juin 2009	AMF + societe-ffp.fr
26/06/2009	Déclaration des droits de vote en Assemblée Générale	Le Publicateur Légal n° 71
31/07/2009	Publication des comptes annuels	BALO – parution n° 91
28/08/2009	Comptes semestriels résumés – 1er semestre 2009	AMF + societe-ffp.fr
31/08/2009	Rapport financier semestriel 2009	AMF + societe-ffp.fr
06/11/2009	Rapport d'activité du 3ème trimestre 2009	AMF + societe-ffp.fr
12/02/2010	Revenus du 4ème trimestre 2009	AMF + societe-ffp.fr
10/03/2010	Résultats annuels 2009	AMF + societe-ffp.fr

7

7.2 Responsable du Document de référence

Déclaration du responsable du Document de référence

Responsable du Document de référence

Monsieur Robert Peugeot, Président-Directeur Général

Attestation du responsable du Document de référence incluant un rapport financier annuel contenant les informations requises par l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF, et identifiées dans la *Table de concordance du rapport financier annuel*

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport de gestion présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Robert Peugeot
Président-Directeur Général

7.3 Responsable du contrôle des comptes

Commissaires aux Comptes titulaires

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Représenté par Pierre Clavié

Date de première nomination : antérieure à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant en 1993 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1992.

Date du dernier renouvellement : 2 juin 2005.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

SEC3

8-10, rue Léon Frot – 75011 Paris

Représenté par Philippe Spandonis

Date de première nomination : 24 juin 2008 (suite à l'approbation par la société de la décision de la société Audit de France – SODIP de transférer, comme suite à sa scission, son mandat de co-Commissaire aux Comptes titulaire à la société SEC3)

Date de fin de mandat : Assemblée Ordinaire annuelle statuant en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Commissaires aux Comptes suppléants

M. Guy Flury

63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date du dernier renouvellement : 2 juin 2005

Date de fin de mandat : Assemblée Ordinaire annuelle statuant en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

M. Gérard Prigent

12, cours Louis Lumière – 94306 Vincennes Cedex

Date du dernier renouvellement : 2 juin 2005

Date de fin de mandat : Assemblée Ordinaire annuelle statuant en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

7.4 Table de concordance du Document de référence

La table de concordance suivante permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement européen n° 809/2004.

Chapitres	Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004	Pages
1.	PERSONNES RESPONSABLES	
1.1.	Responsable du Document de référence	163
1.2.	Déclaration des personnes responsables	163
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	164
2.2.	Démission, mise à l'écart ou non re-désignation des contrôleurs légaux des comptes	164
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1.	Informations financières historiques	5, 71, 95
3.2.	Informations financières intermédiaires	N/A
4.	FACTEURS DE RISQUE	64
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1.	Histoire et évolution de la société	6
5.1.1.	<i>Raison sociale et nom commercial</i>	62
5.1.2.	<i>Lieu et le numéro d'enregistrement</i>	62
5.1.3.	<i>Date de constitution et durée de vie</i>	62
5.1.4.	<i>Siège social, forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone</i>	62
5.1.5.	<i>Événements importants dans le développement des activités</i>	6, 12, 64, 69, 71
5.2.	Investissements	
5.2.1.	<i>Principaux investissements réalisés durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement</i>	71-85-114
5.2.2.	<i>Principaux investissements en cours</i>	71
5.2.3.	<i>Principaux investissements à venir pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes</i>	71
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1.	Principales activités	
6.1.1.	<i>Description de la nature des opérations effectuées par l'émetteur et de ses principales activités</i>	7, 12
6.1.2.	<i>Nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché</i>	N/A
6.2.	Principaux marchés	12
6.3.	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	64
6.4.	Dépendance éventuelle de FFP à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers	70
6.5.	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de FFP concernant sa position concurrentielle	N/A
7.	ORGANIGRAMME	
7.1.	Description de l'émetteur	8
7.2.	Liste des filiales	8
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1.	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	N/A
8.2.	Aspects environnementaux pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	26

Chapitres	Rubriques de l'annexe I du Règlement européen n° 809/2004	Pages
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1.	Situation financière	64-65-66
9.2.	Résultat d'exploitation	
9.2.1.	<i>Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur</i>	64
9.2.2.	<i>Explications sur les changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets</i>	64
9.2.3.	<i>Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur</i>	N/A
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1.	Informations sur les capitaux	91-124-125
10.2.	Source et montants des flux de trésorerie	66-80-104
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	93-126-127-128-129-135
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	135
10.5.	Sources de financement attendues pour honorer les engagements	94-141
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	N/A
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du Document de référence	N/A
12.2.	Tendance connue, incertitude, demande, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	69
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	28, 34, 43, 45
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	43, 58
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	40, 94, 141
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	130
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels et durée d'exercice des mandats	34
16.2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales	44
16.3.	Informations sur le Comité de l'Audit et le Comité de Rémunération de l'émetteur	46, 47
16.4.	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	44
17.	SALARIÉS	
17.1.	Nombre de salariés	26-95
17.2.	Participations au capital social de l'émetteur et stock-options	34
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	N/A
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	57
18.2.	Existence de droits de vote différents des actionnaires	58
18.3.	Contrôle de l'émetteur	57
18.4.	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	58
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	44, 141

Chapitres	Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004	Pages
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1.	Informations financières historiques	5-75-99
20.2.	Informations financières pro forma	N/A
20.3.	États financiers	75-99
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1.	<i>Déclaration de vérification des contrôleurs légaux</i>	98, 143
20.4.2.	<i>Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux</i>	146
20.4.3.	<i>Informations financières du Document de référence non pas tirées des états financiers vérifiés</i>	N/A
20.5.	Date des dernières informations financières	31/12/2009
20.6.	Informations financières intermédiaires	N/A
20.7.	Politique de distribution des dividendes	60
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	68
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	64
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1.	Capital social	
21.1.1.	<i>Montant du capital souscrit et informations qualitatives pour chaque catégorie d'actions</i>	56, 91
21.1.2.	<i>Existence d'actions non représentatives du capital</i>	N/A
21.1.3.	<i>Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenue par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales</i>	56, 57, 121, 79
21.1.4.	<i>Montant des valeurs convertibles, échangeables, ou assortie de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription</i>	N/A
21.1.5.	<i>Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital</i>	58
21.1.6.	<i>Information sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent</i>	N/A
21.1.7.	<i>Historique du capital pour la période couverte par les informations financières historiques</i>	56
21.2.	Acte constitutif et statuts	60
21.2.1.	<i>Description de l'objet social de l'émetteur</i>	62
21.2.2.	<i>Résumé des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance</i>	29
21.2.3.	<i>Description des droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions existantes</i>	58
21.2.4.	<i>Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires</i>	58
21.2.5.	<i>Description des conditions de convocation et d'admission aux Assemblées Générales</i>	52
21.2.6.	<i>Description de toute disposition pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle</i>	58
21.2.7.	<i>Seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée</i>	58
21.2.8.	<i>Description des conditions régissant les modifications du capital</i>	N/A
22.	CONTRATS IMPORTANTS	70, 135, 136
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	N/A
23.1.	Nom, adresse professionnelle, qualifications et intérêts important dans l'émetteur des personnes intervenues en qualité d'expert et dont les déclarations ou rapports sont inclus dans le Document de référence	N/A
23.2.	Attestation de fidèle reproduction des informations provenant d'une tierce partie	N/A
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	162
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	12

N/A : non applicable.

7.5 Table de concordance du rapport financier annuel

La table de concordance suivante permet d'identifier les informations requises dans le rapport financier annuel.

Informations requises par le rapport financier annuel	Page
1. COMPTES ANNUELS (article 222-3-1° du Règlement AMF)	75
2. COMPTES CONSOLIDÉS (article 222-3-2° du Règlement AMF)	99
3. RAPPORT DE GESTION, comportant :	
En application de l'article 222-3-3° du Règlement AMF :	
■ une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société (article L. 225-100, alinéa 3, du Code de commerce)	64-65-66
■ la description des principaux risques ; les renvois aux montants indiqués dans les comptes annuels et des explications y afférentes (article L. 225-100, alinéas 4 et 5, du Code de commerce)	66-134 à 138
■ indication sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits (article L. 225-100, alinéa 6, du Code de commerce)	136
■ la structure du capital de la société (article L. 225-100-3 du Code de commerce)	54
■ les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce (article L. 225-100-3-2° du Code de commerce)	N/A
■ les participations directes ou indirectes dans le capital de la société (article L. 225-100-3-3° du Code de commerce)	12
■ la liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci (article L. 225-100-3-4° du Code de commerce)	N/A
■ les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier (article L. 225-100-3-5° du Code de commerce)	N/A
■ les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote (article L. 225-100-3-6° du Code de commerce)	57, 58
■ les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts (article L. 225-100-3-7° du Code de commerce)	29
■ les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions (article L. 225-100-3-8° du Code de commerce)	29, 46, 58
■ les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société (article L. 225-100-3-9° du Code de commerce)	58
■ les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique (article L. 225-100-3-10° du Code de commerce)	N/A
■ le nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice, les cours moyens des achats et des ventes, le montant des frais de négociation, le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluées au cours d'achat, ainsi que leur valeur nominale pour chacune des finalités, le nombre des actions utilisées, les éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent (article L. 225-211, alinéa 2, du Code de commerce)	58-79
■ une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation (article L. 225-100-2 du Code de commerce)	64
■ information sur les délais de paiement des fournisseurs (article L. 441-6-1, alinéa 1, du Code de commerce)	70

Informations requises par le rapport financier annuel	Page
En application des Réponses AMF sur les obligations d'informations financières publiées en octobre 2008 :	
■ la participation des salariés au capital social (article L. 225-102 du Code de commerce)	26-146
■ la rémunération et les avantages de toute nature versés à chaque mandataire social (article L. 225-102-1 du Code de commerce)	40
■ les mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux (article L. 225-102-1 du Code de commerce)	34
■ les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société (article L. 225-102-1 du Code de commerce)	26
■ la description des installations Seveso (article L. 225-102-2 du Code de commerce)	26
■ l'activité des filiales et des participations et l'indication des prises de participation (article L. 233-6 du Code de commerce)	12
■ l'indication des franchissements de seuils et la répartition du capital (article L. 233-13 du Code de commerce)	56, 57
■ le tableau récapitulatif des délégations pour augmenter le capital en cours de validité (article L. 225-100 alinéa 7, du Code de commerce)	151
■ le récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société (article 222-15-3 du Règlement général de l'AMF en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier)	43
■ le rapport du Président sur le fonctionnement du conseil et sur le contrôle interne (article L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce)	44
4. PERSONNES RESPONSABLES (article 222-3-1° du Règlement AMF)	
■ personne responsable des informations contenues dans le rapport financier annuel	163
■ déclaration de la personne responsable du rapport financier annuel	163
5. RAPPORTS DES CONTRÔLEURS LÉGAUX (article 222-3-1° du Règlement AMF)	
■ rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	98
■ rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	143

N/A : non applicable.

Notes

A large rectangular area for taking notes, bounded by a dotted line. The corners are marked with solid teal L-shaped lines. The top-left corner is at the top of the page, and the bottom-left corner is at the bottom of the page.

Notes

A large rectangular area with a dotted line border and a solid teal corner bracket on the right side, intended for taking notes.

Notes

A large rectangular area with a dotted line border, intended for taking notes. The area is bounded by a solid teal line on the top-left and bottom-right corners, and a dotted line on the top-right and bottom-left corners. The interior of the rectangle is filled with horizontal dotted lines, providing a guide for writing.

Conception & réalisation  Labrador +33 (0)1 53 06 30 80

Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié FSC, à base de pâtes provenant de forêts de façon responsable sur un plan environnemental, économique et social.

FFP

<http://www.societe-ffp.fr>